

Version préliminaire

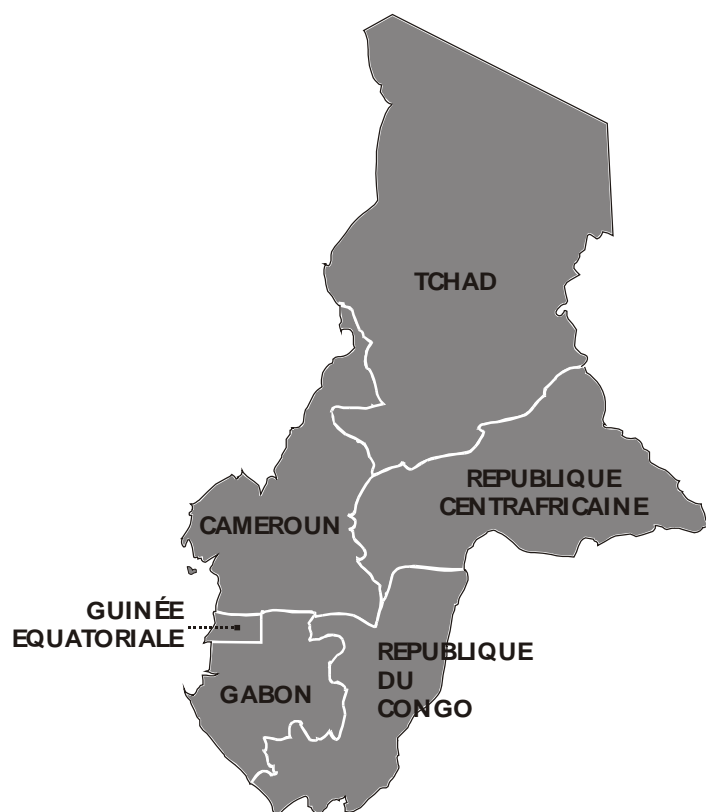
**PROGRAMME REGIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE (PRSA) POUR  
LES PAYS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET  
MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)**

(Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo,  
Gabon, Guinée équatoriale, Tchad)

Document préparé avec la collaboration de l'Organisation des Nations Unies pour  
l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Mai 2002

CEMAC - PRSA



**PROGRAMME REGIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE (PRSA) POUR LES PAYS  
MEMBRES DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE  
CENTRALE (CEMAC)**

**Table des matières**

Résumé et conclusions .....i

**INTRODUCTION**

<b>1.</b>	<b>CONTEXTE GENERAL DE LA SECURITE ALIMENTAIRE</b> .....	<b>2</b>
	1.1 Les pays de la CEMAC : Problématique générale.....	2
	1.2 La structure institutionnelle de la CEMAC .....	3
	1.3 Zones agro-écologiques et systèmes d'exploitation .....	4
	1.4 Production et disponibilités alimentaires.....	5
	1.5 Stratégie de la CEMAC et politiques des Etats en matière de sécurité alimentaire .....	6
<b>2.</b>	<b>RAISON D'ETRE ET JUSTIFICATION DU PRSA</b> .....	<b>8</b>
	2.1 Principales contraintes à surmonter .....	8
	2.2 Raison d'être du Programme PRSA et stratégie à développer.....	9
	2.3 Objectifs du PRSA et résultats attendus .....	12
	2.4 Bénéficiaires.....	13
	2.5 Montage institutionnel et conditions de mise en œuvre.....	14
<b>3.</b>	<b>DESCRIPTION DES ACTIVITES DU PRSA</b> .....	<b>15</b>
	3.1 Contenu et activités du programme .....	15
	3.2 Coûts estimatifs .....	26
<b>4.</b>	<b>ORGANISATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME</b> .....	<b>27</b>
	4.1 Organisation institutionnelle.....	27
	4.2 Moyens et mécanismes de mise en œuvre .....	29
<b>5.</b>	<b>RISQUES, CONDITIONNALITES ET SUITE A DONNER</b> .....	<b>30</b>
	5.1 Analyse des risques .....	30
	5.2 Conditionnalités .....	31
	5.3 Suite à donner .....	31

**MATRICES**

1. Aperçu général sur les politiques de sécurité alimentaire dans les états de la CEMAC
2. Principaux défis et objectifs
3. Harmonisation des politiques

**TABLEAUX**

**Indicateurs agricoles, de production et de disponibilité alimentaire - CEMAC et six pays**

Termes de référence de l'équipe d'assistance technique .....	(à compléter ultérieurement)
Cadre logique du PRSA .....	(à compléter ultérieurement)
Une note document de travail par pays .....	(à compléter ultérieurement)

## Equivalence monétaire(avril 02 )

**1 \$EU = 725 CFA**

### Abréviations

AGA	Division de la production et de la santé animale (FAO)
AGPP	Service de la protection des végétaux (FAO)
BAD	Banque africaine de développement
BID	Banque islamique de développement
BM	Banque mondiale
CEBEVHIRA	Communauté du bétail, de la viande et des produits halieutiques
CEEAC	Communauté économique des états d'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale (FAO)
CSS	Coopération Sud-Sud
CTPD	Coopération technique entre pays en développement
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
NEPAD	New Economic Program for Africa Development
OIE	Office international des épizooties
OMC	Organisation internationale de commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non-gouvernementale
PAM	Programme d'alimentation mondiale
PCT	Programme de coopération technique (FAO)
PFRDV	Pays à faible revenu et à déficit vivrier
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRASAC	Pool régional de recherche appliquée en zone de savane de l'Afrique centrale
PRSA	Programme régional de sécurité alimentaire
PSSA	Programme spécial pour la sécurité alimentaire (niveau national)
RAFP	Sous-division d'assistance aux politiques, Bureau régional pour l'Afrique /FAO
SAP	Système d'alerte précoce
SIM	Système d'information sur les marchés
TCA	Division de l'assistance aux politiques (FAO)
TCI	Division du centre d'investissement (FAO)
TCOS	Unité de coordination et du suivi du PSSA (FAO)
UDEAC	Union douanière et économique d'Afrique centrale

## Résumé

*Avec une population estimée en 2000 à plus de 30 millions d'habitants, les 6 pays de la CEMAC sont caractérisés par une dépendance progressive à l'égard des importations alimentaires notamment sous la pression de la demande alimentaire urbaine, l'insuffisance des disponibilités alimentaires et la malnutrition, la faible productivité de l'agriculture et la pauvreté en zone rurale liée à l'exode vers les villes et au déséquilibre ville- campagne.*

*Les pays de la CEMAC sont ainsi confrontés, à court et à moyen terme, à trois défis majeurs :*

*(i) nourrir une population à forte croissance démographique ; (ii) accroître durablement la production agricole et promouvoir la compétitivité des échanges ; et (iii) réduire la pauvreté en milieu rural.*

*Pour lever ces défis, le PRSA proposé dans le présent rapport viserait les objectifs immédiats suivants: (i) fournir aux Etats membres un cadre de coordination et d'harmonisation des politiques de sécurité alimentaire avec l'élaboration d'une Politique agricole commune(PAC) ; (ii) constituer un support pour la mobilisation de ressources humaines et financières destinées aux programmes régionaux et nationaux de lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté; (iii) favoriser les échanges de produits agricoles entre les Etats et reconquérir le marché intérieur en tirant avantage de la complémentarité des potentialités des différents pays ; (iv) assurer une participation compétitive du secteur agricole aux échanges commerciaux mondiaux par l'amélioration de la productivité et des normes de qualité ; et (v) renforcer la capacité technique des cadres de la CEMAC en programmation régionale, en négociations commerciales internationales et en accords de coopération et de partenariat.*

*Les résultats attendus de la mise en œuvre du PRSA se mesureraient par: (i) la diminution d'au moins 25% de la population rurale pauvre grâce notamment à l'amélioration des systèmes de production; (ii) une valorisation de la production et un accroissement des revenus, notamment des petits exploitants et des populations les plus démunies ; (iii) une diversification de la production permettant l'amélioration du régime alimentaire des populations ; (iv) la diminution des risques dans les activités économiques et sociales du fait d'une meilleure connaissance du secteur et d'un niveau plus élevé d'information et de communication sur la sous-région ; et (v) la promotion et le développement de complémentarités économiques et sociales et d'avantages comparatifs d'un pays à l'autre et d'une zone à l'autre à l'intérieur d'un même pays, avec le souci d'accélérer l'intégration régionale à moyen et long terme.*

*Dans le but de renforcer les capacités techniques de la CEMAC, le PRSA mettrait en place une Cellule d'appui technique, de coordination et de gestion au sein de la CEMAC pour servir de pilotage et de mise en œuvre du Programme.*

*Le PRSA proposé comprendrait deux composantes: la 1ère, la plus importante (80 %), pour appuyer les activités régionales transversales, et la 2ème pour un appui complémentaire aux programmes nationaux existants, dont les PSSA, afin que le PRSA puisse se mettre en œuvre de façon efficiente et cohérente . Les activités qui seraient développées dans le cadre de ce PRSA seraient les suivantes: (i) l'appui à l'harmonisation des politiques agricoles nationales ; (ii) la facilitation des échanges (commerce intra et extra-CEMAC) ; (iii) la mise en place d'un observatoire régional des filières et des politiques agricoles et l'implantation d'un système régional d'information pour la sécurité alimentaire ; (iv) le renforcement des capacités techniques à la programmation régionale et aux négociations multilatérales ; et (v) l'appui aux programmes nationaux de sécurité alimentaire, notamment pour permettre de lever les contraintes socio-économiques auxquelles il se heurtent..*

*Les coûts estimatifs du PRSA seraient de l'ordre de 25,5 millions de dollars EU , sur une période de 5 ans (2003-2007), à moduler en fonction des engagements financiers effectifs des différents partenaires au développement qui seraient associés à la mise en œuvre de ce Programme régional. Sur la base de ce rapport amendé en fonction des orientations du Conseil des Ministres de l'Agriculture de la CEMAC devant se réunir en juillet 2002, la préparation du PRSA définitif sera alors engagée en prenant en compte la nécessaire synergie avec le PRSA de la CEAAC en cours d'élaboration ainsi que la démarche de formulation du NEPAD.*

## INTRODUCTION

*Ce PRSA pour la CEMAC qui est une expression de la volonté politique des Etats membres est à un stade préliminaire d'identification. Il sera repris et complété par la CEMAC à la suite de l'atelier qui aura lieu début juin 2002 à Bangui puis présenté à la réunion du Conseil des Ministres de l'Agriculture de la CEMAC prévue à la mi-juillet 2002.*

### **Antécédents du Programme régional de sécurité alimentaire**

#### **Présentation du projet TCP/RAF/0174 - PRSA-CEMAC**

Lors du Sommet mondial de l'alimentation en novembre 1996, les nations du monde se sont engagées à faire des progrès substantiels dans l'élimination du fléau de la faim et de la malnutrition, engagement exprimé dans une Déclaration et un Plan d'action.

La Déclaration de Rome sur la Sécurité alimentaire mondiale et le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation ouvrent la voie à divers parcours vers un objectif commun : la sécurité alimentaire aux niveaux individuel, familial, national, régional et mondial. Le caractère multidimensionnel du suivi du Sommet mondial de l'alimentation, notamment la mise en application des recommandations contenues dans son Plan d'action, comporte des mesures aux niveaux national, intergouvernemental et inter-institutions. La Communauté internationale, le système des Nations Unies, notamment la FAO, ainsi que d'autres institutions et organismes selon leurs mandats ont des contributions importantes à faire pour la mise en œuvre du Plan d'action. Le Comité FAO de la Sécurité alimentaire mondiale (CSA) est chargé de veiller et de surveiller la mise en œuvre du Plan d'action.

Comme première étape préparatoire au suivi du Sommet mondial de l'alimentation, la FAO a élaboré pour tous les pays en voie de développement membres de l'Organisation, dont les six pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)<sup>1</sup>, un document intitulé "Projet de stratégie pour le développement agricole national - horizon 2010". Ce document comporte les éléments essentiels des politiques et des principaux défis et contraintes auxquels les pays concernés doivent faire face. Il se fonde sur les documents officiels du Gouvernement dont le document de position nationale pour le Sommet mondial de l'alimentation ainsi que sur les informations et données pertinentes de la FAO et d'autres sources officielles. Un avant-projet de ce document a été examiné par des hauts fonctionnaires de chaque Gouvernement concerné et leurs commentaires ont été incorporés dans le document final. Les pays de la CEMAC ont apprécié le projet de stratégie pour le développement agricole national - horizon 2010. Certains pays l'ont approuvé et d'autres l'ont incorporé dans un document de stratégie couvrant une période plus longue.

Parallèlement et en conformité avec le dispositif du suivi du Sommet mondial de l'alimentation, et pour contribuer à l'effort des Etats dans la construction de l'intégration et des ensembles sous-régionaux, la FAO s'est également engagée dans l'élaboration de stratégies régionales pour le développement agricole et la sécurité alimentaire, pour différents groupes de pays, dont la CEMAC, et basées sur les stratégies nationales pour le développement agricole et visant une meilleure cohérence de celles-ci.

En approuvant le Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA), lancé par la FAO en 1994, le Sommet mondial de l'alimentation a appelé à des efforts concertés à tous les niveaux pour accroître la production vivrière et améliorer l'accès aux aliments dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV), dans le but de réduire de moitié le nombre des personnes sous-alimentées d'ici à 2015.

---

<sup>1</sup> Les pays membres de la CEMAC sont le Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad.

## 1. CONTEXTE GENERAL DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

### 1.1 Les pays de la CEMAC : Problématique générale

*La population* de la CEMAC est estimée en 2000 à environ 30.500.000 habitants, dont 64,45% (19.630.000 habitants) vivent en milieu rural. Le taux moyen de croissance annuel est de 2,7%. La population est très inégalement répartie tant entre les pays qu'à l'intérieur des Etats. La densité varie de 5 habitants au km<sup>2</sup> en Centrafrique à 30 habitants au km<sup>2</sup> au Cameroun. Le taux moyen d'urbanisation reste soutenu (5 à 8%). Alors qu'en 1970 on comptait une personne vivant en zone urbaine pour 4 en zone rurale, on estime à présent qu'à l'horizon 2005, 50% de la population sera urbaine, 73% de la population gabonaise est urbaine, dont près de 50% est concentrée à Libreville la capitale.

**Tableau 1: Données démographiques (population en millions d'habitants)**

	Pays						CEMAC
	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	Tchad	
Population totale	15	3,410	2,8	1,166	0,45	7,630	30,456
Taux de croissance	2,8	2,5	3,2	2,0	2,4	2,5	2,7
Population rurale	9.300.000	2 165 500	1 516 000	313 746	314 000	6 020 000	19630000

Source : Estimation CEMAC, 2000

Les tendances démographiques se traduisent progressivement, sous la pression de la demande alimentaire urbaine conjuguée avec une production insuffisante de certain produits et les facilités de préparation culinaire, par une augmentation de plus en plus importante des importations des aliments habituellement consommés dans les villes (riz, blé, viandes, poisson, produits laitiers, préparations alimentaires prêtes à être consommées, légumes et fruits frais et en conserve, etc.), alors que la demande de produits alimentaires traditionnels (racines, tubercules, plantain, céréales locales) augmente plus lentement

Globalement, *le poids des importations alimentaires* reste assez mesuré mais pèse de plus en plus sur la balance des paiements. En valeur, elles ont été de : \$EU 433 000 000 en 1990 ; 450 500 000 en 1995 ; 435 600 000 \$EU en 1998. Cette moyenne cache cependant de fortes disparités selon les pays. Sur la même période elles ont été respectivement au Tchad de 27 millions ; 41,2 millions, 32,3 millions ; en Centrafrique de 35,3 millions, 30,8 millions, 26,6 millions, pour atteindre un record puis amorcer une régression au Cameroun : 211,3 millions 143,8 millions, 133,8 millions ; une régression due davantage à la récession économique, aux effets des mesures économiques qu'à une préférence pour la production locale. Au Gabon, et sur la période 1960/1990, le taux annuel de croissance des importations des principales denrées alimentaires était compris entre 2 et 3,4%. La valeur totale des importations est passée de 1,4 milliard de FCFA en 1961 à 27 milliards CFA en 1982, \$EU 84, 700 millions (49 milliards) en 1990, 132,7 millions \$EU en 1995, \$EU 167 millions (100 milliards Fcfa) en 1999 et 208, 7 millions (125 milliard) en 2001. Ces informations attestent de niveaux différents de dépendance alimentaire, mais aussi de stratégies diversifiées à l'égard du marché mondial. Les importations alimentaires, notamment de céréales, des pays côtiers (qui privilégient davantage les cultures et productions traditionnelles d'exportation, l'exploitation forestière, ) sont de loin plus importantes que celles des pays continentaux qui en revanche privilégient les productions alimentaires locales en raison d'un faible niveau de revenu des populations et du renchérissement du coût élevé des produits alimentaires importés du en partie au différentiel de transport.



La croissance rapide de la population et de l'urbanisation imposeront à terme des importations de plus en plus fortes à moins qu'un effort majeur ne soit entrepris pour accroître la production, la transformation et la distribution des produits locaux de substitution.

**Tableau 2: Indicateurs et niveau de pauvreté**

Cameroun	Centrafrique	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	Tchad
80% des ruraux et 12% des urbains vivent sous le seuil de pauvreté.	63% de la population vit sous le seuil de pauvreté et 28% des enfants sont en sous-poids	Poches de pauvreté urbaines, déficits nutritionnels en zones rurales, état de famine des populations déplacées	20% de la population vit sous le seuil de pauvreté, déséquilibre du régime alimentaire.	30 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté	31% des enfants de moins de 5 ans sont en sous poids

L'accroissement des disponibilités alimentaires totales n'a pas suffi à assurer la sécurité alimentaire dans les pays de la Communauté et notamment celle des groupes les plus pauvres en zone rurale. Les troubles socio-politiques intervenus ces dernières années en Centrafrique et au Congo ont aggravé la situation. On estime que plus du tiers de la population est affecté de malnutrition saisonnière et chronique, plus sévèrement en République Centrafricaine et au Tchad. Le régime alimentaire (essentiellement à base de racines et tubercules) inadéquat et peu varié de ces populations pauvres auquel s'ajoute l'influence des mauvaises conditions d'hygiène, est à l'origine d'un taux de malnutrition élevé. On constate par exemple chez les enfants de moins de cinq ans dont le poids est fréquemment en dessous de la moyenne, des retards importants de croissance. Le paludisme et le VIH/SIDA contribuent à réduire considérablement le nombre de jeunes travailleurs dans les exploitations agricoles et augmenter les effectifs des orphelins, notamment dans les centres urbains.

## 1.2 La structure institutionnelle de la CEMAC

**Historique** La CEMAC a hérité de l'Union douanière et économique de l'Afrique Centrale (UDEAC) créée en 1964 par les pays membres de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC). L'Union a connu une grande crise au début des années 1990 qui a entraîné sa réforme, accélérée en cela par la dévaluation du franc CFA en janvier 1994, les réformes politiques, économiques et monétaires des institutions financières des pays de la Zone franc. Une nouvelle organisation a été mise en place. La signature du Traité instituant la CEMAC en 1996 et sa ratification en 1999, ont impulsé la nécessité de donner une dynamique nouvelle à l'intégration régionale. Cette volonté politique a été exprimée à la conférence des Chefs d'Etat à Malabo en juin 1999, dans une déclaration en trois points libellée en ces termes :

- "Imprimer un nouvel élan à l'intégration économique pour favoriser une plus grande insertion des pays dans l'économie mondiale ;
- L'intégration régionale demeure la stratégie de développement économique et social qui exprime le mieux la solidarité et la communauté de destin des pays membres de la CEMAC ;
- Accélérer la mise en place des institutions pour renforcer le rôle de la CEMAC dans :
  - la réalisation et la préservation des grands équilibres macro-économiques ;
  - la réalisation du marché commun de la CEMAC ;
  - la poursuite d'un développement durable par des politiques macro-économiques et sectorielles appropriées, favorisant les conditions d'une croissance endogène et soutenue."

**Organisation** Le règlement N° J/99/CEMAC-002-CM-02 du 17 août 1999 a adopté les attributions, l'organisation, le fonctionnement et la composition du Secrétariat exécutif de la CEMAC. Au terme des dispositions de ce règlement, la CEMAC est chargée de la mise en œuvre des politiques et stratégies édictées par les instances supérieures de l'Organisation et veille au respect du Traité et des textes organiques y relatifs, initie et assure la promotion de toutes actions visant à la réalisation des objectifs de la Communauté.

Outre les structures administratives, financières et de contrôle interne, le Secrétariat exécutif est assisté par six directions techniques :

- La Direction de l'analyse économique ;
- La Direction du commerce, de l'industrie et du tourisme ;
- La Direction du marché commun ;
- La Direction des transports et télécommunications ;
- La Direction de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'environnement ;
- La Direction de l'éducation, de la culture et des affaires sociales.

La Direction de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'environnement, est chargée d'harmoniser, de coordonner et de proposer les politiques et stratégies de développement dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pisciculture, sylviculture, la protection et la conservation des ressources naturelles ainsi que du suivi des relations de coopération avec les Organisations internationales spécialisées.

Bien que récemment institutionnalisée dans une nouvelle formule sous l'appellation CEMAC, héritière de l'UDEAC, l'Organisation jouit d'une expérience de gestion de plus d'une trentaine d'années. C'est dans la Direction de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'environnement qu'est domicilié le projet "TCP/RAF/0174-Appui à la préparation d'un programme régional de sécurité alimentaire pour les pays membres de la CEMAC-" et plusieurs autres projets passés. C'est cette Direction qui est également proposée pour abriter le projet qui sera issu des travaux du TCP/0174 PRSA CEMAC.

Force est cependant de constater que cette Direction a un effectif de compétence relativement limité (3 cadres supérieurs dont l'un assure la Direction) pour conduire efficacement le Programme et les responsabilités qui lui incombent. Aussi, il s'avère utile de renforcer sa capacité par un appui en assistance technique (cf chapitre 4 Organisation et mise en œuvre du Programme) et un soutien en logistique pour lui permettre d'être plus opérationnel.

### 1.3 Zones agro-écologiques et systèmes d'exploitation

Les pays de la CEMAC se caractérisent par une grande diversité climatique (climats tropicaux humides et équatoriaux sur la plus grande partie, mais aussi climats soudano-sahélien, sahélien et saharien). Il en résulte ainsi une grande diversité agro-écologique du nord au sud :

**La zone forestière** plus étendue, couvre plus de la moitié de la superficie de la région (157 millions d'ha) et comprend le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le sud Cameroun, le sud-ouest et sud-est de la RCA. Cette zone est propice à la production des racines (manioc), des tubercules (igname, taro,) des fruits (banane, plantain) et des cultures d'exportation (café, cacao, palmier à huile, hévéa). Elle recèle également d'importantes ressources forestières (bois), halieutiques et fauniques.

**La zone guinéenne** est une zone de transition entre la forêt et la zone soudano-sahélienne. Elle est favorable à la production des racines (manioc) des tubercules (ignames, taro,) de céréales (maïs, sorgho, riz). C'est également une zone de grands pâturages propices à l'élevage du gros bétail.

**La zone soudano-sahélienne** couvre la partie septentrionale du Cameroun et de la RCA ainsi que le sud du Tchad. Cette zone est favorable à la production des céréales (mil, sorgho, maïs, riz), des cultures fruitières et maraîchères, à la culture du coton et des oléagineux (arachide). C'est également une zone de production animale grâce à l'étendue et à la richesse de ses pâturages naturels.

**La zone sahélienne** couvre le nord du Tchad et l'est de la RCA. Elle convient surtout à la production des dates dans les oasis, et à l'élevage des chameaux, des ânes.

**La superficie.** La CEMAC couvre au total un territoire de 302 millions d'hectares. Les terres arables et les cultures pérennes occupent 13,2 millions d'ha dont seulement 40 000 ha de terres irriguées. La région bénéficie cependant d'une grande disponibilité de réserve en eau (surtout dans les grandes plaines inondées du Congo, de la RCA et les importantes nappes souterraines du Tchad). Les écosystèmes sont largement dominés par la forêt, les terres arables et les pâturages (65 millions d'ha).

**Les systèmes de production.** La diversité agro-écologique et climatique et la grande disponibilité en terres arables engendrent une diversité de systèmes de production : agriculture itinérante sur brûlis en savane arborée sur de vastes étendues dans la majeure partie des pays ; pastoral nomade en région sahélienne ou ranch d'élevage tropical en savane ; exploitation pratiquant une polyculture associée dominée par les cultures vivrières intégrant plus ou moins l'élevage et les boisements, plantations de café, de cacao, palmier à huile, coton; ceinture maraîchère périurbaine de production intensive.

**Les degrés d'intensification,** d'utilisation d'intrants et de productivité de la terre et du travail sont en conséquence extrêmement variables. L'agriculture de subsistance, en général très peu performante, n'utilise presque pas de matériel et d'intrants modernes. Dans l'ensemble, les régimes pluviométriques et l'abondance des terres disponibles pour la pratique de l'agriculture extensive, n'a pas rendu nécessaire le recours à des aménagements hydrauliques ou à l'irrigation (exception faite de quelques exploitations rizicoles au sud Tchad, nord Cameroun où l'on rencontre également des plantations industrielles irriguées ) Le mode d'occupation actuel des terres ne peut se perpétuer à cause de la poussée démographique et de la raréfaction des bonnes terres.

**Les cultures vivrières.** Le sorgho représente 1,2 millions d'emblavure, suivi du mil 0,7 million d'ha, le maïs et le manioc occupent chacun 0,5 million. En culture d'exportation le coton arrive en tête avec 0,4 million d'ha, suivi par le cacao 0,38 million d'ha et le café 0,3 million d'ha, les plantations de bananes connaissent une progression mais pourraient être entravées par les dispositions de l'OMC sur le commerce de produits agricoles.

Le cheptel est soumis à un mode de production extensif sans réelle intégration dans les activités de production végétale et présente de ce fait, une faible productivité.

#### **1.4 Production et disponibilités alimentaires (voir tableaux en annexe)**

Au cours de ces dernières années, les taux de croissance de la production alimentaire dans les pays de la CEMAC ont été en général inférieurs à ceux de la population. Ainsi, la situation alimentaire et nutritionnelle des populations notamment, celles vivant en milieu rural et dans les périphéries des villes, s'est dégradée, passant de 2170 kcal/jour/personne en 1979/81 à 2100 kcal/jour/personne en 1994-96, dont 51 g d'apport en protéines. Nonobstant les difficultés d'accès, la production de racines et tubercules satisfait globalement la demande ; en revanche la production de céréales a été souvent déficitaire. En 1997, la Communauté a importé pour 117 millions de \$EU de céréales de l'Union Européenne. La production locale de riz ne couvre que 36% de la demande. En 1998, les importations de riz de la sous-région représentaient en valeur 500 millions de \$EU. Les taux de couverture par la production locale de la demande en protéines sont respectivement de 91% pour la viande de bœuf, 76% pour le porc, 63% pour la volaille, 83% pour le lait. Mais il s'agit davantage de la demande exprimée des populations urbaines à pouvoir d'achat plus élevé. La malnutrition est très prononcée en milieu rural notamment en Centrafrique et au Tchad.

Les disponibilités alimentaires sont constituées de racines (manioc, ) tubercules (ignames, pommes de terre, patates, macabo/taro) plantains qui fournissent l'essentiel de la demande. Ils sont davantage consommés en milieu rural. La consommation en milieu urbain ne représenterait plus que 20% de la production, du fait de la dépendance de plus en plus marquée des populations urbaines à l'égard des céréales dont la majeure partie est importée. La production de céréales locales (maïs, mil, riz, sorgho) représentait en l'an 2000 environ 2.849.000 tonnes.

## 1.5 Stratégie de la CEMAC et politiques des Etats en matière de sécurité alimentaire

**Stratégie de la CEMAC** - Soucieuse d'impulser un nouvel élan à l'intégration économique pour faciliter une insertion favorable des pays membres dans l'économie mondiale et, de renforcer la convergence des politiques et des performances macro-économiques au niveau de la sous-région, la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC, tenue en Guinée Equatoriale en juin 1999, a consacré le démarrage effectif de la CEMAC en lieu et place de l'UDEAC. Les chefs d'Etat ont adopté la "Déclaration de Malabo" qui contient les directives et les orientations d'un programme d'action dans lequel l'amélioration de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté occupent une place privilégiée. Dans le secteur agricole, les objectifs assignés à la CEMAC sont (article 35 du traité instituant la CEMAC) :

- Accroissement de la production et de la productivité de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, en améliorant les techniques de production et un emploi optimum des ressources notamment de la main d'œuvre et ainsi contribuer à améliorer les conditions de l'emploi et de vie des populations;
- Accroissement de la rentabilité structurelle et naturelle des filières agricoles ;
- Stabilisation des marchés intérieurs, renforcement des échanges intra-communautaires et contribution à la promotion et à la valorisation des exportations des produits agricoles;
- Garantie de la sécurité des approvisionnements; assurance de prix raisonnables dans les livraisons des produits aux consommateurs;
- Réduction de la pauvreté notamment en milieu rural, et des disparités entre les diverses régions en opérant graduellement les ajustements opportuns.

**Politiques des Etats.** Les politiques agricoles mises en œuvre par les Gouvernements des pays de la CEMAC sont fondées sur le renforcement de la compétitivité et de la productivité du secteur agricole, la croissance de la production vivrière et la relance des exportations dans un contexte de libéralisation des marchés et des filières agro-alimentaires. Les axes stratégiques les plus fréquemment retenus incluent l'élargissement des marchés agricoles, l'intensification de la production (végétale, de l'élevage, de la pêche, ), le renforcement et la diversification des structures d'appui/conseil au secteur, la gestion conservatoire des ressources naturelles (conservation des eaux et des sols, aménagement de nouvelles terres agricoles), le renforcement des infrastructures routières et d'hydraulique rurale (eau potable, maîtrise et contrôle de l'eau agricole), la promotion des organisations paysannes et des petites et moyennes entreprises.

Les objectifs des programmes en cours visent à atteindre, à l'horizon 2010, une offre alimentaire mieux répartie, suffisante et accessible à tous et, la réduction de la pauvreté par la promotion d'activités génératrices de revenus.

Tous les pays de la CEMAC sont membres de l'OMC, et signataires de plusieurs accords internationaux commerciaux et de partenariat. Cependant, le commerce intra-communautaire demeure un domaine où beaucoup reste encore à faire et qui pourrait offrir des perspectives de coopération et de synergie pour diminuer la dépendance alimentaire en stimulant des gains de productivité, des spécialisations régionales et le libre jeu dynamique des avantages comparatifs.

Ces politiques ont été soumises ces dernières années à de fortes contraintes macro-économiques. Les mesures d'ajustement économique et l'élargissement des marchés (mondialisation) ont fortement déterminé les politiques économiques et de ce fait, les politiques agricoles et de sécurité alimentaire ont dû s'adapter à ce nouveau contexte, alors que les instruments traditionnels de ces politiques comme les subventions, les restrictions aux importations, la protection du marché intérieur étaient difficilement acceptés dans le cadre de ces mesures. Il est ainsi apparu, *face aux contraintes macro-économiques, que la politique agricole n'est plus perçue comme une priorité budgétaire, ce qui limite considérablement le développement des infrastructures rurales, la recherche et la diffusion de technologies et l'appui/conseil aux producteurs.*

Si l'on ajoute à ces contraintes, la faiblesse des investissements (publics et privés) et l'inégale application de la réglementation publique, les politiques agricoles apparaissent comme réduites '*a minima*'. *Les Ministères de l'agriculture et/ou du développement rural ne sont plus les vrais pilotes des politiques agricoles qui sont déterminées indirectement par le Ministère des finances et celui du commerce.*

Enfin, les structures de soutien et d'accompagnement des producteurs sont inadaptées aux nouveaux rôles des politiques agricoles. En effet, les fonctions et les thèmes assignés à l'agriculture ont évolué vers la préservation/restauration de l'environnement, les normes de qualité et de salubrité des aliments, la réduction de la pauvreté, autant de thèmes et d'orientations qui débordent les fonctions traditionnelles de l'agriculture. De même, il est désormais nécessaire d'impliquer les différents acteurs dans la préparation des politiques. Mais les institutions des Ministères en charge de l'agriculture ne sont pas adaptées à ces nouveaux enjeux par manque de formation, d'information et de moyens financiers. Ces insuffisances constituent des contraintes majeures à la modernisation du contenu des politiques agricoles.

### **1.6 Bilan des politiques économiques et sociales en cours**

La CEMAC a bénéficié de plusieurs interventions d'institutions de coopération dont l'UE dans les domaines du désenclavement, des écosystèmes forestiers ainsi que dans l'appui institutionnel au Secrétariat exécutif. D'autres institutions comme la FAO ont fourni durant plusieurs années une assistance technique aux pays membres dans des domaines variés comme la revue et la formulation des stratégies nationales pour le contrôle des denrées alimentaires, la revue et la révision des réglementations et des normes de qualité et de salubrité des aliments, la formation des cadres du contrôle (inspecteurs, analystes et administrateurs), le renforcement des compétences en assurance qualité des denrées alimentaires pour des partenaires aussi divers que les industries, les laboratoires, les autorités compétentes et autres, l'amélioration des programmes de contrôle de certains contaminants, comprenant l'apport d'équipements et de matériels de laboratoires ainsi qu'un appui visant à renforcer l'efficacité de la participation des pays membres aux activités du Codex Alimentaire. Une attention particulière a été donnée à l'amélioration du contrôle de la qualité de certains produits importants sur le plan régional tels que les résines et les gommes naturelles, et en particulier la gomme arabique au Tchad. De plus, sur financement de l'Union européenne (UE), la FAO a organisé à Yaoundé en décembre 2000 au profit de fonctionnaires des pays francophones de l'Afrique centrale, un atelier de formation sur le Cycle d'Uruguay et les négociations commerciales multilatérales sur l'agriculture.

Du fait que certains pays de la région ont été confrontés à des troubles socio-politiques et militaires, la CEMAC n'a cependant pas obtenu des avancées notoires en matière de législations et de réglementations tarifaire et fiscale qui favorisent la fluidité des échanges, ni bénéficié d'un développement des infrastructures de communication et d'une incitation pour les pays détenant un avantage comparatif, à produire davantage. Des tentatives de coopération ont été menées pour stimuler notamment les échanges des produits de l'élevage et de la pêche avec la création de la Communauté du bétail, de la viande et des produits halieutiques (CEBEVHIRA) et du Pool régional de recherche appliquée en zone de savane de l'Afrique centrale (PRAZAC) dont le financement est assuré par la Coopération française, mais dont les résultats restent très largement insuffisants.

Le PIB agricole par tête, bien qu'en croissance rapide sur les dix dernières années (\$EU 240 en 1993, \$EU 354 en 1995 \$EU 492 en 2000) cachent des disparités considérables. Par exemple, il se situe dans une fourchette de \$EU 850 en 1992 et \$EU 1833 en 2000 au Cameroun, et sur la même période il n'était que de 130, et 224 au Gabon ; \$EU 164 et \$EU 326 en Centrafrique. Dans l'ensemble, il existe de nombreuses poches où la pauvreté et l'insuffisance alimentaire sont profondes. Ce qui pourrait être une raison suffisante de mettre en oeuvre le présent programme.

## 2. RAISON D'ETRE ET JUSTIFICATION DU PROGRAMME REGIONAL

### 2.1 Principales contraintes à surmonter

**Insuffisance de disponibilités alimentaires et malnutrition.** La situation alimentaire reste très précaire avec des niveaux progressifs d'aggravation de plus en plus élevés dans de nombreuses zones des pays de la sous-région (Nord Cameroun, Tchad, Centrafrique) et dans des franges importantes des centres urbains où les déficits alimentaires sont souvent chroniques. Environ 40% des populations de la Communauté enregistre des insuffisances alimentaires et des carences nutritionnelles liées à une alimentation insuffisante et peu équilibrée, essentiellement à base de racines et tubercules (manioc, igname, taro,).

La part des ressources humaines et financières non salariales allouées à l'agriculture ne dépasse guère 10% dans la presque totalité des budgets propres des Etats. L'investissement dans le secteur agricole repose presque exclusivement sur les ressources extérieures (coopération bilatérale et multilatérale).

**Tableau 3 : Indicateurs de sécurité alimentaire dans les pays de la CEMAC (moyenne sur la période 1990/2000)**

	Unité	Cameroun	Centrafrique	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	Tchad
Disponibilité en énergie	1000MT	7382	1292	1076.7 7	892.1	114.34	2640
Disponibilité en énergie/tête	MT/tête	0.61	0.35	0.395	0.697		0.42
Disponibilité en protéine	1000MT	118.19	65.80	35.37	8.93		133.4
Disponibilité en protéine/ tête	MT/tête	0.009	0.020	0.015	0.007		0.02
Importation alimentaires totales	1000000\$	1397	289	1012.4 4	1163	90.66	298.66
Importations agricoles/importations totales	%	13.13	27.47	21.34	17.16	19.00	15.38
Exportations agricoles/exportations totales	%	23.46	34.37	9.32	5.60	18.73	64.00
Engrais/terre arable							

Source: FAO Tab. Stat.

La forte urbanisation, conséquence immédiate de l'exode rural et le faible niveau de l'investissement dans le secteur rural contribuent à une réduction croissante des disponibilités alimentaires. Dans ce contexte, les besoins alimentaires seront de plus en plus difficiles à satisfaire ce dont témoignent déjà les importations croissantes en riz, blé, farine, viande et huile qui tendent à compenser l'insuffisance de l'offre et à se substituer aux productions locales.

Les importations alimentaires en complément de la production nationale restent modérées mais représentent néanmoins une part importante de la disponibilité alimentaire totale et leur valeur de plus en plus croissante contribue à réduire la part des ressources non salariales des budgets nationaux affectées aux services agricoles.

**Faible productivité de l'agriculture** Exception faite des régions nord Tchad où les conditions naturelles sont sévères, les pays de la sous région jouissent de conditions climatiques favorables à la production agricole. Cependant elle connaît depuis plusieurs années, une crise profonde due à la conjonction d'une série de causes dont les plus importantes sont : (i) la faible performance du secteur agricole caractérisée par la faible productivité des actifs et le bas niveau des rendements agricoles. La valeur ajoutée (VA) par travailleur agricole est faible (en moyenne 400\$EU ; (ii) la faible capacité de maîtrise/contrôle de l'eau, et d'utilisation des intrants (engrais, pesticides, insecticide, équipement, etc.) notamment sur les cultures vivrières; (iii) faible taux de capitalisation agraire, coût trop élevé des biens de

production, faiblesse des systèmes bancaires (crédit) qui fournissent des services limités et coûteux ; (iv) instabilité des prix intérieurs et des cours mondiaux ; (v) l'offre de service d'appui au secteur agricole comme le crédit, la recherche, la diffusion de technologies, la formation, est très limitée ;(vi) centralisation excessive des administrations et des décisions ce qui limite la participation aux décisions, faiblesse des Organisations paysannes, extrême pauvreté des populations rurales dont une des conséquences est la faiblesse de l'épargne, de l'investissement et des difficultés d'accès au crédit.

Les conséquences immédiates de ces faiblesses sont (i) une tendance lourde à la dégradation de la fertilité des sols notamment dans les régions fragiles du nord Cameroun, Centrafrique et les terroirs agricoles du sud Tchad ; une réduction progressive des surfaces cultivables une accélération de la déforestation notamment au Cameroun, en Centrafrique, au Tchad ; au Congo ; (ii) la faiblesse ou l'inexistence des voies de communication notamment celle susceptibles de désenclaver les zones de production ; (iii) le manque ou l'insuffisance des capacités de transformation et de conditionnement des produits agricoles réduit les possibilités d'approvisionnement dans le temps et dans l'espace ; ce qui limite davantage le revenu des agriculteurs et leur motivation à produire ;(iv) les insuffisances et les inadéquations de la recherche agronomique et technologique restée trop longtemps axée sur les productions destinées principalement à l'exportation et (v) l'insuffisance des données statistiques des filières des produits vivriers. Dans tous les pays concernés, les informations disponibles sont incomplètes et peu fiables.

### **Pauvreté en zone rurale et déséquilibre villes/campagnes**

La grande majorité des agriculteurs sont de petits exploitants qui travaillent sur des superficies n'excédant pas 1 ha par actif. Aussi, les revenus sont-ils extrêmement réduits. La valeur ajoutée par habitant en milieu rural est en moyenne d'environ 400\$Eu/an. Une large partie de la population notamment du Tchad et de la RCA vit dans une situation de pauvreté profonde et d'insécurité alimentaire. Le milieu rural et les bidonvilles des centres urbains sont les plus touchés par l'insécurité alimentaire et la pauvreté. La CEMAC est cependant un marché de plus de 30 millions d'habitants qui pourrait offrir, moyennant une politique régionale plus hardie et solidaire, des perspectives de coopération pouvant stimuler le développement du secteur agricole et, tirer parti du potentiel existant pour accroître la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté.

## **2.2 Raison d'être du Programme PRSA et stratégie à développer**

### **2.2.1. Raison d'être du Programme**

Les pays de la CEMAC sont, à court et moyen termes confrontés à trois défis majeurs :

- ***Nourrir une population dans un contexte de croissance démographique rapide et d'urbanisation ;***
- ***Accroître durablement la production agricole et promouvoir la compétitivité des échanges ; et***
- ***Réduire la pauvreté en milieu rural et contribuer à la lutte contre le VIH/SIDA et les grandes endémies invalidantes.***

La mise en place d'une politique régionale de sécurité alimentaire implique des interventions dans des domaines divers et nécessite le recours à de nombreux appuis de type organisationnel, technique, humain et financier ainsi que le développement de nouveaux partenariats notamment avec les Organisations inter-gouvernementales, les OP et la société civile. Les ressources propres mobilisables de la CEMAC ne suffisent pas pour couvrir les coûts de tels programmes. Aussi fait-elle recours au financement de l'UE dans le cadre des accords UE/ACP de Cotonou et au titre de la Programmation indicative régionale du 9<sup>ème</sup> FED. Le financement de l'UE devrait lui permettre de couvrir les charges relatives à la réalisation d'études de faisabilité portant sur les activités suivantes :

- Fournir aux Etats membres un cadre de coordination et d'harmonisation des politiques de sécurité alimentaire et promouvoir la capitalisation des expériences;
- Constituer un support pour la mobilisation de ressources humaines et financières destinées aux programmes régionaux et nationaux de lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté;
- Favoriser par l'élaboration et l'application de mesures pratiques, les échanges de produits agricoles entre les Etats et reconquérir le marché intérieur en augmentant la production vivrière et en tirant avantage de la complémentarité des potentialités des différents pays ;
- Fournir aux Etats membres et aux Organisations professionnelles et interprofessionnelles, un cadre de concertation et d'harmonisation pour la formulation et la mise en œuvre des stratégies nationales et régionale de définition progressive d'une politique commune de développement agricole;
- Assurer une participation compétitive du secteur agricole aux échanges commerciaux mondiaux, par l'amélioration de la productivité et des normes de qualité (salubrité des aliments, normes phytosanitaires et zoosanitaires); et
- Renforcer la capacité des cadres de l'Organisation notamment dans les domaines de la programmation régionale, des négociations commerciales internationales et des accords de coopération/partenariat.

### **2.2.2 Stratégie à développer**

Aussi la stratégie à développer vise telle à fournir des réponses adéquates pour y faire face autour de trois axes principaux :

*(i) Nourrir la population dans un contexte de forte croissance démographique et d'urbanisation*, en réduisant la dépendance aux importations, ce qui suppose une mise en valeur du potentiel productif sous-exploité et des politiques mieux orientées, des réinvestissements d'une partie des recettes provenant de l'exploitation minière dont notamment celles que procure le pétrole ; en améliorant le fonctionnement des marchés des produits agricoles et en assurant au producteur et au consommateur des prix raisonnables. Si la situation de sous-alimentation varie sensiblement selon les pays et les zones à l'intérieur de la Communauté, force est de constater que dans l'ensemble la norme de 2400 Kcal/jour/habitant n'est pas atteinte, alors que les importations alimentaires représentaient en 1998 56% de la valeur des exportations agricoles et une part importante du service de la dette. Il convient d'appliquer au problème de la sécurité alimentaire un principe élémentaire de précaution économique. Compte tenu des incertitudes liées à l'instabilité des cours sur le marché mondial, il paraît en effet plus raisonnable de compter sur ses voisins, en développant les complémentarités au niveau régional. De plus une stratégie de reconquête du marché vivrier aurait à l'évidence un effet multiplicateur sur la croissance grâce à la création d'emplois et de valeur ajoutée régionale, ce qui stimulera la consommation des zones rurales, tout en réduisant la facture alimentaire. Cela suppose à l'évidence, une amélioration du fonctionnement actuel des marchés agricoles et des prix des produits alimentaires compatibles avec le niveau de vie des consommateurs et les attentes des producteurs.

*(ii) Accroître durablement la production agricole et promouvoir la compétitivité des échanges* : Dans la consommation alimentaire, le problème majeur à long terme est la forte croissance démographique urbaine. En l'an 2010 et selon les prévisions démographiques, la sous-région CEMAC comptera environ 65% d'urbains pour une population totale estimée de 40,5 millions habitants. Si l'on prend en compte l'accroissement de la consommation alimentaire par habitant que susciterait la croissance économique attendue, au cours de cette période prochaine, la demande marchande nationale, essentiellement urbaine, devrait croître d'au moins 70% en volume, et d'un pourcentage supérieur en terme de valeur dans la mesure où la demande urbaine porte sur une gamme de produits globalement plus onéreux (les dépenses alimentaires urbaines privilégient les produits d'origine animale : viande, lait, œufs, poisson et des produits importés riz, farine de blé, huile, fruits et légumes, etc).

Jusqu'à présent, les exportations de produits alimentaires consistaient en des échanges relativement peu importants et souvent informels entre les pays de la CEMAC. A long terme, la sous-région constitue un large marché potentiel intérieur pour les produits vivriers : les besoins des pays de la



sous-région, soutenus par une solvabilité provenant de la croissance induite par la production minière et le développement de certaines filières agro-industrielles, connaîtront une hausse importante. Le Nigeria voisin, avec des ressources naturelles moindres et, la République Démocratique du Congo (RDC) dont l'urbanisation sera davantage accélérée, auront des difficultés sur le long terme à satisfaire convenablement leurs besoins alimentaires et devront recourir à d'importantes importations provenant de certains pays de la CEMAC (Cameroun, Tchad, Centrafrique).

Il faudra également améliorer la consommation alimentaire des populations rurales dont les besoins sont actuellement mal couverts. Il faudra aussi développer ou maintenir les productions agricoles d'exportation (cultures industrielles, bois) importantes pour leur contribution au développement économique (offre d'emplois, entrée de devises, fiscalité, ) et les revenus monétaires intérieurs qu'elles génèrent en particulier pour les populations impliquées dans les productions de café, cacao, coton, palmier à huile, etc.

Une réponse adéquate à l'évolution de cette demande suppose une gestion concertée des ressources naturelles, aujourd'hui menacées sous l'effet de techniques d'exploitation anarchiques, y compris par l'urbanisation, l'exploitation forestière et halieutique. L'accroissement de la production devrait se faire davantage sur un mode durable et intensif de manière à limiter les risques naturels (aléas climatiques, dégradation des sols due à la pression foncière, à la déforestation et à l'accroissement démographique, ravageurs et maladies) et l'extension des surfaces cultivées aux dépens des forêts et des écosystèmes fragiles. Les réserves de productivité sont très importantes : un potentiel d'aménagement hydro-agricole pour l'irrigation et des techniques performantes de production existent, la consommation d'intrants agricoles (fertilisants, insecticides, pesticides, etc.) est en moyenne très réduite. Le Cameroun, la Centrafrique et le Tchad offrent à moyen et long termes des perspectives d'exportation intéressantes pour les productions d'élevage et les pays côtiers pour les productions halieutiques.

**(iii) Réduire la pauvreté en milieu rural, contribuer à la lutte contre le VIH/SIDA et les grandes endémies invalidantes.** (revaloriser le travail agricole et le statut des producteurs ruraux dont notamment celui de la femme). Le traitement de la pauvreté en milieu rural peut être direct et consister en mesures à moyen et court termes ciblées sur les unités de production, les régions et les populations les plus pauvres, impliquant en particulier :

- L'augmentation des revenus dans les zones rurales, par une augmentation des gains de productivité, ce qui nécessite un accroissement des investissements, des aménagements mais aussi l'amélioration d'un environnement économique plus adéquat afin de réduire les risques ;
- La professionnalisation de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des métiers connexes, doit bénéficier d'une place privilégiée dans les instances de participation et de décision, à la hauteur du poids économique et social qu'ils représentent dans l'économie de la sous-région ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles et des savoir-faire afin d'améliorer les transferts de capacités scientifiques et technologiques (santé, éducation, agriculture, )
- L'amélioration des infrastructures de base (routes et transport, communication, télécommunication, énergie, eau potable, santé, éducation, ) ;
- La résolution de l'équation de la lutte contre la pauvreté et de l'intégration dans les nouvelles dispositions qui régissent l'économie mondiale:
  - en recherchant des débouchés et opportunités sur les marchés porteurs sachant que la compétition y est rude (économie émergentes d'Asie du Sud Est , Amérique Latine,) ;
  - en adoptant des formules de coopération économique différentielles voir préférentielles qui puissent être compatibles avec les nouvelles règles du commerce mondial (accords Uruguay round relatifs à l'intégration des Pays en Développement dans le système commercial global, accords de l'OMC sur l'agriculture, de l'OMPI sur la production intellectuelle etc. ) ;

- en développant les échanges intra-communautaires et entre la CEMAC et les pays des autres organisations sous-régionales (CEDEAO, CEEAC, etc.) et la communauté internationale ;
  - en appuyant le secteur privé en terme de renforcement des capacités, de facilités d'accès aux financements ;
- La promotion des femmes rurales à travers la mise en œuvre dans les programmes d'action, de mesures spécifiques en leur faveur tels l'accès aux ressources productives (crédit, terre, eau), à l'information et à la formation, réduction de la pénibilité du travail, meilleure représentation dans les organisations professionnelles et interprofessionnelles agricoles nationales et régionales.

La rareté des ressources financières disponibles suggérerait de les allouer à des fins productives afin d'accroître à terme les possibilités d'intervention en faveur des populations pauvres. Les actions doivent viser à assurer aux producteurs des revenus décentés en renforçant leurs capacités et leur participation aux décisions collectives, afin de mieux maîtriser et réduire le déséquilibre entre les villes et la campagne, de réguler l'exode rural à l'échelle régionale. Le revenu généré par l'agriculture est en général nettement inférieur à celui des industries et des services. L'activité agricole, déjà peu attractive et socialement dévalorisée, offre donc peu de perspectives aux jeunes dont les problèmes d'installation sont aggravés par des difficultés croissantes d'accès au foncier, au crédit bancaire et l'analphabétisme.

## **2.3 Objectifs du PRSA et résultats attendus**

### **2.3.1 Objectif général de développement**

*L'objectif global recherché par la CEMAC à travers la mise en œuvre d'un Programme régional de sécurité alimentaire (PRSA) serait de contribuer (i) à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, (ii) au développement économique et social des Etats membres et (iii) à la réduction de la pauvreté notamment en milieu rural. La stratégie de réalisation de cet objectif général consisterait en (i) la contribution à l'harmonisation des politiques agricoles notamment par le développement et la promotion des filières, (ii) en la promotion et facilitation des échanges commerciaux intra et extra communautaires et l'intégration régionale dans l'espace CEMAC, en la contribution à lever les obstacles fiscaux-douaniers, tarifaires et non tarifaires qui entravent la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté et (iii) en appui et aide pour dynamiser les programmes nationaux de sécurité alimentaire des pays membres en contribuant au renforcement de la capacité des vulgarisateurs et techniciens et en collaborant à la création de réseaux de recherche et de diffusion de technologie pour améliorer les productions alimentaires et les revenus. Dans presque tous les pays membres de la CEMAC, la FAO a appuyé la réalisation de PSSA nationaux dont la consolidation et l'extension pourraient être appuyées par le PRSA proposé.*

### **2.3.2 Objectifs Spécifiques du PRSA**

Dans ce contexte de développement régional, le PRSA viserait plus spécifiquement à :

- Fournir aux Etats membres un cadre de coordination et d'harmonisation des politiques de sécurité alimentaire et à promouvoir la capitalisation des expériences;
- Constituer un support pour la mobilisation de ressources humaines et financières destinées aux programmes régionaux et nationaux de lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté;
- Favoriser par l'élaboration et l'application de mesures pratiques, les échanges de produits agricoles entre les Etats et reconquérir le marché intérieur en augmentant la production vivrière et en tirant avantage de la complémentarité des potentialités des différents pays ;
- Fournir aux Etats membres et aux Organisations professionnelles et interprofessionnelles, un cadre de concertation et d'harmonisation pour la formulation et la mise en œuvre de stratégies

nationales et régionale de définition progressive d'une politique commune de développement agricole;

- Assurer une participation compétitive du secteur agricole aux échanges commerciaux mondiaux par l'amélioration de la productivité et des normes de qualité (salubrité des aliments, normes phytosanitaires et zoosanitaires); et
- Renforcer la capacité des cadres de l'Organisation notamment dans les domaines de la programmation régionale, des négociations commerciales internationales et des accords de coopération/partenariat.

### 2.3.3 Résultats attendus

Les résultats attendus de la mise en œuvre du PRSA dans la sous-région se mesureront notamment par :

- la diminution d'au moins 25% du nombre de populations pauvres dont la situation alimentaire serait améliorée du fait de l'augmentation de la production agricole grâce notamment à l'amélioration des systèmes de production (maîtrise de l'eau, nouvelles variétés, etc.) ;
- une valorisation de la production, une réduction des pertes et un accroissement des revenus, notamment des petits exploitants et des populations les plus démunies grâce à l'amélioration des voies de communication qui induirait des incitations à l'accroissement de la production du fait que les excédents de production pourraient être acheminés vers les centres de consommation, ceci se traduisant par :
- une diversification de la production permettant l'amélioration du régime alimentaire des populations, notamment les plus pauvres, et l'accroissement de leurs sources de revenu ;
- la diminution des risques dans les activités économiques et sociales du fait d'une meilleure connaissance et d'un niveau plus élevé d'information et de communication sur la sous-région, ceci se traduisant par :
- la promotion et le développement de complémentarités économiques et sociales et d'avantages économiques comparatifs d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre à l'intérieur d'un même pays, ce qui accélérerait l'intégration régionale à moyen et long terme.

### 2.4 Bénéficiaires

Les *bénéficiaires directs* seraient les populations de la sous-région, notamment celles dont les moyens d'existence relèvent essentiellement des activités agricoles et rurales, à savoir les producteurs et les OP, les ONG concernées, les commerçants, les opérateurs économiques et les agro-industriels du secteur agricole et rural qui bénéficieraient d'un environnement économique assaini des affaires par l'application effective de la levée des barrières tarifaires et non tarifaires ainsi que de celle des obstacles non tarifaires entravant leurs activités. D'autres bénéficiaires non moins importants seraient les opérateurs du secteur financier et du crédit dont les activités seraient induites par les activités des bénéficiaires ci-dessus. En outre, de nouveaux bénéficiaires seraient induits du fait du développement de l'agriculture et des activités intra et extra-communautaires grâce à une amélioration de la productivité agricole, de meilleures opportunités d'investissement et un accroissement des emplois.

Le Secrétariat exécutif de la CEMAC serait le bénéficiaire indirect qui disposerait à terme de ressources humaines et financières adéquates ainsi que de facilités logistiques pour pouvoir exécuter de façon efficiente son mandat de promotion de l'intégration et de la coopération économique régionale et de facilitation des échanges commerciaux intra et extra communautaires à moyen et long terme. D'autres

bénéficiaires indirects seraient les institutions gouvernementales des pays membres dont la capacité technique des cadres serait renforcée en analyse, formulation et mise en œuvre des politiques agricoles et commerciales dans le but d'améliorer à terme la croissance économique et la sécurité alimentaire nationales et sous-régionales. Par ailleurs, les institutions nationales se trouveraient renforcées dans les domaines : i) des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire, sur les marchés et les statistiques agricoles et commerciales, ii) les normes de qualité des produits agricoles et alimentaires (salubrité, phytosanitaires et zoosanitaires), et iii) des négociations commerciales multilatérales sur l'agriculture.

## **2.5 Montage institutionnel et conditions de mise en œuvre**

### **2.5.1 Montage institutionnel**

*Au niveau régional*, la Direction de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'environnement (DASAE) du Secrétariat exécutif de la CEMAC serait chargée de la mise en œuvre des activités régionales prévues dans le PRSA et de la capitalisation des actions des PSSA nationaux. Pour ce faire, un renforcement des capacités serait requis par la mise en place d'une Cellule d'appui technique, de coordination et de gestion qui serait constituée au sein de cette Direction et placée sous l'autorité de son Directeur, pour servir de pilotage et de mise en œuvre du Programme. Elle travaillerait en étroite collaboration avec les autres directions concernées de la CEMAC ainsi qu'avec une Cellule homologue qui serait établie dans le Secrétariat exécutif de la CEEAC (à Libreville, Gabon) dans le cadre d'un autre PRSA qui couvrirait les 11 Etats membres de la CEEAC dont les six Etats de la CEMAC sont membres (cf. paragraphe 4.1).

*Au niveau national*, les Gouvernements ont institué des structures nationales de coordination des programmes nationaux de sécurité alimentaire. La Cellule régionale de coordination qui serait mise en place dans la DASAE de la CEMAC fournirait un appui technique et méthodologique à ces structures nationales sous la supervision du Directeur de la DASAE dans l'optique de coordonner et d'harmoniser le programme régional avec les programmes nationaux mentionnés ci-dessus.

### **2.5.2 Programme indicatif régional de l'Union européenne**

La dernière concertation sur la stratégie de la coopération régionale Union Européenne/Afrique Centrale (CEMAC et CEEAC) dans le cadre 9ème FED, a eu lieu à Libreville du 30 avril au 2 mai 2002. Au titre des questions inscrites et soumises à discussion des parties, la production agricole et la sécurité alimentaire ne bénéficient qu'indirectement des engagements de l'Union européenne à travers notamment (a) la coopération en matière de transport et de désenclavement; (b) l'élargissement du concept d'écosystème forestier à la gestion des ressources naturelles et (c) dans le secteur de la production alimentaire il n'a été considéré que plus spécifiquement le développement de la pêche communautaire dont l'Union européenne s'est engagée à rechercher le financement complémentaire. La suggestion d'inscrire la sécurité alimentaire au titre des accord de coopération n'a pa fait officiellement l'objet d'une mention spécifique, mais l'Union européenne pourrait accepter de reconsidérer la question à mi-parcours de l'exécution du programme 9ème FED.

### **2.5.3 Conditions de mise en œuvre**

*Coordination avec les autres projets.* Le Programme régional établirait des relations de coopération et d'échange et développerait des synergies avec tous les autres projets et programmes en cours dans la sous-région qui concourent à la promotion des objectifs économiques et sociaux de la CEMAC, notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté. Cette coopération s'établirait, entre autres, à travers des séances de travail, des échanges d'information, d'expériences et de documents techniques. En outre, la Cellule technique de coordination organiserait des réunions de travail à intervalles réguliers pour informer les Directions techniques de la CEMAC et les partenaires concernés du déroulement des activités du Programme et des progrès réalisés. Les résultats

issus des activités des consultants seraient soumis à l'examen de groupes thématiques de travail constitués à cet effet.

***Durabilité des activités du Programme.*** La durabilité des activités du programme dépendra de la capacité de la CEMAC et de la volonté politique des Etats à vouloir les inscrire durablement dans le temps par:

- la mise en place d'un processus de programmation à moyen et long termes des activités et des ressources (notamment dans le cadre du PIR et de la NEPAD);
- la structuration du milieu rural, des organisations paysannes et interprofessionnelles afin de favoriser les synergies entre les activités du niveau national et celles entreprises au niveau régional et par
- une approche participation et une meilleure responsabilisation de l'ensemble des acteurs.

### **3. DESCRIPTION DES ACTIVITES DU PRSA**

#### ***Rappel de l'objectif global du PRSA***

Le PRSA proposé viserait essentiellement à la réalisation de la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté au niveau sous-régional. Cependant pour être pleinement couronné de succès, il coordonnerait et harmoniserait ses actions avec celles des programmes nationaux.

*L'objectif global recherché par la CEMAC à travers la mise en œuvre d'un Programme régional de sécurité alimentaire (PRSA) est de: i) contribuer durablement à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, (ii) contribuer au développement économique et social des Etats membres tout en préservant les ressources naturelles, et (iii) contribuer à la réduction de la pauvreté notamment en milieu rural.*

#### **3.1 Contenu et activités du programme**

Le programme proposé serait ainsi organisé autour des deux composantes, (i) celle portant sur les activités régionales transversales qui constitueraient au moins 80% de l'ensemble et (ii) celle d'appui aux programmes nationaux dans le but de réaliser le Programme régional de façon efficiente.

#### **COMPOSANTE 1: ACTIVITES REGIONALES TRANSVERSALES**

#### **ACTIVITE 1: APPUI A L'HARMONISATION DES POLITIQUES AGRICOLES NATIONALES**

##### *Justification*

Il a été constaté que les politiques agricoles des différents Etats intègrent peu la dimension régionale dans leurs stratégies. Cela proviendrait du caractère essentiellement douanier, fiscal et macro-économique des mesures qui ont caractérisé par le passé les grandes décisions de l'UDEAC et qui ont eu tendance à persister. Mais cette tendance confirmerait aussi l'ampleur du chemin qu'il reste à parcourir pour que les enjeux de l'intégration soient clairement pris en compte dans les structures et les institutions qui, au sein de chaque Etat, ont en charge la politique agricole.

En matière d'harmonisation des politiques agricoles, l'enjeu serait ainsi que désormais les politiques nationales tiennent compte du potentiel que représenterait le marché régional ainsi que des avantages comparatifs entre les pays de la Communauté, ce qui impliquerait des stratégies de spécialisation pour certaines productions ou des interventions concertées sur de grandes filières. L'un des objectifs recherchés serait à terme la formulation et la mise en place d'une **politique agricole commune (PAC)** dans un espace économique unique où joueraient les règles de la solidarité et de la complémentarité.

#### *Actions proposées*

Au niveau régional, les interventions d'assistance proposée pour les politiques agricoles consisteraient à apporter :

**(i) une assistance aux orientations de politiques agricoles de la CEMAC** en tant qu'institution régionale pour contribuer à :

- approfondir les orientations décidées lors de la Conférence des Chefs d'Etat à Malabo, par une élaboration détaillée du contenu du cadre stratégique régional dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation, de ses liens avec les PSSA nationaux et les actions en cours en vue d'en préciser les axes prioritaires pour la formulation de plans d'action régionaux et,
- assurer la promotion des produits exportables sur le marché mondial, en conformité avec les règles et les dispositions transitoires spécifiques qui auraient été négociées avec les institutions internationales traitant du commerce agricole et autres activités s'y rattachant;

**(ii) une assistance minimale à la revue des stratégies et programmes en cours** en vue de parvenir à leur cohérence avec l'orientation des politiques régionales, à travers une étude de la faisabilité d'une politique agricole commune (PAC) et la réalisation d'études portant sur les thèmes horizontaux (vulgarisation et formation, femmes et développement, législation foncière, législation douanière, communication, recherche scientifique, fonds de développement agricole, ) qui seraient essentiels à la promotion de la coopération régionale, l'amélioration de la sécurité alimentaire, le développement des exportations et la réduction de la pauvreté ;

**(iii) une assistance à l'intégration de la recherche-développement dans les secteurs d'activité notamment agricole** dans les accords de coopération devant promouvoir les exportations et renforcer les capacités techniques de la structure régionale de recherche agronomique en vue de mettre au point et ou d'adapter et de diffuser des paquets technologiques pour les agriculteurs de la sous-région. Cette action permettrait : (a) de résoudre partiellement les problèmes de la faible productivité agricole ayant cours dans la sous-région et (b) d'accroître la productivité agricole, de diversifier les productions et d'améliorer et de pérenniser les systèmes de production paysans. Les actions spécifiques à mener dans ce domaine consisteraient essentiellement à: (a) renforcer les équipements scientifiques de recherche sur l'amélioration des productions végétales vivrières, les performances zootechniques de l'élevage, de la pisciculture et de la pêche, et (b) améliorer les techniques de valorisation de la production (conservation et transformation, etc.), et (c) élaborer, adapter, harmoniser et coordonner les programmes nationaux de recherche pour satisfaire les besoins prioritaires de la sous-région (production de manioc, de bananes, de riz, du sorgho, pomme de terre, fruits), et

**(iv) une assistance à l'adaptation de la Charte des investissements de la CEMAC à un cadre de coopération plus élargi**, favorable au transfert des technologies, du savoir-faire dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la science, de l'économie avec notamment : (a) l'évaluation des besoins financiers nécessaires à l'ajustement des économies nationales et à l'établissement d'une liste de produits à exclure temporairement de la libéralisation du commerce et (b) l'identification des contraintes au niveau de l'offre afin de favoriser et ou d'améliorer l'adaptation de ces économies nationales à la compétitivité

économique internationale tout en tirant des avantages des opportunités offertes par les accords internationaux sur le commerce.

## **ACTIVITE 2: FACILITATION DES ECHANGES (COMMERCE INTRA ET EXTRA-CEMAC)**

### **A - Facilitation des échanges au sein de la CEMAC**

#### **(a) Promotion des normes de salubrité et de qualité des produits alimentaires**

##### *Justification*

La libéralisation et la compétitivité économiques restaurées par les dévaluations des monnaies ont induit l'émergence de nombreuses entreprises dans l'exportation des produits alimentaires, la transformation agro-alimentaire et la distribution des intrants. Les conditions macro-économiques sont ainsi apparues favorables à un accroissement des parts africaines dans les échanges agro-alimentaires mondiaux. Cependant pour beaucoup de pays d'Afrique Subsaharienne, le contrôle de la salubrité et de la qualité des produits agricoles exportés ou consommés localement reste déficient. Il en est de même pour certains produits importés.

L'amélioration de la perception des produits africains par les importateurs, notamment de l'Union européenne apparaît aujourd'hui comme une donnée primordiale. Elle passerait par une amélioration de la qualité des produits et par une compétence reconnue des services officiels de contrôle.

Dans ce contexte, les pays devraient mettre en place un dispositif interne et autonome favorisant le développement de dynamiques régionales pour la prise en compte et le traitement des aspects relatifs à la gestion de la qualité et de la salubrité des produits alimentaires.

En effet, sur le marché international, la qualité des denrées est devenue un impératif commercial en s'érigeant comme une barrière non tarifaire aux échanges dans le cadre des accords sanitaires et phytosanitaires (SPS) et des obstacles tarifaires au commerce (OTC). Les exportations à destination de l'Union européenne devraient en outre répondre à des exigences sanitaires spécifiques qui intègrent à la fois la notion de sécurité sanitaire des denrées (respect des normes sanitaires des produits finis, respect des conditions de production, conditionnement et mise sur le marché) et d'équivalence des Services vétérinaires officiels (obligations des moyens techniques, humains, financiers et réglementaires).

Sur les marchés intra-régionaux et domestiques, la qualité des denrées alimentaires est encore un thème peu mobilisateur pour les consommateurs en raison notamment de l'absence d'une véritable culture de la qualité et de la faible prévalence apparente des accidents alimentaires (pratiques culinaires et carence des systèmes de détection). De plus, le secteur agro-alimentaire est dominé par des opérateurs non identifiés et informels qui attachent peu d'importance aux considérations sanitaires.

Cependant, l'urbanisation, le développement du tourisme et la croissance du secteur de la transformation agro-alimentaire sont à l'origine "d'un consumérisme naissant". L'exigence de professionnalisation de la part des opérateurs privés de ces secteurs d'activités est forte. La sécurité sanitaire des denrées s'imposerait donc comme une problématique émergente, mue essentiellement par des impératifs économiques mais aussi par des préoccupations internes de santé publique de plus en plus pressantes. Elle devient également un facteur notable dans la dynamisation des échanges intra-régionaux.

##### *Actions proposées*

Dans le domaines des normes de salubrité et de qualité des aliments, les activités à entreprendre viseraient à améliorer et à moderniser :

*(i) le contrôle de salubrité et de qualité des aliments* afin de faciliter et renforcer les échanges commerciaux intra-régionaux des produits alimentaires et agricoles d'une part, et entre les pays de la CEMAC et le marché mondial d'autre part ;

*(ii) le contrôle de qualité des intrants agricoles et la promotion des intrants d'origine régionale ;*

*(iii) le renforcement de la compétence des promoteurs privés et des institutions nationales* impliqués dans l'assurance qualité et le contrôle des denrées alimentaires au niveau local et à celui de l'importation et de l'exportation, afin d'assurer la conformité des aliments produits localement aux normes internationales, et

*(iv) l'harmonisation de la réglementation et des normes sur la base des normes internationales* (du Codex Alimentarius) et des normes en vigueur sur les marchés d'exportation afin de stimuler davantage les échanges commerciaux internationaux.



## **(b) Formation continue des personnels en matière de normes de qualité et de salubrité des aliments**

Les actions proposées porteraient sur :

*(i) la revue de la réglementation et des normes en vigueur* concernant l'assurance qualité et le contrôle des denrées alimentaires et l'organisation d'ateliers sur l'harmonisation de la réglementation et des normes avec celles des marchés d'exportation et du Codex Alimentarius avec :

- l'élaboration de normes pour les principaux produits de la région, et
- l'amélioration de l'organisation des activités de contrôle des denrées alimentaires ainsi que des services et programmes pour le contrôle de qualité et de salubrité des aliments ;

*(ii) le renforcement et l'amélioration de l'organisation institutionnelle des pays* afin de prendre en compte les problématiques alimentaires, de permettre une définition précise et une analyse comparative des attributions et domaines d'intervention entre les différents services de contrôle des denrées alimentaires ;

*(iii) la fourniture d'équipement pour l'inspection et l'analyse des denrées alimentaires* en complément des équipements existants. L'équipement à fournir aux laboratoires officiels dans les six pays membres de la CEMAC sera précisé au cours de missions faites par des experts en microbiologie et chimie dès le commencement du projet, et

*(iv) la formation de cadres du secteur privé et des institutions nationales impliqués* dans le contrôle de la qualité et son assurance, comprenant l'établissement des programmes d'assurance de qualité, l'application des principes d'hygiène et des bonnes pratiques dans la transformation des aliments, ainsi que celle de fonctionnaires en matière de contrôle de salubrité et de qualité des aliments, comprenant: (a) les inspections d'aliments; (b) les méthodes d'échantillonnage et d'analyse des résidus de pesticides, de métaux lourds, de mycotoxines et d'autres contaminants chimiques des aliments; (c) les méthodes d'échantillonnage et d'analyse microbiologique des aliments, y compris les produits de la pêche, et (d) l'assurance qualité et l'accréditation de laboratoires de référence.

## **(c) Amélioration des normes phytosanitaires**

*Actions proposées*

Elles porteraient essentiellement sur :

*(i) la réalisation d'une étude d'évaluation diagnostique du dispositif phytosanitaire* dans les pays de la CEMAC et d'une étude diagnostique sur la répartition géographique des nuisibles (Biocénose) des produits vivriers en vue : (a) d'apprécier l'importance de ces nuisibles et leur incidence sur la production ; (b) de proposer une méthode de lutte intégrée appropriée à chaque type de nuisibles, et (c) de mettre en place un mécanisme d'alerte relatif à la détection et au déclenchement de lutte contre ces nuisibles.

*(ii) le renforcement d'une structure phytosanitaire régionale décentralisée* pour assurer la coordination et l'harmonisation des dispositions et procédures institutionnelles des pays de la CEMAC en matière de : (a) contrôle et homologation des pesticides et produits végétaux ; (b) certification des produits alimentaires importés et exportés ; (c) élaboration et harmonisation des normes phytosanitaires et mise en place des modalités d'application, et (d) harmonisation des contrôles de qualité des intrants phytosanitaires ;

*(iii) la mise en place d'un laboratoire régional décentralisé de contrôle de qualité* et d'homologation des pesticides, d'analyse des résidus de pesticides (choix, renforcement et équipement de laboratoires existant dans les pays) ainsi que l'organisation et la mise en place d'outils normatifs (banque de données des réglementations par pays, normes de contrôle des produits et pesticides, etc.) et techniques

(équipements de laboratoires, méthodes officielles d'analyse et standards analytiques) de contrôle et de surveillance des normes phytosanitaires, et

**(iv) le renforcement du cadre législatif et réglementaire régional par des actions de:**

- suivi et facilitation de l'application des Conventions régionales et internationales ratifiées par les Etats membres de la CEMAC en matière de protection des plantes et de normes phytosanitaires;
- élaboration de textes législatifs et réglementaires des normes phytosanitaires dans les pays où de telles dispositions n'existent pas; et
- préparation et diffusion d'un code régional en matière de normes phytosanitaires et d'information des utilisateurs et consommateurs;

**(v) l'appui à la mise en place au sein d'une institution régionale de recherche d'un programme de biotechnologie** à intégrer dans les stratégies de lutte contre les fléaux dont les activités spécifiques consisteraient à: (a) faire une étude diagnostique de la répartition géographique des nuisibles (Biocénose) des produits vivriers en vue d'apprécier l'importance de ces nuisibles et leur incidence sur la production et la disponibilité ; (b) caractériser les matériels végétaux existants dans chaque pays; (c) créer, tester et diffuser les meilleurs matériels de production existants en milieu producteur; (d) diffuser les méthodes de production et de lutte intégrées appropriées à chaque type de nuisibles, et (e) mettre en place un mécanisme d'alerte relatif à la détection et au déclenchement de lutte contre ces nuisibles.

**(d) Amélioration des normes zoosanitaires**

*Justification*

Jusqu'à une période récente, la distribution des intrants vétérinaires était essentiellement assurée par des structures publiques s'approvisionnant auprès des grands laboratoires producteurs des pays du Nord. La libéralisation du marché des médicaments vétérinaires et la privatisation de la profession vétérinaire à partir des années 1990 se traduisent aujourd'hui par une diversification des opérateurs, des produits et de leurs origines.

Une des conséquences de cette libéralisation est une baisse globale et tendancielle de la qualité des produits et des services. Ainsi des produits de base aux principes actifs du domaine public proviennent de pays aux pratiques commerciales peu contrôlées. Les garanties exigées sur les marchés domestiques des pays occidentaux ne s'imposent pas pour les produits destinés à l'exportation. Des produits dont l'usage est prohibé dans les pays du nord sont souvent recyclés dans des formulations "réservées au sud". Enfin, une industrie de la contrefaçon s'est développée dans certains pays du continent africain.

A ces contraintes majeures s'ajoutent d'autres non moins importantes qui sont: (i) l'inadéquation entre les législations officielles et les pratiques des techniciens ; (ii) la multiplicité des structures de contrôle appliquant sur le terrain des pratiques différentes ; (iii) l'insuffisance de techniciens spécialistes pour assurer les analyses et contrôles de qualité des aliments ; (iii) le manque de matériels adéquats pour procéder efficacement à l'analyse et au contrôle de qualité des produits et denrées d'origine animale ; (iv) l'inefficacité et la non harmonisation des méthodes de contrôle et (v) le non respect des normes d'hygiène et de salubrité dans la construction des infrastructures, de traitement et de commercialisation des produits animaux.

*Actions proposées*

**(i) Etude sur les circuits régionaux de commercialisation des intrants et produits zootechniques** afin : (a) d'identifier les contraintes socio-économiques de production et de commercialisation, (b) de proposer un mécanisme adapté de production, de commercialisation et d'accès aux produits vétérinaires, (c) d'élaborer les normes de production et de réglementation de la commercialisation de ces produits, et (d)

d'harmoniser le contrôle de qualité des intrants vétérinaires et organiser au niveau national et régional, la lutte contre la fraude et la commercialisation des produits falsifiés ;

*(ii) Etude des épizooties transfrontalières* en vue : (a) d'apprécier leur répartition géographique, (b) d'évaluer leur importance et le niveau de leurs impacts sur la production et la qualité des produits; (c) de mettre au point et diffuser des méthodes appropriées de lutte, et (d) de fournir une assistance en formation aux techniques récentes de diagnostic des maladies animales, en particulier les maladies transfrontalières (méthodes d'épidémiologie-surveillance et d'information);

*(iii) Appui au renforcement et à l'adaptation de la législation, la réglementation, l'élaboration et l'harmonisation des normes zoosanitaires* et mise en place de mécanismes d'application des contrôles de qualité pour favoriser les échanges de produits alimentaires d'origine animale et halieutiques dans la sous-région et en dehors, et

*(iv) Assistance aux laboratoires de certification et de surveillance*, y compris des systèmes d'information géographique et des instances de contrôle des médicaments, suppléments alimentaires et autres intrants zootechniques, organisation d'un laboratoire régional décentralisé pour le contrôle de qualité (importation et exportation) des produits carnés et dérivés et des produits zootechniques.

## **B - Facilitation des échanges entre la CEMAC et le reste du monde**

### *Justification*

Le cycle de l'Uruguay ayant ouvert de nouvelles possibilités d'accroître les échanges, au travers du Traité de Marrakech, le PRSA pourrait permettre de:

- faire une étude par pays sur deux à trois produits agricoles qui pourraient faire l'objet d'échanges entre la CEMAC et le reste du monde, tout en passant en revue les instruments nationaux pour vérifier leur compatibilité avec les règles de l'OMC et en analysant leur faisabilité en vue d'identifier des mesures transitoires pour chacun des pays membres de la CEMAC; et
- faire une étude sur les besoins et l'adaptation des systèmes financiers et des mécanismes compensatoires aux changements du système du commerce international des pays de la CEMAC par rapport à la décision ministérielle de Marrakech sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réformes sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires que sont certains pays de la CEMAC.

### *Actions proposées*

*(i) Etudes par pays sur deux à trois produits* dont les résultats, conclusions et recommandations seraient discutés lors d'un séminaire régional à organiser en 2005; et

*(ii) Etude sur les besoins et l'adaptation des systèmes financiers et des mécanismes compensatoires* aux changements du système du commerce international des pays de la CEMAC notamment par rapport aux PMA et aux pays en développement importateurs nets de produits alimentaires que sont certains pays de la CEMAC. Les résultats, conclusions et recommandations de cette étude seraient également discutés lors d'un atelier régional à organiser en 2005 et 2006.

---

**ACTIVITE 3: MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE REGIONAL DES FILIERES ET DES POLITIQUES AGRICOLES ET IMPLANTATION D'UN SYSTEME REGIONAL D'INFORMATION POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE**

*Justification*

L'amélioration de la production et des échanges agricoles dans la zone CEMAC passerait également par l'amélioration de l'information sur les réalités de l'agriculture et du commerce dans la région et nécessiterait de ce fait la mise en place de mécanismes et d'instruments permettant de mieux appréhender la situation afin de permettre aux décideurs de disposer d'informations pertinentes et fiables pour prendre les décisions.

*Actions proposées*

**(i) Mise en place d'un observatoire régional des productions et des filières avec notamment :**

- identification et implication des opérateurs des filières alimentaires dans les institutions, organisations et leur participation au processus de négociation; et
- réalisation d'une étude sur les avantages comparatifs et l'adaptation des grandes filières agricoles et alimentaires et des avantages que leur offre le marché régional ; (connaissance des performances économiques des filières vivrières locales, comparaison des éléments économiques avec ceux des filières des produits alimentaires importés) et l'amélioration de l'environnement économique de la production par la mise en place, au niveau régional, d'un processus de concertation entre les différents acteurs institutionnels et privés (OP, chambres consulaires, de commerce et d'agro-industrie) pour adapter les filières agricoles aux potentialités offertes par le marché régional et mettre en valeur les complémentarités entre les pays de la Communauté ;

**(ii) Réalisation d'une étude de faisabilité** pour : (i) l'établissement d'une base de données "sécurité alimentaire" sur les principaux produits alimentaires et agricoles et des informations thématiques (maîtrise de l'eau, intensification, diversification, fertilité des sols, etc.) avec un recours aux nouvelles techniques de l'information ; (ii) l'adaptation d'un système d'information régional pour la sécurité alimentaire combinée ; (iii) à la mise en place d'un observatoire régional des productions et des filières, des politiques économiques ; (iv) l'identification et le développement du potentiel compétitif de la région, et (v) l'introduction de la notion de valeur stratégique des produits d'exportation dans la définition des politiques commerciales.

**ACTIVITE 4: RENFORCEMENT DES CAPACITES TECHNIQUES A LA PROGRAMMATION REGIONALE ET AUX NEGOCIATIONS MULTILATERALES**

*Justification*

Le Secrétariat exécutif de la CEMAC aura un rôle actif à jouer dans les négociations pour promouvoir des politiques commerciales de la Communauté qui soient cohérentes et compatibles avec ses objectifs globaux de réduction de la pauvreté et de développement durable. Elle devrait à cet effet renforcer très rapidement ses capacités en mettant en place de manière formelle une structure (Cellule) permanente et pérenne chargée des négociations commerciales et de partenariat avec l'UE, l'OMC, AGOA, Cycle de l'Uruguay, l'OMPI, et toutes autres organisations sur les questions de développement, de commerce et de propriété intellectuelle relevant de ses missions. Cette option pour "**une diplomatie commerciale**" nécessiterait un important renforcement de toutes les formes de capacités techniques pour créer au sein de la région un réseau de réflexion et d'expertise sur le commerce et le développement régional capable de suivre le rythme et le cours normal du processus des négociations. Cette structure devrait avoir à l'esprit le besoin permanent d'appropriation et ou d'utilisation maîtrisée des dispositions contenues dans les règles de jeu (recours en matière de commerce, mécanisme de règlement des

différends, sauvegarde). En tout état de cause, il existe une nécessité vitale d'avoir un organe stable (mémoire des négociations) et suffisamment outillé capable de participer à l'élaboration continue des négociations et des accords en résultant, et de se préparer à de nouveaux rounds. Il assurera la cohérence entre les négociations bilatérales, régionales et multilatérales.

Il y aurait une nécessité pour les pays membres à améliorer leur compréhension des accords internationaux d'une part, et à renforcer leurs capacités d'évaluation des conséquences de ces accords d'autre part. Par exemple, aucun lien sérieux ne semble établi dans les économies des pays membres entre les initiatives liées à la réduction de la pauvreté et les initiatives commerciales. En outre, les cadres stratégiques de réduction de la pauvreté n'accordent pas une place importante aux questions liées au commerce, ni au renforcement des capacités techniques pour la compréhension de ces questions à moyen et long terme.

Par ailleurs, pour faire face à l'insuffisance des capacités techniques sur le plan humain et institutionnel par rapport à l'analyse de la position des pays de la sous-région dans le cadre du Cycle d'Uruguay de négociations, des analyses détaillées de la situation de chaque pays sur les principaux domaines couverts par l'Accord international sur l'agriculture (soutien interne, accès au marché, subventions à l'exportation, etc.) permettraient de développer une position de référence pour la sous-région et de renforcer une capacité institutionnelle et technique pour pouvoir répondre aux obligations qui au terme des négociations seraient convenues avec les partenaires.

#### *Actions proposées*

Elles viseraient à la définition et à l'identification d'instruments de pilotage d'une stratégie arbitrant entre les objectifs globaux de développement de la CEMAC et ceux visés dans le cadre des accords internationaux de manière à ce que ces derniers soient économiquement pertinents, politiquement acceptables et socialement durables à terme pour la sous-région :

#### ***(i) Appui au renforcement des capacités***

- renforcement des capacités de la CEMAC en matière de conception, de programmation régionale et de mise en œuvre de projets régionaux, entre autres, par la tenue d'un atelier d'échange d'information et d'expérience
- renforcement des capacités : (a) techniques des agents qui interviendront dans les actions régionales par la formation, le recyclage, des missions d'appui et des visites d'échange d'expériences et (b) institutionnelles des structures en charge de la préparation et de la mise en application des normes phytosanitaires ;
- renforcement des capacités institutionnelles par: (a) la formation des techniciens (vétérinaires, inspecteurs des denrées, techniciens de laboratoire, etc.) et opérateurs économiques ; (b) réhabilitation et le renforcement des capacités des laboratoires nationaux de biologie afin de permettre la réalisation d'analyses d'aliments et (c) l'appui à la structuration des opérateurs économiques de la filière des denrées et produits animaux.

***(ii) Formation de cadres en analyse de politiques agricoles*** par des cycles de formation, des séminaires et voyages d'études.

***(iii) Appui à la mise en œuvre d'un programme régional d'émergence d'organisations professionnelles agricoles (OP)*** dynamiques et représentatives, en assurant la formation de leurs leaders notamment dans le domaine de la gestion, de la communication et des négociations avec les partenaires (publics et privés) tout en les associant aux négociations commerciales régionales et multilatérales.

## COMPOSANTE 2: APPUI AUX PROGRAMMES NATIONAUX DE SECURITE ALIMENTAIRE

Ces programmes d'appui complémentaire au développement des programmes nationaux devraient servir à faciliter la réalisation du Programme régional de façon efficiente. Les activités comprendraient notamment des revues sectorielles et sous-sectorielles et des identifications générales et spécifiques de projets d'investissement agricole prioritaires dans le cadre des politiques et stratégies des pays respectifs, qui soient compatibles avec le programme régional.

Chaque action pourrait faire l'objet d'une ou plusieurs missions, y compris pour entreprendre des études complémentaires (faisabilité pour l'irrigation, l'agro-foresterie et autres actions de développement, études socio-économiques, impact sur l'environnement, etc.).

### **ACTIVITE 5: APPUI COMPLEMENTAIRE AUX PROGRAMMES EXISTANTS**

#### *Justification*

Cet appui consisterait notamment : (i) à consolider la mise en œuvre des programmes existants, et (ii) à réaliser des études sur les contraintes d'ordre législatif et ou réglementaire qui handicapent l'amélioration de la sécurité alimentaire dans l'espace CEMAC, telles que développées dans l'activité 6 ci-dessous. A cet effet, la consolidation et le développement des PSSA nationaux seraient une bonne base pour le succès du PRSA à moyen terme.

Les actions proposées favoriseraient le développement et l'amélioration de la sécurité alimentaire notamment au travers d'initiatives régionales susceptibles d'avoir des effets multiplicateurs sur le Programme régional. Les principales actions complémentaires proposées seraient les suivantes:

#### *Actions proposées*

**(i) Mener des études complémentaires** ( faisabilité pour l'irrigation, l'agro-foresterie, autres actions de développement, impact sur l'environnement, etc) qui pourraient être cofinancées par les institutions financières intéressées ;

**(ii) Renforcer la capacité des chercheurs** par la préparation de programmes d'appui à la formation et l'établissement de réseaux de recherche intra et extra régionaux afin de favoriser les échanges d'expériences et d'informations scientifiques, techniques et de matériels; et

**(iii) Appuyer les institutions nationales de recherche** et associer les producteurs dans l'identification et la mise au point des technologies adaptées aux contextes national et régional et assurer la diffusion auprès des producteurs des paquets technologiques disponibles.

## **ACTIVITE 6: RENFORCEMENT DES CAPACITES EN VUE DE LEVER LES CONTRAINTES SOCIO-ECONOMIQUES**

### *Actions proposées*

- (i) Organiser des ateliers thématiques périodiques* d'informations et d'échange d'expériences sur l'analyse et la levée des contraintes dans les pays membres de la CEMAC;
- (ii) Appuyer la diffusion et l'adaptation des technologies* de maîtrise de l'eau, d'amélioration des systèmes durables de productions végétale, de l'élevage, de la pisciculture, de la pêche et de la conservation et transformation des produits alimentaires:
- (iii) Rechercher, inventorier, tester et diffuser les technologies paysannes* performantes pour l'intensification des systèmes de production, de conservation et transformation des produits alimentaires locaux ;
- (iv) Transférer les programmes de technologies disponibles* adaptées aux différentes zones agro-écologiques ;
- (v) Renforcer et faciliter l'appropriation des techniques diffusées* par les producteurs par la mise en place de programmes de formation (mise en place des parcelles test, alphabétisation fonctionnelle, formations des producteurs aux techniques de production, conservation et transformation, formation adaptée aux femmes et jeunes, etc.) ;
- (vi) Renforcer les capacités des structures nationales de recherche et de vulgarisation* pour la mise au point et la diffusion des technologies par rapport aux besoins des producteurs (renforcement des équipements scientifiques, formation des encadreurs et chercheurs, etc.) ;
- (vii) Appuyer l'organisation et à la structuration des producteurs en groupements opérationnels* , et
- (viii) Diffuser les informations techniques* par la radio, les nouvelles méthodes de communication et de transfert de technologie.

## **ACTIVITE 7: MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES COMPLEMENTAIRES**

### *Justification*

Afin de faciliter une mise en œuvre harmonieuse des activités proposées dans les différents Etats membres de la CEMAC, le PRSA mettrait à la disposition de chaque programme national de sécurité alimentaire, des équipements et fournitures nécessaires aux recherches de technologies appropriées, aux démonstrations dans les exploitations, de techniques de production plus efficaces, locales ou importées qui soient sans danger pour l'environnement et préservent le potentiel des ressources naturelles dans les domaines de la production végétale (céréales, légumes, fruits et cultures maraîchères, tubercules), de la production animale (volaille, bovins ovins, caprins, porcins) et de l'aquaculture (poissons, crevettes). Cette mise à disposition se ferait en complément et non pas en substitution des acquisitions réalisées dans le cadre normal de l'exécution des programmes nationaux, afin de répondre à des besoins tels que l'extension à de nouveaux sites ou la prise en compte d'aspects nationaux dans le Programme régional.

### ***Actions proposées***

Il s'agirait, de façon non exhaustive et sur la base d'analyses de faisabilité, de la fourniture d'équipements agricoles (matériel d'analyses, outillage agricole, matériel de travaux et d'hydro-agricole, matériel roulant, etc.) ; d'intrants agricoles (semences améliorées de base, produits vétérinaires, etc.) ; d'équipements informatiques ; et de matériaux de construction.

### **3.2 Coûts estimatifs**

Il est présenté ci-dessous un tableau des coûts estimatifs couvrant l'ensemble du programme prioritaire pour une période de 5 ans (2003-2007). A ce stade, les coûts sont approximatifs, ils représentent des projections qui tiennent compte de la dimension régionale considérée. Le détail des estimations faites devra être effectué lors de la préparation du PRSA définitif à la suite des orientations données par le Conseil des Ministres de la CEMAC et les partenaires extérieurs concernés.



**Tableau récapitulatif du coût du PRSA (000 \$EU)**

Eléments du programme		Total	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
<b>Composante 1. Activités régionales transversales</b>		<b>15000</b>	<b>4800</b>	<b>3600</b>	<b>3000</b>	<b>1800</b>	<b>1800</b>
1	<i>Appui à l'harmonisation des politiques agricoles</i>	3000	1200	600	600	300	300
2	<i>Facilitation des échanges</i>	3000	1200	600	600	300	300
3	<i>Mise en place d'un observatoire régional des filières et des politiques et implantation d'un système régional d'information pour la sécurité alimentaire</i>	6000	1800	1800	1200	600	600
4	<i>Renforcement des capacités à la programmation régionale et aux négociations multilatérales</i>	3000	600	600	600	600	600
<b>Composante 2 . Appui aux programmes nationaux</b>		<b>8000</b>	<b>2100</b>	<b>1900</b>	<b>1600</b>	<b>1300</b>	<b>1100</b>
5.	<i>Appui aux programmes nationaux de sécurité alimentaire</i>	3000	600	600	600	600	600
6.	<i>Renforcement des capacités en vue de lever les contraintes socio-économiques .</i>	2000	600	400	400	400	200
7.	<i>Mise à disposition d'équipements et de fournitures complémentaires</i>	3000	900	900	600	300	300
<b>Cellule technique d'appui à la mise en oeuvre du PRSA</b>		<b>2000</b>	<b>400</b>	<b>400</b>	<b>400</b>	<b>400</b>	<b>400</b>
<b>Mission d'appui de consultants</b>		<b>500</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>COUT TOTAL</b>		<b>25500</b>	<b>7400</b>	<b>6000</b>	<b>5100</b>	<b>3600</b>	<b>3400</b>

Le besoin de financement serait de l'ordre de 25,5 millions de dollars EU pour la période 2003-2007. On note que cette période de 5 ans (2003-2007) et les financements retenus pour l'exécution du programme pourraient être modulés en fonction des engagements financiers effectifs des différents partenaires au développement associés à la mise en œuvre du PRSA.

#### **Calendrier de réalisation (voir aussi par. 5.3)**

Le calendrier de réalisation est résumé comme ci-dessous :

- Le document préliminaire du PRSA sera soumis à la CEMAC fin mai 2002 et discuté en atelier début juin 2002.
- Il sera ensuite soumis à l'examen et amendement des experts agricoles à leur réunion de fin juin 2002.
- Le document amendé sera soumis à la Conférence des Ministres de l'Agriculture pour examen et adoption en juillet 2002.
- Il sera par la suite soumis au Comité inter-Etats des Ministres statutaires de la CEMAC pour adoption et présentation à la Conférence des Chefs d'Etat en décembre 2002.
- La conférence des Chefs d'Etat prévue en décembre 2002 donnera les directives au Secrétariat exécutif de la CEMAC pour entreprendre les négociations avec les partenaires intéressés et lancer la préparation du PRSA définitif (début 2003).

## **4. ORGANISATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME**

### **4.1 Organisation institutionnelle**

#### **4.1.1. Comité consultatif régional**

Les questions relatives à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté occupent de plus en plus de place dans les débats publics, rejoignant ainsi ceux déjà engagés par la société civile, les organisations professionnelles, notamment les syndicats et les ONG. Il apparaît dès lors nécessaire de les structurer, de mieux les organiser afin d'en faire des acteurs actifs et participatifs. Au niveau de la CEMAC, une telle organisation pourrait être un **“Comité consultatif régional pour la sécurité**

**alimentaire et la lutte contre la pauvreté**”. Ce Comité serait un lieu de concertation, de dialogue et de propositions où les représentants des principaux acteurs des filières vivrières et des programmes de lutte contre la pauvreté donneraient leurs avis sur les mesures et décisions à prendre pour améliorer le pilotage de la sécurité alimentaire et des programmes de lutte contre la pauvreté au niveau régional. Dans la politique de sécurité alimentaire, le rôle du Comité serait d’apporter des avis et propositions des professionnels des filières. Il devrait faire des propositions sur l’ensemble des problèmes de réglementation posés au sein des filières vivrières qui porteraient sur:

- les mesures à prendre pour améliorer la circulation des produits vivriers au sein de la Communauté ;
- l’adaptation du TEC pour les produits alimentaires importés ;
- les taxes internes sur les filières vivrière (TVA, droits de douanes sur les intrants agricoles , )
- les normes sanitaires et de mise en marché des produits alimentaires locaux ;
- des positions de négociation sur les importations alimentaires à défendre lors des négociations internationales (OMC, APER) ;
- des propositions de mesures d’accompagnement à mettre en place pour adapter les filières vivrières au marché régional et assurer leur développement ;
- une programmation indicative des financements nécessaires par filière et pays pour les programmes de sécurité alimentaire ;
- des propositions visant à mobiliser effectivement en faveur de l’agriculture les ressources disponibles à la BDEAC et allouées en principe à la promotion du secteur agricole et rural ;
- un arbitrage entre les différents plans d’action proposés par pays pour leur financement par les ressources du fonds régional de développement agricole domicilié la BDEAC.
- le programme retenu par le Comité sera soumis au Secrétariat exécutif de la Communauté pour être soumis à la décision des instances de la CEMAC.

Le Comité serait soutenu par des appui-conseils et des formations adaptées lui permettant d’assumer au mieux le rôle d’orientation et de proposition qui lui est assigné. Le système régional d’information pour la sécurité alimentaire devrait lui fournir les informations et analyses nécessaires pour appuyer ses propositions.

#### **4.1.2. Cellule technique d’appui à la mise en œuvre du programme**

La Direction de l’agriculture, de la sécurité alimentaire et de l’environnement (DASAE) du Secrétariat exécutif de la CEMAC serait chargée de la mise en œuvre des activités régionales prévues dans le PRSA et de la capitalisation des actions des programmes nationaux de sécurité alimentaire. Une Cellule légère d’assistance technique, de coordination et de gestion serait constituée au sein de cette Direction et placée sous l’autorité de son Directeur, pour servir de cadre de pilotage du Programme. Elle travaillerait en étroite collaboration avec les autres directions concernées de la CEMAC et la Cellule identique qui pourrait être établie au niveau du Secrétariat exécutif de la CEEAC (Libreville, Gabon) dans le cadre d’un PRSA couvrant les 11 Etats de la CEEAC dont sont membres les six pays de la CEMAC.

La Cellule technique de coordination et de gestion du Programme serait composée de:

- un agro-économiste, coordinateur du programme
- un agronome (production agricole)
- un agro-économiste (commercialisation et marchés agricoles)
- un chargé d’opérations administratives et logistiques
- un personnel d’appui (secrétaire, chauffeur)

Elle serait pérennisée et intégrée au sein de la DASAE comme structure permanente. Elle aurait recours à des consultants en tant que de besoin notamment :

- dans le domaine de l'appui à la préparation, formulation et harmonisation des politiques agricoles, ainsi que dans l'assistance nécessaire pour la réalisation d'études actualisées sur les avantages comparatifs des filières vivrières;
- dans le renforcement des capacités à la préparation des politiques agricoles, l'assistance et la formation aux négociations multilatérales notamment sur ceux portant sur les dispositions de l'OMC relatives aux produits agricoles et les accords de Marakech, et
- dans le domaine des normes sanitaires, phytosanitaires, des produits zootechniques et du contrôle de qualité des intrants, d'homologation des pesticides.

*Compte tenu de son expérience en matière de sécurité alimentaire, la FAO pourrait intervenir comme agence d'assistance technique pour la mise en oeuvre de tout ou partie du PRSA proposé si la CEMAC le souhaitait et dans le respect des procédures fixées.*

**4.1.3 Un Fonds régional de développement agricole** existe déjà et se trouve domicilié à la Banque de développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) dont le Siège est à Brazzaville au Congo. Mais ce fonds n'a eu jusqu'à présent que des opérations très limitées. Dans le cadre de la redynamisation du secteur agricole il apparaît nécessaire de reconsidérer son fonctionnement et de lui définir des objectifs et des modalités de participation au programme qui sera défini.

## 4.2 Moyens et mécanismes de mise en œuvre

### 4.2.2 Contribution de la CEMAC

La CEMAC contribuerait à la réalisation du PRSA en fournissant les prestations suivantes :

- facilitation et implication des Directions techniques dans la mise en œuvre du projet particulièrement quant à la prise en charge effective de leur participation;
- renforcement en effectif technique de la Direction de l'agriculture par le recrutement d'un personnel permanent notamment dans les spécialisations commercialisation, analyste de secteur agricole, et
- affectation des salles de bureaux en nombre suffisant et équipés dont les facilités de communication.

### 4.2.2 Contribution sollicitée de l'Union Européenne

La contribution sollicitée de l'UE est présentée dans le tableau de coûts présenté au par. 3.2 ci-dessus pour un montant global de 25,5 millions \$EU. Elle couvrirait essentiellement :

(i) les coûts de la **Composante 1 "Activités régionales transversales"** pour 15 millions \$EU répartis comme suit :

- appui à l'harmonisation des politiques agricoles (3millions \$EU) ;
- facilitation des échanges ((3 millions \$EU) ;
- mise en place d'un observatoire régional des filières et politiques agricoles, d'un système régional de sécurité alimentaire (6 millions \$EU), et
- renforcement des capacités en matière de programmation régionale et de négociations multilatérales (3 millions \$EU) ;

(ii) Les coûts de la **Composante 2 "Appui aux programmes nationaux"** pour un montant global de 8 millions \$EU repartis en:

- appui aux programmes nationaux (3 millions \$EU)

- analyse de contraintes socio-économiques qui entravent l'accroissement de la production alimentaire (2 millions \$EU) ;
- équipements complémentaires pour soutenir les programmes nationaux (3 millions \$EU), et

(iii) La prise en charge et l'équipement d'une "*Cellule technique d'appui à la CEMAC*" pour la mise en œuvre du programme (2 millions \$EU) et l'appui de missions de consultants (0,5 million \$EU).

### 4.3 Suivi-évaluation des activités du programme

Ces activités seront menées aux moyens de:

- réunions de coordination générales et spécifiques du programme qui seraient organisées par la Cellule d'appui technique, de coordination et de gestion du programme. Ces réunions pourraient être tenues tous les six mois pour la coordination générale du programme et tous les trois mois pour la coordination technique;
- les différents rapports techniques et sous-sectoriels produits dans le cadre du programme;
- les rapports annuels de suivi et évaluation sur les différents aspects ou domaines du PRSA qui seront préparés sur une base ad hoc et conformément au contrat qui liera la CEMAC, l'agence d'exécution du programme et l'institution de financement, et
- de critères spécifiques de suivi-évaluation qui auront été convenus entre les trois parties contractantes ci-dessus.

## 5. RISQUES, CONDITIONNALITES ET SUITE A DONNER

### 5.1 Analyse des risques

#### 5.1.1. Au niveau de la CEMAC

Le risque majeur pourrait provenir de ce que la CEMAC ne joue pas effectivement son rôle de coordination pour la mise en œuvre des politiques régionales et d'une PAC, que ce soit par manque de capacités, de moyens ou d'affectation non efficiente des ressources allouées, de représentativité et de volonté politique. Par ailleurs, les effectifs de cadres techniques de la plupart des Directions et les ressources financières allouées aux activités non salariales (fonctionnement, production techniques, ) sont largement insuffisants pour produire l'efficacité et les résultats qui pourraient être attendus d'une institution d'intégration régionale.

#### 5.1.2 Au niveau des Etats membres

Le risque résiderait davantage dans l'hétérogénéité politique qui caractérise les Etats de la sous-région. En effet, et à titre d'exemple, la perception de l'insécurité alimentaire diffère d'un pays à l'autre, elle est différente entre le Gabon et le Tchad, tout comme elle l'est entre la Centrafrique, le Cameroun et le Congo. Une des conséquences immédiates d'une telle différence de perception pourrait se traduire par une non affirmation ou une insuffisance d'appartenance régionale, une divergence d'intérêt susceptible d'entraîner des difficultés quant à la définition d'une stratégie commune de réduction de l'insécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, les insuffisances de capacités, de ressources notamment financières, la non affirmation d'une appartenance régionale qui s'exprimerait par le "refus de partager" et le manque de volonté politique, pourraient se révéler comme des contraintes majeures pour une contribution réelle à la construction régionale.

Le niveau de développement : 3 pays PVD (Cameroun, Congo, Gabon) ; 3 pays PMA (Centrafrique, Guinée Equatoriale, Tchad) dont un non membre de l'OMC (Guinée Equatoriale) pourrait mettre à l'épreuve la volonté politique des Etats de vouloir faire de la CEMAC un instrument bien structuré pour être une institution de développement et d'intégration politique régionale.

Le PRSA proposé viserait à contribuer à atténuer ces risques par la mise en place de stratégies majeures pour:

- Assurer une meilleure connaissance de la sous-région en faisant imerger les complémentarités réelles, les avantages que pourraient partager les Etats dans un esprit de subsidiarité et d'efforts conjugués ;
- Assurer le besoin d'harmonisation des économies et d'intégration régionale ;
- Renforcer la capacité institutionnelle et technique afin de rendre l'institution CEMAC plus performante et efficiente ;
- Impliquer les principaux acteurs de la vie économique et sociale dans la conception et le suivi des politiques de développement ;
- Promouvoir la production et les activités économiques susceptibles de contribuer à donner à l'intégration régionale une assise solide.

Il ressort cependant que l'évolution de la CEMAC vers une zone de libre échange reste fortement tributaire de la volonté politique des Etats à admettre le principe de l'effectivité de la libre circulation des biens des services et des personnes et surtout à approfondir l'intégration régionale.

## 5.2 Conditionnalités

- (i) La CEMAC devrait s'engager à pérenniser le personnel professionnel de la Cellule d'appui technique afin de maintenir un niveau de compétence et d'effectif pour mener à bien le programme agricole ;
- (ii) La CEMAC devrait par ailleurs s'engager à assurer le fonctionnement effectif de la DASAE afin de lui permettre contribuer effectivement à la mise en œuvre du programme ;
- (iii) Tous les Etats de la CEMAC devraient s'engager à prendre les dispositions utiles pour être membres de l'OMC afin de pouvoir participer aux négociations commerciales sur l'agriculture ;
- (iv) Les Etats devraient s'engager à travailler à l'harmonisation et à l'intégration à moyen terme de la CEMAC et de la CEEAC;
- Les Etats de la CEMAC devraient s'engager à réaliser la Politique agricole commune (PAC) et à la mettre en œuvre à l'horizon 2010.

## 5.3 Suite à donner

- L'équipe de préparation du programme soumettra avant le 20 mai 2002, le document principal du programme pour être examiné par le Secrétariat exécutif de la CEMAC ;
- La CEMAC organisera avec l'appui de la FAO, un atelier de validation du document dans la première semaine de juin 2002. Elle affectera les locaux nécessaires à la tenue de l'atelier. La FAO assurera la prise en charge des coûts liés à l'organisation de l'atelier, notamment les frais de transport des participants, les DSA et les charges directes de l'organisation ;
- Le Secrétariat exécutif de la CEMAC soumettra pour examen et adoption le document validé au Conseil des ministres de l'agriculture de la Communauté dont la tenue est prévue au mois de juillet 2002 ;

- Le programme définitif sera préparé à l'issue des travaux du Conseil des ministres en prenant en compte la démarche de formulation du NEPAD. A la demande de la CEMAC, la FAO pourra fournir son assistance pour la finalisation des documents.

## **ANNEXES**

**Tableaux :** Indicateurs agricoles de production et de disponibilité alimentaire

**Matrices :**

1. Aperçu général sur les politiques de sécurité alimentaire dans les états de la CEMAC
2. Principaux défis et objectifs
3. Harmonisation des politiques

## Matrice 1 - SYNTHÈSE DES POLITIQUES DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DES ÉTATS DE LA CEMAC

Sources : Composé à partir de documents récents de politiques agricoles des États et de la Note de stratégie à l'horizon 2010 élaborée par la FAO

Axes prioritaires	CAMEROUN	CONGO	GABON	GUINEE EQUATORIALE	CENTRAFRIQUE	TCHAD
<b>Défis et enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Accroître d'au moins 6%/an de la disponibilité alimentaire ;</li> <li>-Réduire la pauvreté rurale (promotion de la sécurité alimentaire, développement de l'emploi, des infrastructures économiques, promotion des femmes)</li> <li>-Préserver les ressources naturelles, réduction des risques écologiques et sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Désengager l'Etat des secteurs de production ;</li> <li>-Rédynamiser l'agriculture par l'intensification de productions ;</li> <li>-Désenclaver les zones de production ;</li> <li>-Développer un système de crédit adapté aux besoins des producteurs ;</li> <li>-Reconquérir le marché vivrier national par l'augmentation de la production</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Relancer la croissance économique par le développement des productions vivrières et du secteur agro-industriel ;</li> <li>-Réduire la pauvreté en milieu rural ;</li> <li>-Renforcer les capacités pour l'amélioration des productions halieutiques et de transformation des produits ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Développer le secteur agro-pastoral par l'intensification et la diversification de productions agricoles ;</li> <li>-Renforcer les capacités de transformation et de conservation des produits ;</li> <li>-Réduire la pauvreté en milieu rural</li> <li>-Désenclaver les zones de production</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutter contre la pauvreté et garantir la sécurité alimentaire notamment dans les zones à risques et péri-urbaines</li> <li>Accroître les recettes d'exportation par la diversification et l'intensification de la production</li> <li>Accroître la fluidification des échanges ;</li> <li>Garantir la pérennité du patrimoine écologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Accroissement durable de la production alimentaire dans un environnement préservé ;</li> <li>-Renforcement des capacités dans le secteur rural ;</li> <li>-Réduction de la pauvreté rurale.</li> </ul>
<b>Disponibilité (*)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Production vivrière domestique (végétale, animale, halieutique)</li> <li>-Production alimentaire d'origine forestière</li> <li>-Importations alimentaires</li> <li>-Aides alimentaires (notamment dans les zones nord)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production végétale (tubercule, racines)</li> <li>- Produits d'élevage et de volailles</li> <li>- Production halieutique Produits agro-industriels –Importations alimentaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Production végétale (céréales, tubercules bananes plantain)</li> <li>-Produits d'élevage, Produits forestiers suivant les critères de proximité, de quantité, de qualité et de reconditionnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production alimentaire nationale</li> <li>-Production agricole (café/cacao pour l'exportation)</li> <li>-Production animale</li> <li>-Produits de pêche</li> <li>-Importations alimentaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Productions vivrières (Manioc, mil, sorgho, maïs)</li> <li>Produits d'élevage</li> <li>Produits de chasse, de pêche et de- pisciculture de cueillette</li> <li>- Importations alimentaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Production végétale céréales (sorgho, mil, riz, maïs) tubercules et racines (manioc, pomme de terre, taro, patate)</li> <li>Oléagineux (arachide)</li> <li>Produits animaux (élevage gros bétail, ovins caprins )</li> <li>Produits de pêche</li> <li>Importations alimentaires (blé, farine de blé, riz, lait, huiles alimentaires )</li> </ul>



Axes prioritaires	CAMEROUN	CONGO	GABON	GUINEE EQUATORIALE	CENTRAFRIQUE	TCHAD
<b>Stabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Stratégie de développement du secteur rural en cours :</li> <li>-promotion d'une agriculture protectrice des ressources naturelles ;</li> <li>-Accroissement des productions vivrières (Racines, tubercules plantain, céréales/maïs/riz, production animale et halieutique à un rythme parallèle à celui de la population) -Politique agricole mise en œuvre depuis 1990 (appui aux stratégies paysannes et à la professionnalisation agricole, -Fonds d'appui aux organisations rurales, crédit rural décentralisé, projet de réforme du sous-secteur engrais)</li> <li>-Mesures prises pour accroître les productions animale (politique des filières, accessibilité aux crédits, développement du secteur privé) et halieutique (accords de pêche, pisciculture, pêche artisanale) -Mesures prises pour réduire les variations saisonnières de production</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Insuffisance des structures appropriées de stockage et de conservation des produits agricoles-</li> <li>-Insuffisance des structures de transformation et de conditionnement-</li> <li>-Manque d'infrastructures rurales (silos, chambres froides, magasins et hangars de stockage)</li> <li>- Pertes après-récolte importantes dues aux intempéries et déprédateurs</li> <li>- Nombre insuffisant de marchés d'intérêt national, régional et local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune pénurie de denrées alimentaires-</li> <li>- Approvisionnement assuré par les Importations</li> <li>- Conditions agrométéologiques favorables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance des techniques de conservation et de transformation, utilisation des procédés traditionnels de séchage du poisson et de fumage de la viande)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produits de cueillette dans les zones forestières</li> <li>- Importations alimentaires réduites - Produits vivriers en zone soudano-sahélienne</li> <li>- Promotion du secteur privé- Insuffisance de dispositifs de stockage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Régions nord sahélien, saharien sont déficitaires en céréales et constituent la zone de vulnérabilité chronique. Sud et Sud/Est du pays sont par contre des zones excédentaires.</li> </ul>
<b>Accessibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La pauvreté atteint 28 % de la population camerounaise (35 % en milieu rural, 16 % en milieu urbain)</li> <li>-Revenus inégalement répartis-</li> <li>- Nombre élevé de chômeurs du à la déflation des effectifs de la Fonction publique</li> <li>- Réduction drastique des salaires. ;</li> <li>- Faible rémunération des produits de base</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance des revenus des ménages</li> <li>- Salaires dérisoires des agents de l'Etat</li> <li>- Taille élevée des ménages</li> <li>- Faible revenu et du pouvoir d'achat des ménages</li> <li>-Infrastructures routières inadéquates et insuffisantes</li> <li>- Nombre élevé de sans emploi</li> <li>- Enclavement des régions de production</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Dévaluation du F CFA</li> <li>application de la TVA ont conduit des Gabonais à des habitudes de consommation des ménages des productions alimentaires locales</li> <li>-Mauvais réseau routiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Certains facteurs entravent l'accès physique et économique aux aliments :-</li> <li>Infrastructure de communication -moyens de transports;</li> <li>- les marchés ;</li> <li>- Prix et salaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses élémentaires élevées- Enclavement interne et externe-</li> <li>Faibles revenus des ménages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quatre indicateurs sont pris en compte pour avoir accès aux aliments:</li> <li>- Infrastructures de transports ;</li> <li>- Mesures administratives relatives à la circulation des produits alimentaires ;</li> <li>- Revenus des consommateurs ;</li> <li>- Organes d'intervention en cas de crise.</li> </ul>

Axes prioritaires	CAMEROUN	CONGO	GABON	GUINEE EQUATORIALE	CENTRAFRIQUE	TCHAD
<b>Stratégies</b>	<p>Diversification et intensification de la production</p> <p>Accroissement de la productivité centré sur les unités de production (UP)</p> <p>Promotion des cultures vivrières et filières agricoles;</p> <p>Désengagement de l'Etat des secteurs productifs ;</p> <p>Responsabilisation des OP</p> <p>Stratégie d'accompagnement socio-économique par :</p> <p>Amélioration des ressources humaines des UP et des services d'appui-conseil</p> <p>Gestion et aménagement des ressources foncières ;</p> <p>Amélioration des ressources financières</p> <p>Prise en compte des OP ;</p> <p>Mise en place de cadres permanents de concertation entre les acteurs (régional, national, équitable représentation des acteurs)</p> <p>Coordination des interventions de la société civile et de la Communauté Internationale en faveur des programmes d'accroissement de la production</p> <p>Appui du secteur privé et des ONG aux populations rurales</p> <p>-Renforcement et adaptation des programmes de recherche/développement/vulgarisation/accroissement de la production.</p>	<p>-Décentralisation administrative, abolition des monopoles en faveur du libéralisme économique,</p> <p>Désengagement progressif de l'Etat du secteur productif</p> <p>-Promotion des cultures vivrières</p> <p>- Augmentation des revenus par la diversification de la production, la création d'emplois nouveaux</p> <p>- Amélioration des conditions de vie en milieu rural</p> <p>- Protection des aires protégées</p> <p>- Soutien de l'Etat aux programmes de recherche agronomique et de vulgarisation</p> <p>- Relance des filières de corps gras, cultures maraîchère et fruitière, cultures industrielles</p> <p>- Conservation et transformation des racines et tubercules (manioc, igname, pomme de terre,) et de la banane ;</p> <p>- Amélioration du commerce et de la distribution par la mise en place d'une meilleure réglementation ;</p> <p>- Amélioration de l'équilibre alimentaire, de l'éducation nutritionnelle et des soins de santé</p> <p>- Préservation de l'environnement</p> <p>- Amélioration des infrastructures routières</p> <p>- Appui financier aux opérateurs économiques.</p> <p>par la mise en place de : motivations mobilisatrices, incitation des jeunes désengagés et fonctionnaires déflatés vers l'activité agro-pastorale, piscicole, et pêche.</p>	<p>-Installation d'une Banque de données nationale</p> <p>-Amélioration variétale des plantes alimentaires (ignames, manioc)</p> <p>-Amélioration des capacités de stockage et de conservation des produits alimentaires</p> <p>-Amélioration de la productivité et promotion de la commercialisation des cultures vivrières.</p>	<p>-Le Gouvernement doit encourager et favoriser des programmes sous forme de micro-projets alimentaires ruraux.</p> <p>-Moderniser et intensifier les systèmes de transformation et de conservation d'aliments</p> <p>-Développer la pêche industrielle</p> <p>-Renforcement des capacités dans les différents domaines de la production alimentaire</p> <p>-Amélioration des infrastructures pour faciliter l'accès des ménages aux produits alimentaires-</p> <p>Accroître et intensifier la productions alimentaire pour répondre aux besoins aides des programmes humanitaires et d'assistance aux populations démunies(.</p> <p>- Développement de l'emploi</p> <p>- Amélioration des conditions de vie en milieu rural</p> <p>- Promotion de l'émancipation des femmes</p> <p>- Veiller et assurer l'accès à l'eau potable.</p>	<p>-Diversification de la production</p> <p>- Amélioration des techniques de conservation et de transformation -</p> <p>Désenclavement du pays</p> <p>- Renforcement des échanges commerciaux à tous les niveaux</p> <p>-Bonne alimentation pour une bonne santé</p> <p>-Renforcement des capacités</p> <p>-Valorisation des sous-produits</p> <p>-Amélioration de la production et de la commercialisation</p> <p>- Augmentation du pouvoir d'achat</p> <p>Réduction des pertes après-récolte</p> <p>- Développer le système de crédit et de l'épargne</p> <p>- Encourager l'organisation paysanne et rurale</p> <p>- Promouvoir l'émancipation des femmes rurales ;</p> <p>- Préserver l'environnement</p> <p>- Reconversion des jeunes sans emploi vers les secteurs porteurs</p> <p>- Politique de désenclavement intérieur et extérieur du pays.</p>	<p>Accroissement, diversification et intensification de la production alimentaire</p> <p>-Accroissement de la productivité</p> <p>Sécurisation de la production alimentaire en milieu rural</p> <p>Gestion et valorisation des ressources naturelles</p> <p>-Intensification de l'agriculture dans les régions à fortes potentialités</p> <p>-Intégration agriculture/élevage</p> <p>.Organisation rationnelle de la pêche.</p> <p>Emergence de filières compétitives</p> <p>-Amélioration des systèmes d'information sur les marchés agricoles</p> <p>-Renforcement des capacités publiques et privées</p> <p>-Responsabilisation /Promotion des organisations paysannes.</p> <p>Amélioration de l'efficacité des interventions publiques</p> <p>Amélioration des services de base (éducation, santé, communication, télécommunication accès à l'eau potable, sources énergies diversifiées)</p>

<b>Axes prioritaires</b>	<b>CAMEROUN</b>	<b>CONGO</b>	<b>GABON</b>	<b>GUINEE EQUATORIALE</b>	<b>CENTRAFRIQUE</b>	<b>TCHAD</b>
<b>Actions à entreprendre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Développement des capacités de diversification et d'intensification de productions et de transformation de produits ;</li> <li>-Etudes techniques : investissements, renforcement des capacités des producteurs (formation en gestion des ressources et organisation, etc.) ;</li> <li>-renforcement des capacités des services techniques (vulgarisation et recherche d'accompagnement) pour un meilleur suivi, évaluation et formulation des politiques ;</li> <li>-Développement de systèmes de crédit adaptés au financement des activités agricoles ;</li> <li>-Appui à la structuration des filières porteuses ;</li> <li>-Révision de la législation foncière pour favoriser le développement agricole ;</li> <li>-Relance de la recherche axée sur les priorités de développement agricole ;</li> <li>-Reforme des services de vulgarisation ;</li> <li>-Réhabilitation/entretien des infrastructures rurales (routes, marché, système d'irrigation, etc.) ;</li> <li>-Mise en œuvre d'un programme de lutte contre l'insécurité alimentaire (utilisation des variétés à cycle court, mise en culture des bas-fonds et plaines irrigables, élevage à cycle court, etc.) ;</li> <li>-Promotion et organisation de la commercialisation au niveau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Sédentarisation et intensification des systèmes de productions ;</li> <li>-Politique d'aménagement des bas-fonds et du foncier garantissant l'amortissement des investissements ;</li> <li>-Facilitation d'accès au crédits ;</li> <li>-Privatisation des plantations et usines transformation ;</li> <li>-Appui aux associations de producteurs/éleveurs et au commerce privé pour la commercialisation des intrants agricoles et vétérinaires ;</li> <li>-Définition de modèles d'élevage adaptés aux ressources du pays ;</li> <li>-Restauration et professionnalisation des services vétérinaire et de vulgarisation ;</li> <li>-Programme de développement de la pisciculture commerciale en zone périurbaine et poursuite du programme de pisciculture paysanne ; projet élevage missala ;</li> <li>-Appui aux PME du secteur de la pêche et mise en place d'un système de financement adapté à la profession ;</li> <li>-Mise en œuvre du plan national à long terme de la recherche agronomique avec redéploiement des moyens et développement des liens avec la recherche régionale et internationale ;</li> <li>-Appui au développement des institutions financières (assistance technique, formation, infrastructures et équipements), appui techniques aux promoteurs privés, création de fonds de garantie, déblocage des fonds des groupements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Freiner l'exode rurale en améliorant les conditions de vie des ruraux (accès aux services sociaux de base) et en développant des activités créatrices d'emploi ;</li> <li>-Favoriser le micro-crédit en milieu rural en vue de l'acquisition de matériel agricole moderne et améliorer les circuits de commercialisation ;</li> <li>-Améliorer l'accessibilité des terres cultivées par un programme d'investissements (travaux à haute intensité de main d'œuvre) et d'entretien des infrastructures routières ;</li> <li>-Promouvoir l'extension des opérations villageoises et la création des petites entreprises agricoles (secteur agro-industriel) ;</li> <li>-Prévenir les risques de dégradation des sols et stabiliser l'activité agricole en développant l'utilisation de nouvelles techniques et de nouveaux systèmes de production (agroforesterie, cultures en couloir) ;</li> <li>-Promouvoir la création d'exploitations modernes spécialisées dans le maraîchage, la polyculture vivrière, le petit élevage et la transformation des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Désenclavement des zones de production par la réhabilitation des pistes rurales ;</li> <li>-Mise au point et diffusion des paquets techniques adaptées à l'intensification des productions vivrières animales et végétales ;</li> <li>-Mise en place d'un système de crédit agricole pour faciliter l'accès aux intrants et matériel agricoles, de pêche et de transformation des produits ;</li> <li>-Renforcement des capacités des producteurs à l'utilisation des technologies diffusées, la structuration du milieu, la gestion rationnelle des ressources naturelles et l'organisation de la commercialisation des produits ;</li> <li>-Mise en place d'un système de recherche-développement adapté au secteur agricole et basé sur l'approche participative ;</li> <li>-Mise en place d'une commission nationale pour l'utilisation des terres et d'un système national d'exploitation des terres agricoles ;</li> <li>-Poursuite du processus de libéralisation de l'économie et promotion d'un secteur privé dynamique dans la commercialisation des produits agricoles et la distribution des intrants agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Promotion de la culture attelée, de la sédentarisation des cultures et de l'intégration agriculture-élevage ;</li> <li>-Amélioration des infrastructures socio-économiques, des pistes rurales et des circuits de commercialisation .</li> <li>-Promotion des cultures maraîchères et de celles à haute valeur ajoutée dans les zones périurbaines et à forte densité.</li> <li>-Formation des cadres et des producteurs et organisation de la commercialisation.</li> <li>-Organisation et professionnalisation des producteurs et mise en place d'un système adéquat de crédit de campagne.</li> <li>-Production de semences sélectionnées et promotion d'une recherche adaptée aux différentes régions agro-bio-climatiques.</li> <li>-Augmentation des capacités techniques et opérationnelles des organismes d'encadrement.</li> <li>-Promotion d'un secteur privé dynamique dans la commercialisation et la distribution des intrants agricoles.</li> <li>-Renforcement des organisations</li> <li>-Créer de nouvelles zones d'actions agro-pastorales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Désenclavement des zones de production, appui à l'organisation des marchés céréaliers, crédit, diffusion de variétés nouvelles, renforcement de la protection des végétaux, développement de la culture attelée, banques céréalières villageoise ;</li> <li>-Appui à la transformation locale, au développement de la production d'aliments du bétail ;</li> <li>-Réhabilitation des polders existants, appui au développement de la petite irrigation, appui à l'amélioration des systèmes d'exhaure ;</li> <li>-Appui au maraîchage périurbain (vulgarisation), à la diversification et à l'étalement des productions fruitières ;</li> <li>-Appui au programme de semences améliorées, à l'intensification des productions vivrières, de l'assolement coton-vivrier (intrants, vulgarisation) ;</li> <li>-Recherche-expérimentation, transfert technologique provenant des pays voisins, vulgarisation ;</li> <li>-Appui à la création de coopératives (intrants, commercialisation) et facilitation de l'accès au crédit, création de pôles</li> </ul>

	<p>national et régional ;          -Développement de la promotion du gibier par des techniques de ranching et farming et la promotion des techniques de conservation des ressources ;</p>		<p>produits agricoles ;          -Intensifier la production/diffusion de semences sélectionnées et mettre au point des modèles d'intensification basés sur les besoins des petits producteurs ;          -Améliorer les capacités des services de recherche appliquée dans les domaines de la gestion, financier, opérationnel et technique ;          -Assurer un service-conseil efficace pour les producteurs en matière de défense des cultures ;          -Renforcer la vulgarisation et l'appui au paysannat (structuration du monde rural, accès au crédit pour l'achat d'intrants et de matériel agricole) ;          -Développer les noyaux d'élevage privés (programme villageois) ;          -Promouvoir la création de petites exploitations périurbaines spécialisées dans l'élevage porcin et avicole ;          -Abaisser les coûts de production (restructuration des entreprises) et améliorer la compétitivité de la viande produit localement ;          -Développer les infrastructures d'accueil et de transport aquatique ;          -Améliorer la programmation du développement du sous-secteur pêche          -Renforcement du</p>		<p>et d'associations agriculteurs-éleveurs.          -Former les pêcheurs, réglementer le matériel de pêche.          -Mobiliser plus de ressources en faveur du secteur rural dans le cadre des futurs projets et programmes de développement          -Renforcer et étendre aux autres régions agricoles le système de crédit mutualiste et d'épargne initié dans les zones cotonnières et caféières.          -Promouvoir des conditions de crédit supportables et en rapport avec les faibles moyens de la majorité des agriculteurs/éleveurs/pêcheurs.</p>	<p>de service/développement (intrants, fours, séchage, équipement), aménagement des pistes ;          -Lutte contre les feux de brousse, protection des gommaraies, foyers améliorés, mise en défense, protection des bassins versants.          -Mise en place d'un système de vulgarisation national          -Harmonisation des conditions de crédit pour le matériel et les intrants, mise en place d'un dispositif de concertation ;          -Création de comités régionaux de coordination recherche-vulgarisation, dispositif de coordination nationale, renforcer la collaboration internationale ;          -Appui à la formation/conseil aux organisations/associations, faciliter leur accès au crédit ;          -Entretien des routes, simplification et allègement des taxes, facilitation du transit international et de la circulation des biens, amélioration de l'information sur les marchés ;          -Développement des mesures de promotion encourageant les privés à prendre le relais dans la distribution des intrants.</p>
--	---	--	---	--	---	--

			<p>programme d'investissement public dans les secteurs hors pétrole (agriculture, agro-alimentaire, pêche) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Réorganisation et rationalisation des activités de recherche existantes pour les rendre efficaces et les adapter aux besoins prioritaires des paysans ;</li> <li>-Renforcement des capacités du service national de vulgarisation ;</li> <li>-Promotion d'actions visant la création d'associations villageoises pour l'acquisition d'intrants, la mise en place des caisses villageoises d'épargne et de crédit, l'entretien des infrastructures, la collecte des produits, etc. ;</li> <li>-Adoption des mesures susceptibles d'améliorer la commercialisation primaire (mise en place de centres de groupage des récoltes au niveau des villages, etc.)</li> </ul>			
--	--	--	--	--	--	--

Formule selon la FAO pour la définition de la disponibilité alimentaire :  $DA = PA + IA + AI + ST - PAR - EA$

DA= Disponibilité alimentaire; PA = Production alimentaire ; IA = Importations alimentaires ; AI = Aides alimentaires ; ST = Stocks alimentaires ;

PAR = Pertes après récoltes EA =Exportations alimentaires

**Matrice 2 - PRINCIPAUX DEFIS ET OBJECTIFS DE SECURITE ALIMENTAIRE**

Défis à long terme	Objectif global	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions
Nourrir la population de la sous-région dans un contexte de forte croissance démographique et d'urbanisation	Contribution à la satisfaction des besoins alimentaires des populations de la Communauté, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté	Réalisation de la sécurité alimentaire	Réduction de la dépendance alimentaire par la limitation des recours aux importations ;  Amélioration des échanges intr et extra communautaires des produits agricoles ;  Assurance de prix rémunérateurs aux producteurs et des prix raisonnables aux consommateurs.	Accroître l'ensemble des productions vivrières (productions végétales, élevage, pêche, production non conventionnelles) bénéficiant d'un avantage comparatif – actuel ou potentiel – au niveau régional ;  Reconquérir le marché vivrier régional par une promotion des produits du cru et par une amélioration de leur qualité, leurs conditions de stockage, transformation et commercialisation ;  Protéger adéquatement les produits vivriers locaux face aux importations (agriculture, élevage).
Accroître durablement la production agricole et promouvoir la compétitivité des échanges		Accroissement de la productivité et de la production de l'agriculture sur des modes durables ; Aménagement rationnel et gestion des ressources naturelles.	Intensification de la production agricole (végétale, animale, halieutique, etc.)  Réduction de l'impact des risques agricoles (aléas climatiques, ravageurs et maladies) par une meilleure maîtrise des conditions de production.  Diversification de la production agricole	Améliorer les services d'appui aux producteurs : recherche, crédit, appui-conseil, formation (ensemble du secteur agricole) et le marché des intrants ;  Assurer la reproduction des ressources rares par une amélioration des modes de production et de gestion au niveau régional des ressources naturelles (agriculture, pêche, élevage, chasse) ;  Promouvoir les techniques d'intensification de la production agricole par une meilleure maîtrise/contrôle de l'eau  Améliorer la qualité, la salubrité des produits et le contrôle des mises aux normes, en particulier pour les produits destinés à l'exportation et les intrants importés.
Réduire la pauvreté en milieu rural et contribuer à la lutte contre le VIH/SIDA et les autres grandes endémies invalidantes		Amélioration des conditions de vie des producteurs en développant l'économie rurale et les infrastructures socio-économiques de base .	Revalorisation du revenu des agriculteurs (accroissement de la productivité du travail) ;  Renforcement des capacités institutionnelles, amélioration des conditions de participation de la femme au développement.	Améliorer les marges des producteurs par le renforcement de leurs capacités d'organisation face aux marchés (stockage, transformation, commercialisation) ;  Soutenir la structuration du monde rural en renforçant les capacités des producteurs, celles de leurs organisations et leur participation à la définition et à la mise en œuvre des politiques agricoles. Revaloriser le statut et le rôle de la femme dans le processus de production et des avantages qui y sont liés.

**Matrice 3 - HARMONISATION DES POLITIQUES: TRAVAUX D'ORIENTATIONS ECONOMIQUES ET TECHNIQUES MAJEURES A  
ENTREPRENDRE**

<b>Titre</b>	<b>Objectif</b>	<b>Résultats attendus</b>
Etude de la compétitivité comparée des grandes filières et des avantages que leur offre le marché régional et international : (i) Filière alimentaire végétale (Tubercules/racines, céréale (mil/sorgho, maïs, riz, plantain, cultures maraîchères et fruitières) ; (ii) Filière production animale (gros bétail, ovins/caprins, porc, volailles) (iii) Pêche et aquaculture (connaissance des ressources, renforcement institutionnel, réduction des pertes post capture, transformation, commercialisation,)	(i) Diagnostic de la situation relative des filières et des perspectives attendues au niveau des Etats de la CEMAC dans le cadre du nouvel environnement économique régional et dans le cadre particulier des nouveaux accords commerciaux internationaux (OMC, ) (ii) Mise en place d'un système d'information sur les filières permettant entre autre l'analyse de la compétitivité comparée des grandes filières, les avantages comparatifs et les effets des mesures tarifaires et non tarifaires	(i) Analyse économique des filières dans les pays, en particulier décomposition de la valeur ajoutée. (ii) Analyse de la compétitivité et de la sensibilité aux modifications de prix (iii) Analyse de la contribution des produits à la génération de revenu au sein des exploitations agricoles (approche en terme de système de production)
Formation de cadres en analyse de politiques agricoles	Renforcement de la capacité d'analyse des cadres des services techniques des ministères, des administrations économiques privées et de la société civile en matière de politique agricole dans un contexte d'intégration régionale et de libéralisation des secteurs économiques	Cadres formés, disponibles en nombre suffisant, intégrés ou participant dans les structures de préparation des politiques agricoles
Etude de faisabilité d'une politique agricole commune	Elaboration et mise en place d'une politique agricole communune	Politique agricole élaborée, adoptée par les instance de la CEMAC et mise en œuvre
Etude de faisabilité pour (i) la création d'une base de données sur les principaux produits agricoles de la sous-région ; (ii) l'adaptation d'un système d'information régional pour la sécurité alimentaire et (iii) la mise en place d'un système d'information sur les politiques de développement (observatoire des politiques économiques).	(i) Mise en place d'un système régional d'information sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité relié aux systèmes existants. (ii) Favoriser la mise en place du processus de concertation interne à l'Union pour les négociations internationales (iii) Faciliter la coordination des politiques nationales et la recherche de complémentarités, Calibrer un système de suivi de la sécurité alimentaire au niveau de la CEMAC et qui prend en compte les effets des politiques agricoles.	Définition des moyens nécessaires à la mise en place d'un système d'information sur les politiques nationales et les négociations internationales Définition des moyens nécessaires à la mise en place d'un système d'information sur les politiques nationales et les négociations internationales. Contenu du systèmes Contenu des systèmes d'information Coordination des initiatives nationales de suivi et de gestion de la sécurité alimentaire Identification et mise en place d'un système d'information qui intègre les politiques agricoles. Définition des modalités d'échange des informations, de financement du système. Fonctionnement, gestion et financement.
Etude et proposition de mise en place d'un mécanismes de concertation interne et de négociation sur les politiques agricoles des Etats de la CEMAC.	Mettre en place une structure de concertation et de préparation des décisions sur les grandes filières, y compris alimentaires.	Proposition d'une organisation du processus de concertation interne Définition des attributions des comités consultatifs pour l'adaptation des filières , composition de ces comités Fonctionnement, gestion, financement.

Etude de faisabilité d'un fonds régional développement agricole ; faisabilité d'une politique de soutien à l'investissement agricole en particulier pour l'irrigation privée, le renouvellement des plantations et l'installation des jeunes producteurs.	Définir les modalités de constitution d'un fonds de développement agricole et de son articulation avec les autres instrument de la CEMAC notamment avec la BDEAC Donner aux organes de gestion des éléments de décision pour une politique régionale de financement de l'investissement agricole.	Définition du champ d'application du fonds Evaluation des ressources mobilisables Statut, mode de fonctionnement en particulier niveau de déconcentration de la gestion Identification des besoins de financement de l'investissement agricole et de mécanismes d'aide à l'investissement Faisabilité d'un mécanisme régional de soutien financier (subvention, bonification, fonds de garantie) Faisabilité de la gestion et du financement d'un tel mécanisme.
Etude sur l'accès équitable de la terre pour le développement agricole (expériences de gestion du foncier)	Identification des actions pilotes que pourrait appuyer l'institution	Analyse des pratiques et législations foncières dans les pays de la CEMAC Evaluation d'actions innovantes de gestion du foncier (résolution des conflits, sécurisation)
Etude sur les modalités de mise en place d'un Comité permanent de coordination de la recherche agricole au sein de la CEMAC ;  Introduction de technologies novatrices de l'information et de la communication en appui à la recherche agricole	Favoriser les recherches innovantes et les études liées à la mise en œuvre de la politique agricole commune ; En tenant compte de l'expérience PRASAC, prévoir la création d'un pôle de recherche sur les zones humides.  Formation de cadres de recherche	Identification des thèmes innovants et d'étude d'impact Définition des missions, contenu du système Fonctionnement, gestion, financement Identification des possibilités de contribution financière de la CEMAC Définition des moyens nécessaires à la mise en place du système ; Définition des programmes ; Fonctionnement, gestion , financement
Etude de faisabilité d'un système d'intervention contre les ravageurs et autres ennemis des cultures	Amélioration des systèmes de contrôle et surveillance des cultures	Bilan-évaluation des projets de lutte contre les ravageurs et ennemis des cultures Définitions des missions, contenu du système Fonctionnement, gestion, financement
Développement et amélioration de la production aquacole et de la pêche marine dans les Etats de la CEMAC	Coordination des politiques de gestion de la ressource maritime, continentale, renforcement des organisations régionales ; Développement de la pisciculture.	Faisabilité de l'intégration à la Commission sous-régionale des pêches (CSRP) de tous les pays concernés par la pêche Faisabilité de la collaboration avec la CSRP et du niveau de concertation sur la définition d'une politique commune de la pêche, Formation de producteurs piscicoles.
Commercialisation du bétail et des sous produits animaux dans la zone de la CEMAC	Accumuler les référentiels économiques permettant de définir une politique régionale de promotion de l'élevage.	Actualisation des données sur les flux commerciaux du bétail, des produits animaux entre les Etats de la Sous-région et extra régional (vers le Nigeria, la RDC) ; Faisabilité de la mise en œuvre d'un système permanent de suivi des mouvements d'animaux et des pratiques agro-pastorales.
Assistance et formation des cadres (publics et privés) en vue des négociations avec l'Organisation mondiale du	Elaborer et mettre en œuvre des programmes de cycles de formation visant à renforcer la capacité des cadres des	Cadres formés disponibles et en nombre suffisant participant aux négociations commerciales et de



commerce et les autres institutions partenaires du développement E	secteurs publics et privés pour participer aux négociations commerciales.	partenariat
Promotion des Organisations professionnelles paysannes et interprofessionnelles des filières agricoles y inclus des filières alimentaires.	<p>Promouvoir et conforter le développement des organisations professionnelles agricoles ;</p> <p>Former les leaders des OP y inclus les femmes aux techniques de communication pour la gestion de leurs organisation ;</p> <p>Former les leaders à l'identification des initiatives génératrices de revenus pour contribuer à la sécurité alimentaire;</p> <p>Former les leaders des OP aux négociations et à la recherche de financements de projets d'investissement</p> <p>Promouvoir un cadre de concertation des OP</p> <p>Associer les OP à la préparation et à l'évaluation des politiques régionales de développement agricole.</p>	<p>Développement des organisations professionnelles agricoles</p> <p>Formation des leaders des OP y inclus les femmes (i) à la communication pour le développement agricole ; (ii) à l'identification et formulation de projets générateurs de revenus ; (iii) aux négociations avec les partenaires pour le financement des investissements dans le secteur agricole (iv) participation aux concertations nationales et régionales et internationales.</p>

TCP/RAF/0174 - Appui à la préparation d'un programme régional de sécurité alimentaire pour les pays de la CEMAC

Indicateurs agricoles

Communauté Economique Monétaire de l'Afrique Centrale

Indicateurs	Unités	ANNEES												
		1989/1991	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	
<b>Population et force de travail</b>														
<i>Population</i>														
Tx de croissance démographique				-0.62	2.69	2.95	2.48	2.73	1.36	2.70	3.2	2.7	2.9	
Population rurale	1000 Ind		16941	17280	17634	18002	18384	18714	18967	17562	17313.2667	18138	18589	
Population totale	1000 Ind		24536	24385	25060	25821	26477	27219	27593	28358	28865	29428	30019	
Pop. rurale/Pop. totale	%		69.05	70.86	70.37	69.72	69.43	68.75	68.74	61.93	59.98	61.64	61.92	
Force de travail agricole	1000 Ind		7450	7643	7781	7944	8109	8282	8307	8159	8157	8327	8429.66667	
Force de travail totale	1000 Ind		10323	10583	10981	11288	11601	11711	12078	12399	12720	13027	13157	
Densité	Hab/km2		8.12	8.07	8.30	8.55	8.77	9.01	9.14	9.39	9.56	9.74	9.94	
Force de travail agri/Pop. Totale	%		72.17	72.22	70.86	70.38	69.90	70.72	68.78	65.80	64.13	63.92	64.07	
<b>Utilisation des terres</b>														
Superficie totale	1000 Ha		302014	302014	302014	302014	302014	302014	302014	302014	302014	302014	302014	
Superficie des terres	1000 Ha		297440	297440	297440	297440	297440	297440	297440	297440	297440	297440	297440	
Total arable + cultures permanentes	1000 Ha		13359	13078	13176	13176	13176	13211	13211	13211	13331	13331	13331	
Pâturage permanent	1000 Ha		71104	71104	71104	64804	64804	64804	64804	64804	64804	64804	64804	
Forêts et terres boisées	1000 Ha		116525	115165	114885	157300	156630	160230	160262	160262	160110	160110	160110	
Terres irriguées	1000 Ha		55	44	44	54	40	40	69	69	69	69	69	
<b>Production agricole</b>														
Coton	1000 MT		59	124	126	112	88	131	155	170	185	198	202	183
Viande bovine	1000 MT		176	178	184	186	188	191	191	191	184	187	186	
Viande ovine+viande caprine	1000 MT		28	28	29	29	30	40	40	40	35	35	45	
Viande porcine	1000 MT		28	28	28	29	29	31	31	32	33	33	33	
Cacao	1000 MT		125	131	113	92	115	114	136	134	134	157	157	
Café	1000 MT		130	125	136	93	70	80	69	71	72	89	83	
<b>Production alimentaire</b>														
Tubercules et racines	1000 MT		4711	4664	4560	4589	4662	4896	4805	4413	5709	5934	5996	5378
Bananes	1000 MT		873	665	679	688	265	1118	1151	1158	1176	1195	1189	1189
Plantains	1000 MT		1361	1221	1248	1258	1259	1371	1395	1427	1456	1760	1801	1843
Bananes et plantains	1000 MT		2234	1886	1927	1946	1524	2489	2546	2585	2632	2955	2990	3032
Céréales totales	1000 MT		1732	1584	1896	2023	2100	2043	2305	2231	2270	2960	2799	2849
Céréales secondaires	1000 MT		1556	1450	1885	1804	1714	1960	2162	2257	2190	2760	2576	2626
Riz	1000 MT		178	131	185	207	134	181	151	152	255	206	218	218
Fruits	1000 MT		2609	2260	1894	1912	1921	2907	2956	3002	3059	3106	3074	1145
Légumes	1000 MT		583	659	664	701	677	690	708	718	782	823	829	830
Poissons	MT		47970	222678	199346	239223	243767	252360	283097	294822	285379	296495	253883	0
Index de production agricole totale			487.6	517.5	515.8	508.2	546	573.9	601.5	605.2	640.1	644.9	645.6	
Index de production alimentaire totale			489.8	519.1	526.3	520	556.8	574.2	602	604.6	640.7	648.5	649.4	
Index de production agricole totale/tête			0.020	0.021	0.021	0.020	0.021	0.021	0.022	0.021		0.022		
Index de production alimentaire totale/tête			0.020	0.021	0.021	0.020	0.021	0.021	0.022	0.021		0.022		
<b>Commerce extérieur</b>														
Exportations totales	1000000\$		62018	56004	56524	56000	53366	60278	68918	69844	54386			
Exportations agricoles	1000000\$		8714	6826	7060	5527	4956	9525	9812	8356	7986			
Export agr/export totales	%		14.05	12.19	12.49	9.87	9.29	15.80	14.24	11.96	14.68			
<b>Principales exportations agricoles</b>														
Coton	1000\$		174661	137734	156431	109032	117140	219028	238812	188031	200000			
	%		20.04	20.18	22.16	19.73	23.64	23.00	24.34	22.50	25.04			
Cacao	1000\$		149028	84705	82266	125685	97334	135824	159800	153390	8180			
	%		17.10	12.41	11.65	22.74	19.64	14.26	16.29	18.36				
Café	1000\$		18838	12245	10207	7189	11094	17035	13725	10847	8201			
	%		2.16	1.79	1.45	1.30	2.24	1.79	1.40	1.30	1.03			
Bananes	1000\$		0	26333	50020	45000	60500	52000	75600	62856	49493	36000		
	%		3.02	7.33	6.37	10.95	10.49	7.94	6.41	5.92	4.51			
Poissons	1000\$		0	16133	11615	12590	11527	8517	21352	16284	20796	21256		
	%		1.85	1.70	1.78	2.09	1.72	2.24	1.66	2.49	2.66			
<b>Commerce extérieur</b>														
Importations totales	1000000\$		0	30075	35880	34303	32359	27661	30610	31927	33107	34140		
Importations agricoles	1000000\$		0	5346	4634	5991	5463	4413	5564	4849	5106	5099		
Import agr/import totales	%		17.78	12.92	17.46	16.88	15.95	18.18	15.19	15.42	14.94			
<b>Principales importations</b>														
Riz	1000\$		0	46347	36010	44347	39480	53366	58104	35660	49920	49920		
	%		8.67	7.77	7.40	7.23	12.09	10.44	7.35	9.78	9.79			
Blé	1000\$		0	9269	61694	68548	41694	7546	5902	5681	8369	8222		
	%		1.73	13.31	11.44	7.63	1.71	1.06	1.17	1.64	1.61			
	1000\$		0	3936	2520	2444	2572	2464	4973	3872	4866	8351		

Sucre raffiné	%		0.74	0.54	0.41	0.47	0.56	0.89	0.80	0.95	1.64		
	1000\$	0	3247	6007	8443	7764	5217	6409	6559	6344	6701		
Viande	%		1.12	1.82	1.30	0.95	1.45	1.18	1.31	1.31	1.31		
	1000\$	0	91620	63260	69359	91745	52439	65050	65288	72281	51264		
Poissons	%		17.14	13.65	11.58	16.79	11.88	11.69	13.46	14.16	10.05		
<b>Terres et intrants</b>													
Terre arable	1000 Ha	0	11712	11639	11710	11710	11740	11930	11725	12015	11690		
Population totale/terre arable	Ind/Ha		2.09	2.10	2.14	2.21	2.26	2.28	2.35	2.36	2.47		
Engrais	1000 MT	30	0	0	0	0	0	#REF!	59	52	#REF!	1	
Engrais/terre arable	MT/Ha							#REF!	0.01	0.00	#REF!		
Tracteurs	Tracteurs	2933	3463	3185	3190	3180	3180	3180	3010	2900	665		
Tracteurs/terre arable	Tracteurs/Ha		0.30	0.27	0.27	0.27	0.27	0.27	0.26	0.24	0.06		
<b>Disponibilité alimentaire</b>													
Disponibilité en énergie	1000 MT	5146	19199	11121.1	11485.7	12393.6	12355.9	13115.3	12529.4	15283.5	7953.5		
Disponibilité en protéines	1000 MT	105	411	496	545	599	512	624	718	723	828	9	
Disponibilité en énergie/tête	MT/Tête		0.78	0.46	0.46	0.48	0.47	0.48	0.45	0.54			
Disponibilité en protéines/tête	MT/Tête	0.004	0.017	0.020	0.021	0.023	0.019	0.023	0.025	0.009	0.028		
<b>Transactions internationales</b>													
Exportations de biens et services	1000000\$	#REF!	3859					6597	7645	4685	4274		
Importation de biens et services	1000000\$	3260	4111					5287	6493	4213	4551		
Balance comptes courants	1000000\$		-582					-426	-1217	-373	-706		
Total du servive pour paiement de la d	1000000\$												
Ratio													
<b>Indicateurs économiques</b>													
PIB total( à prix courant)	Milliard FCFA				6263.9	6377.6	8864.3	9250.4	10516.3	11522.9	11387	12410.9	
PIB agricole	Milliard FCFA				849.3	1432.9	1672	2119.9	2281	2572.7	2813.5	2942.8	2952.3
PIB total/tête	Million FCFA				0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	
PIB agricole/PIB total	%				13.56	22.47	18.86	22.92	21.69	22.33	24.71	23.71	
Taux de croissance annuedu PIB total	%						1.82	38.99	4.36	13.68	9.57	-1.18	8.99
Taux de croissance annuel du PIB agr	%						68.72	16.69	26.79	7.60	12.79	9.36	4.60
<b>Poids import. AI./valeurs exp</b>													
<b>des biens et services</b>													
Importations alimentaires	10000000\$	0	4329	3740	4921	4443	3613	4505	3803	4545	4356		
Exportations de biens et services	10000000\$	3122	3910					6109	7343	4283	4144		
Ratio	%		110.7					73.7	51.8	106.1	105.1		

## COLLECTE D'INFORMATIONS STATISTIQUES

Indicateurs agricoles

Pays

CAMEROUN

Indicateurs	Unités	ANNEES											
		1989/1991	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>Population et force de travail</b>													
<i>Population</i>													
Tx de croissance démographique				2.76	2.72	3.19	2.22	2.74	2.41	2.71	3.2	2.7	2.9
Population rurale	1000 Ind		8031	8215	8401	8591	8788	8933	9172	7817	7524.67	7882	7882
Population totale	1000 Ind		11526	11853	12184	12585	12871	13233	13560	13937	14314	13917	13917
Pop. rurale/Pop. totale	%		69.68	69.31	68.95	68.26	68.28	67.51	67.64	56.09	52.57	56.64	56.64
Force de travail agricole	1000 Ind		3239	3312	3390	3473	3561	3651	3731	3547	3539	3621	3621
Force de travail totale	1000 Ind		4648	4778	4917	5063	5215	5372	5515	5655	5795	5980	5980
Densité	Hab/km2		24.2428	24.93059	25.627	26.4702	27.072	27.8332	28.5209	29.3139	30.1068	29.272	29.2718
Force de travail agri/Pop. Totale	%		69.69	69.32	68.94	68.60	68.28	67.96	67.65	62.72	61.07	60.55	60.55
<b>Utilisation des terres</b>													
Superficie totale	1000 Ha		47544	47544	47544	47544	47544	47544	47544	47544	47544	47544	47544
Superficie des terres	1000 Ha		46500	46500	46500	46500	46500	46500	46500	46500	46500	46500	46500
Total arable + cultures permanentes	1000 Ha		7170	7020	7040	7040	7040	7040	7040	7040	7160	7160	7160
Pâturage permanent	1000 Ha		8300	8300	8300	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000
Forêts et terres boisées	1000 Ha		25540	24430	24330	35900	35900	39500	39532	39532	39380	39380	39380
Terres irriguées	1000 Ha	25	30	30	35	21	21	21	33	33	33	33	33
<b>Production agricole</b>													
Coton	1000 MT	46	47	47	53	45	71	79	79	75	75	79	71
Viande bovine	1000 MT	72	72	74	73	74	75	75	75	88	89	89	
Viande ovine+viande caprine	1000 MT	16	16	17	17	17	30	31	31	18	18	18	
Viande porcine	1000 MT	16	16	16	17	17	17	17	18	18	18	18	18
Cacao	1000 MT	115	122	105	85	108	108	130	126	127	149	150	150
Café	1000 MT	111	101	115	76	50	57	52	53	53	72	65	70
<b>Production alimentaire</b>													
Tubercules et racines	1000 MT	2070	1906	1940	1949	1966	2280	2195	2075	2718	2864	2940	3016
Bananes	1000 MT	719	510	520	520	100	950	980	986	986	1000	990	990
Plantains	1000 MT	969	850	860	860	861	950	970	1000	1030	1326	1361	1403
Bananes et plantains	1000 MT	1688	1360	1380	1380	961	1900	1950	1986	2016	2326	2351	2393
Céréales totales	1000 MT	907	838	1003	905	970	830	1242	1136	1176	1425	1455	1486
Céréales secondaires	1000 MT	838	782	913	815	880	850	1180	1260	1071	1300	1390	1421
Riz	1000 MT	69	55	90	90	90	80	62	54	65	65	65	65
Fruits	1000 MT	1846	1527	1130	1133	1135	2091	2143	2183	2216	2232	2188	259
Légumes	1000 MT	451	454	455	489	463	472	484	493	528	567	567	567
Poissons	MT		70644	60354	71975	65257	77000	91131	92400	93000	94800	95000	
Index de production agricole totale			97.7	103.7	101.2	107.2	110	118.1	120.8	118.1	122.9	124.1	124.5
Index de production alimentaire totale			100.4	103.6	102.6	109.5	112.9	119.7	124	121.1	125	126.2	127.4
Index de production agricole totale/tête			0.00848	0.008749	0.0083	0.00852	0.0085	0.00892	0.00891	0.00847		0.0089	
Index de production alimentaire totale/tête			0.00871	0.00874	0.0084	0.0087	0.0088	0.00905	0.00914	0.00869		0.0091	
<b>Commerce extérieur</b>													
Exportations totales	1000000\$		23340	19320	18150	18860	16190	16537	17690	18361	15760		
Exportations agricoles	1000000\$		5630	3415	3556	2452	1928	5645	6238	4697	4715		
Export agri/export totales	%		24.12	17.68	19.59	13.00	11.91	34.14	35.26	25.58	29.92		
<b>Principales exportations agricoles</b>													
Coton	1000\$		69711	35101	54000	53000	65000	76801	109812	75031	100000		
	%		12.38	10.28	15.19	21.62	33.71	13.61	17.60	15.97	21.21		
Cacao	1000\$		142426	77000	75000	120000	92100	130920	151320	148000			
	%		25.30	22.55	21.09	48.94	47.77	23.19	24.26	31.51			
Café	1000\$		17512	11708	9700	6760	10012	14003	12708	8998	7201		
	%		3.11	3.43	2.73	2.76	5.19	2.48	2.04	1.92	1.53		
Bananes	1000\$		26333	50000	45000	60500	52000	75600	62856	49493	36000		
	%		4.68	14.64	12.65	24.67	26.97	13.39	10.08	10.54	7.64		
Poissons	1000\$		8724	2265	2300	1145	976	1907	1420	1393	3267		
	%		1.55	0.66	0.65	0.47	0.51	0.34	0.23	0.30	0.69		

<b>Commerce extérieur</b>													
Importations totales	1000000\$		15640	13510	11750	11020	10740	10671	12266	12510	14060		
Importations agricoles	1000000\$		2608	1275	2249	1621	1511	1658	892	1339	1498		
Import agri/import totales	%		16.68	9.44	19.14	14.71	14.07	15.54	7.27	10.70	10.65		
<b>Principales importations</b>													
Riz	1000\$		26586	12290	17600	9600	36653	26094	4792	19052	19052		
	%		10.19	9.64	7.83	5.92	24.26	15.74	5.37	14.23	12.72		
Blé	1000\$		5396	31057	35000	6000	3561	1496	597	1957	2630		
	%		2.07	24.36	15.56	3.70	2.36	0.90	0.67	1.46	1.76		
Sucre raffiné	1000\$		300	726	1200	900	1225	1900	2188	3345	5495		
	%		0.12	0.57	0.53	0.56	0.81	1.15	2.45	2.50	3.67		
Viande	1000\$		224	224	360	96	30	36	103	354	354		
	%		0.09	0.28	0.04	0.02	0.02	0.06	0.40	0.26	0.24		
Poissons	1000\$		53833	22291	20660	37638	18287	26601	14602	31369	22554		
	%		20.64	17.48	9.19	23.22	12.10	16.04	16.37	23.43	15.06		

<b>Terres et intrants</b>												
Terre arable	1000 Ha		5940	5950	5960	5960	5960	5960	5960	5960	5960	
Population totale/terre arable	Ind/Ha		1.94	1.99	2.04	2.11	2.16	2.22	2.28	2.34	0	
Engrais	1000 MT	21						38	39	40		
Engrais/terre arable	MT/Ha							0.01	0.01	0.01	0	
Tracteurs	Tracteurs	508	808	500	500	500	500	500	500	500	500	
Tracteurs/terre arable	Tracteurs/Ha		0.14	0.08	0.08	0.08	0.08	0.08	0.08	0.08	0.08	
<b>Disponibilité alimentaire</b>												
Disponibilité en énergie	1000 MT	5146	14600	5696	5106	6564	6845	6475	7433	8574		
Disponibilité en protéines	1000 MT	105.4	107.4	108.6	108.5	122.3	123.4	125.1	127.6	128.8	125	
Disponibilité en énergie/tête	MT/Tête		1.27	0.48	0.42	0.52	0.53	0.49	0.55	0.62		
Disponibilité en protéines/tête	MT/Tête	0.009	0.009	0.009	0.009	0.010	0.009	0.009	0.009	0.009	0.009	
<b>Transactions internationales</b>												
Exportations de biens et services	1000000\$	1880	2251					2058	2159	2443	2306	
Importation de biens et services	1000000\$	1829	1931					1570	1857	2041	2176	
Balance comptes courants	1000000\$		-196					-171	-220	-121	-265	
Total du service pour paiement de la dette	1000000\$			164.3	258.8	202.3	245.3	256.4	299.5	302.2	326.3	
Ratio												
<b>Indicateurs économiques</b>												
PIB total( à prix courant)	Milliard FCFA				3150.4	3270.7	4365.5	4365.5	4844	5290.5	5604	6009.1
PIB agricole	Milliard FCFA				849.3	874	1033	1313	1420	1622	1747	1833.7
PIB total/tête	Million FCFA				0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4		0.4
PIB agricole/PIB total	%				26.96	26.72	23.66	30.08	29.31	30.66	31.17	31.20
Taux de croissance annu du PIB total	%						3.82	33.47	0.00	10.96	9.22	5.93
Taux de croissance annuel du PIB agricole	%						2.91	18.19	27.11	8.15	14.23	7.71
<b>Poids import. Al./valeurs exportatio</b>												
<b>des biens et services</b>												
Importations alimentaires	10000000\$		2113	1037	1786	1300	1301	1438	679	1579	1338	
Exportations de biens et services	10000000\$	1829	1931					1570	1857	2041	2176	
Ratio	%		109.4					91.6	36.6	77.4	61.5	

#### Les principales documentations utilisées sont:

Annuaire FAO PRODUCTION: vol 46 - 1992; vol 47 - 1993; vol 49 - 1995; vol 50 - 1996; vol 53 - 1999)

Annuaire FAO COMMERCE: vol 45 - 1991; vol 47 - 1993; vol 50 - 1996; vol 52 - 1998

Bulletin FAO de statistique vol 2 - 2000

Annuaire FAO statistiques des pêches: Produits (vol 75 - 1992; vol 81 - 1995; vol 87 - 1998)

Rapport Banque mondiale sur les indicateurs du développement mondial (1994;1997;1998;1999/2000)

Rapport d'activités de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (1998/1998;1999/2000)

COLLECTE D'INFORMATIONS STATISTIQUES

Indicateurs agricoles

Pays

CENTRAFRIQUE

Indicateurs	Unités	ANNEES											
		1989/1991	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>Population et force de travail</b>													
<i>Population</i>													
Tx de croissance démographique				2.47	2.47	2.50	2.44	2.41	0.87	2.11	0.00	3.77	
Population rurale	1000 Ind		2348	2395	2443	2493	2544	2595	2605	2566	2559.6667	2609	2658.3
Population totale	1000 Ind		2927	3001	3077	3156	3235	3315	3344	3416	3416	3550	3550
Pop. rurale/Pop. totale	%		80.22	79.81	79.40	78.99	78.64	78.28	77.90	75.12	74.93	73.49	74.883
Force de travail agricole	1000 Ind		1154	1172	1192	1213	1234	1254	1255	1248	1246.3333	1244	1244
Force de travail totale	1000 Ind		1439	1469	1501	1535	1569	1503	1611	1658	1705	1692	1692
Densité	Hab/km2		4.70	4.82	4.94	5.07	5.19	5.32	5.37	5.48	5.48	5.70	5.70
Force de travail agri/Pop. Totale	%		80.19	79.78	79.41	79.02	78.65	83.43	77.90	75.27	73.10	73.52	73.52
<b>Utilisation des terres</b>													
Superficie totale	1000 Ha		62298	62298	62298	62298	62298	62298	62298	62298	62298	62298	62298
Superficie des terres	1000 Ha		62298	62298	62298	62298	62298	62298	62298	62298	62298	62298	62298
Total arable + cultures permanentes	1000 Ha		2006	2006	2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020
Pâturage permanent	1000 Ha		3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000
Forêts et terres boisées	1000 Ha		35800	35790	35780	46700	46700	46700	46700	46700	46700	46700	46700
Terres irriguées	1000 Ha												
<b>Production agricole</b>													
Coton	1000 MT	11	13	9	10	8	12	13	14	22	17	17	9
Viande bovine	1000 MT	40	40	42	43	43	45	45	45	47	49	49	
Viande ovine+viande caprine	1000 MT	8	8	8	8	8	6	6	6	12	12	22	
Viande porcine	1000 MT	8	8	8	8	8	9	9	9	12	12	12	
Cacao	1000 MT												
Café	1000 MT	10	14	12	8	11	15	9	10	15	13	13	13
<b>Production alimentaire</b>													
Tubercules et racines	1000 MT	816	781	814	866	874	863	813	501	1010	1069	1029	961
Bananes	1000 MT	92	92	93	94	96	98	100	100	110	115	115	115
Plantains	1000 MT	68	61	68	68	68	76	78	78	80	82	82	82
Bananes et plantains	1000 MT	160	153	161	162	164	174	178	178	190	197	197	197
Céréales totales	1000 MT	103	95	94	101	112	101	112	103	138	148	157	176
Céréales secondaires	1000 MT	93	87	82	72	76	93	104	100	121	129	136	155
Riz	1000 MT	10	8	7	7	7	8	8	9	17	19	21	21
Fruits	1000 MT	202	192	197	199	203	215	222	222	245	252	252	252
Légumes	1000 MT	60	59	61	64	65	67	71	71	75	76	80	81
Poissons	MT		13000	13500	13000	13250	13500	13750	14000	13250	14500	15000	
Index de la production agricole totale			99.7	99.4	103.5	103.9	110.2	119.1	129.2	126.3	127.3	128.9	129.6
Index de la production alimentaire totale			99.5	100.2	106.6	108.4	111.8	114.9	129.2	125.2	129.1	134.8	134.6
Index de production agricole totale/tête			0.03406218	0.0331	0.03364	0.03292	0.03406	0.0359	0.03864	0.037		0.0363	
Index de production alimentaire totale/tête			0.03399385	0.0334	0.03464	0.03435	0.03456	0.0347	0.03864	0.0367		0.038	
<b>Commerce extérieur</b>													
Exportations totales	100000\$		1207	1094	1073	1326	1514	1786	1460	1737	1600		
Exportations agricoles	100000\$		415	405	337	531	582	647	521	562	381		
Exportation agri/ Exportation totales	%		34.38	37.02	31.41	40.05	38.44	36.23	35.68	32.35	23.81		
<b>Principales exportations agricoles</b>													
Coton	1000\$		14100	20633	7431	11032	7157	19954	25000	14000	23000		
	%		33.98	50.95	22.05	20.78	12.30	30.84	47.98	24.91	60.37		
Cacao	1000\$												
	%												
Café	1000\$		1272	488	484	407	1011	2847	872	1800	1000		
	%		3.07	1.20	1.44	0.77	1.74	4.40	1.67	3.20	2.62		
Bananes	1000\$												
	%												
Poissons	1000\$												
	%												
<b>Commerce extérieur</b>													
Importations totales	100000\$		1549	2593	1457	1257	1513	1889	1799	2320	2800		
Importations agricoles	100000\$		415	405	337	531	582	647	520	562	381		
Importations agri/Importations totales	%		26.79	15.62	23.13	42.24	38.47	34.25	28.90	24.22	13.61		
<b>Principales importations</b>													
Riz	1000\$		1600	1052	614	430	317	498	397	397	397		
	%		3.86	2.60	1.82	0.81	0.54	0.77	0.76	0.71	1.04		
Blé	1000\$		851	4308	5506	5877	1399	786	344	850	800		
	%		2.05	10.64	16.34	11.07	2.40	1.21	0.66	1.51	2.10		
Sucre raffiné	1000\$		280	681	65	200	245	300	50	200	885		
	%		0.67	1.68	0.19	0.38	0.42	0.46	0.10	0.36	2.32		
Viande	1000\$		20	52	92	83	17	7	7	15	15		
	%		0.05	0.13	0.27	0.16	0.03	0.01	0.01	0.03	0.04		
Poissons	1000\$		1937	1110	972	1197	526	352	166	457	490		
	%		4.67	2.74	2.88	2.25	0.90	0.54	0.32	0.81	1.29		
<b>Terres et intrants</b>													
Terre arable	1000 Ha		1920	1920	1930	1930	1930	1930	1930	1930	1930		
Population totale/terre arable	Ind/Ha		1.52	1.56	1.59	1.64	1.68	1.72	1.73	1.77	1.77		

Engrais	1000 MT	1									1		
Engrais/terre arable	MT/Ha		0	0	0	0	0	0	0				
Tracteurs	Tracteurs		205	205	210	210	210	210	210		65		
Tracteurs/terre arable	Tracteurs/Ha		0.11	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11		0.03		
<b>DISPONIBILITE ALIMENTAIRE</b>													
Disponibilité en énergie	1000 MT		1195	1205	1260	1290	1330	1269	913.6	1539	1627		
Disponibilité en protéine	1000 MT		57.47	59.5	60.47	60.54	61.48	61.44	72.34	74.51	84.5		
Disponibilité en énergie/tête	MT/Tête		0.408	0.402	0.409	0.409	0.411	0.383	0.273	0.451			
Disponibilité en protéines/tête	MT/Tête	0	0.019	0.019	0.019	0.019	0.019	0.018	0.021	0.022	0.024		
<b>Transactions internationales</b>													
Exportations de biens et services	1000000\$	201	220					234	196	171	149		
Importation de biens et services	1000000\$	327	410					292	244	241	255		
Balance comptes courants			-89					-25	-25		-57		
Total du servive pour paiement de la dette													
Ratio													
<b>Indicateurs économiques</b>													
PIB total	Milliard FCFA				373.7	362.1	472.6	556.7	527.3	565.8	621	670	
PIB agricole	Milliard FCFA					164.3	258.8	202.3	245.3	256.4	299.5	302.2	326.3
PIB total/tête	Million FCFA				0.12	0.11	0.15	0.17	0.16	0.17		0.19	
PIB agricole/PIB total	%					45.3742	54.7609	36.339	46.52	45.316	48.228663	45.104	
Taux de croissance annuel du PIB	%					-3.10	30.52	17.80	-5.28	7.30	9.76	7.89	
Taux de croissance annuel du PIB agricole	%						57.52	-21.83	21.26	4.53	16.81	0.90	7.97
<b>Poids import. AI/valeurs exportations des biens et services</b>													
Importations alimentaires	10000000\$		353	335	265	284	357	308	188	246	266		
Exportations de biens et services	10000000\$	201	220					234	196	171	149		
Ratio	%		160.5					131.6	95.9	143.9	178.5		

**Les principales documentations utilisées sont:**

Annuaire FAO PRODUCTION: vol 46 - 1992; vol 47 - 1993; vol 49 - 1995; vol 50 - 1996; vol 53 - 1999)  
 Annuaire FAO COMMERCE: vol 45 - 1991; vol 47 - 1993; vol 50 - 1996; vol 52 - 1998  
 Bulletin FAO de statistique vol 2 - 2000  
 Annuaire FAO statistiques des pêches: Produits (vol 75 - 1992; vol 81 - 1995; vol 87 - 1998)  
 Rapport Banque mondiale sur les indicateurs du développement mondial (1994;1997;1998;1999/2000)  
 Rapport d'activités de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (1998/1998;1999/2000)



**COLLECTE D'INFORMATIONS STATISTIQUES**  
**Indicateurs agricoles**

Pays

CONGO

Indicateurs	Unités	ANNEES											
		1989/1991	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>Population et force de travail</b>													
<i>Population</i>													
Tx de croissance démographique				3.0	3.0	2.9	2.9	2.9	2.6	3.2	3.2	2.8	2.6
Population rurale	1000 Ind		1087	1100	1114	1128	1142	1155	1169	1185	1201	1190	1190
Population totale	1000 Ind		2232	2300	2371	2443	2516	2590	2658	2745	2832	2864	2864
Pop. rurale/Pop. totale	%		48.70	47.83	46.98	46.17	45.39	44.59	43.98	43.17	42.41	41.55	41.55
Force de travail agricole	1000 Ind		465	460	465	471	476	480	485	491	496	486	486
Force de travail totale	1000 Ind		934	962	990	1019	1048	1077	1107	1138	1169	1170	1170
Densité	Hab/km2		6.53	6.73	6.93	7.14	7.36	7.57	7.77	8.03	8.28	8.37	8.37
Force de travail agri/Pop. Totale	%		49.79	47.82	46.97	46.22	45.42	44.57	43.81	43.15	42.46	41.54	41.54
<b>Utilisation des terres</b>													
Superficie totale	1000 Ha		34200	34200	34200	34200	34200	34200	34200	34200	34200	34200	34200
Superficie des terres	1000 Ha		34150	34150	34150	34150	34150	34150	34150	34150	34150	34150	34150
Total arable + cultures permanentes	1000 Ha		196	160	170	170	170	170	170	170	170	170	170
Pâturage permanent	1000 Ha		10000	10000	10000	10000	10000	10000	10000	10000	10000	10000	10000
Forêts et terres boisées	1000 Ha		21160	21140	21120	21100	19900	19900	19900	19900	19900	19900	19900
Terres irriguées	1000 Ha	1	4	4	5	1	1	1	1	1	1	1	1
<b>Production agricole</b>													
Coton	1000 MT												
Viande bovine	1000 MT	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Viande ovine+viande caprine	1000 MT	2	2	2	2	3	1	1	1	2	2	2	2
Viande porcine	1000 MT	2	2	2	2	2	3	3	3	2	2	2	2
Cacao	1000 MT	2	2	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2
Café	1000 MT	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
<b>Production alimentaire</b>													
Tubercules et racines	1000 MT	724	832	652	670	701	727	780	804	858	872	884	884
Bananes	1000 MT	38	38	40	48	43	44	45	46	50	51	52	52
Plantains	1000 MT	75	75	80	85	85	95	97	99	76	77	78	78
Bananes et plantains	1000 MT	113	113	120	133	128	139	142	145	126	128	130	130
Céréales totales	1000 MT	22	26	27	27	27	27	22	20	4	2	2	2
Céréales secondaires	1000 MT	25	25	25	26	26	26	26	26	4	2	2	2
Riz	1000 MT	1	1	1	1	1	1	1	1				
Fruits	1000 MT	168	169	176	184	187	200	204	209	187	191	195	195
Légumes	1000 MT	42	42	43	43	44	45	46	47	44	45	46	46
Poissons	MT	47970	45334	39992	46748	42664	45776	45473	38082	44455	43696		
Index de la production agricole totale			100.6	98	100.4	102.8	110.4	114.1	115	112.2	115.2	118.6	118.1
Index de la production alimentaire totale			100.7	98.1	100.5	103	110.7	114.5	115.7	113	116.1	119.1	118.9
Index de production agricole totale/tête			0.045	0.043	0.042	0.042	0.044	0.044	0.043	0.041	0.041	0.041	0.041
Index de production alimentaire totale/tête			0.045	0.043	0.042	0.042	0.044	0.044	0.044	0.041	0.041	0.042	0.042
<b>Commerce extérieur</b>													
Exportations totales	100000\$		9838	10290	11863	10700	9608	11755	14814	16740	12680		
Exportations agricoles	100000\$		153	144	167	89	72	109	50	165	138		
Export agricoles/ Exportations totales	%		1.56	1.40	1.41	0.83	0.75	0.93	0.34	0.99	1.09		
<b>Principales exportations agricoles</b>													
Coton	MT												
	%												
Cacao	MT		324	271	116	185	47	104	160	160	300		
	%		2.12	1.88	0.69	2.08	0.65	0.95	3.20	0.97	2.17		
Café	MT		6	6	1	3	8	131	120	15			
	%		0.039	0.042	0.006	0.034	0.111	1.202	2.400	0.091			
Bananes	MT												
	%												
Poissons	MT		3305	4900	6220	7542	5761	10062	10558	9827	3344		
	%		21.60	34.03	37.25	84.74	80.01	92.31	211.16	59.56	24.23		
<b>Commerce extérieur</b>													
Importations totales	100000\$		5925	5500	6627	5623	4000	5569	4880	4488	4500		
Importations agricoles	100000\$		756	1044	1357	1386	851	1056	1172	1132	1160		
Import agricoles/Importations totales	%		12.76	18.98	20.48	24.65	21.28	18.96	24.02	25.22	25.78		
<b>Principales importations</b>													
Riz	1000\$		5451	7868	7783	10000	6952	11158	9458	9458	9458		
	%		7.21	7.54	5.74	7.22	8.17	10.57	8.07	8.36	8.15		
Blé	1000\$		1519	13179	18202	19637	948	1417	1940	2850	2750		
	%		2.01	12.62	13.41	14.17	1.11	1.34	1.66	2.52	2.37		
Sucre raffiné	1000\$		320	1059	1125	765	221	104	64	370	370		
	%		0.42	1.01	0.83	0.55	0.26	0.10	0.05	0.33	0.32		
Viande	1000\$		1062	2423	3725	3268	2164	2369	2773	2293	2293		
	%		1.40	2.32	2.75	2.36	2.54	2.24	2.37	2.03	1.98		
Poissons	1000\$		21993	25689	31509	34966	21726	27048	34815	28195	19744		
	%		29.09	24.61	23.22	25.23	25.53	25.61	29.71	24.91	17.02		
<b>Terres et intrants</b>													
Terre arable	1000 Ha		154	144	145	145	145	165	135	170	170		
Population totale/terre arable	Ind/Ha		14.49	15.97	16.35	16.85	17.35	15.70	19.69		16.66		
Engrais	1000 MT	1							4	4	5		
Engrais/terre arable	MT/Ha							0.024	0.030	0.024			
Tracteurs	Tracteurs	700											
Tracteurs/terre arable	Tracteurs/Ha		4.58	4.93	4.90	4.83	4.83	4.24	5.19	4.12			
<b>DISPONIBILITE ALIMENTAIRE</b>													
Disponibilité en énergie	1000 MT		643	860	1583	1135	546	878	741	1460	1845		
Disponibilité en protéines	1000 MT		19.39	38.16	51.28	46.45	36.26	31.61	34.55	30.39	30.31		
Disponibilité en énergie/tête	MT/Tête		0.288	0.374	0.668	0.465	0.217	0.339	0.279	0.532			

Disponibilité en protéines/tête	MT/Tête	0	0,008	0,016	0,021	0,018	0,014	0,012	0,013	0,020	0,011		
<b>Transactions internationales</b>													
Exportations de biens et services	100000\$	1021	1488					1249	1584	1800	1493		
Importation de biens et services	100000\$	1025	1282					1425	2133	1368	1539		
Balance comptes courants			-251					-570	-1034	-252	-252		
Total du service pour paiement de la dette													
Ratio													
<b>Indicateurs économiques</b>													
PIB total	Milliard FCFA				776.3	760.4	986.3	1056.2	1299.7	1355.7	1135.6	1445.2	
PIB agricole	Milliard FCFA					89.5	85.5	101.8	110.1	116.8	123.9	126	142.8
PIB total/tête	Million FCFA					0.31	0.39	0.41	0.49	0.49		0.50	
PIB agricole/PIB total	%					11.53	11.24	10.32	10.42	8.99	9.14	11.10	9.88
Taux de croissance annuel du PIB	%						-2.0482	29.708	7.08709	23.054	4.308687	-16.2352	27.26312
Taux de croissance annuel du PIB agricole	%						-4.47	19.06	8.15	6.09	6.08	1.69	13.33
<b>Poids import. Al./valeurs exportations des biens et services</b>													
Importations alimentaires	1000000\$		666	954	1265	1234	777	956	1096	1066	1098		
Exportations de biens et services	100000\$	1021	1488					1249	1584	1800	1493		
Ratio			44.76					76.54	69.19	59.22	73.54		

**Les principales documentations utilisées sont:**

Annuaire FAO PRODUCTION: vol 46 - 1992; vol 47 - 1993; vol 49 - 1995; vol 50 - 1996; vol 53 - 1999)

Annuaire FAO COMMERCE: vol 45 - 1991; vol 47 - 1993; vol 50 - 1996; vol 52 - 1998

Bulletin FAO de statistique vol 2 - 2000

Annuaire FAO statistiques des pêches: Produits (vol 75 - 1992; vol 81 - 1995; vol 87 - 1998)

Rapport Banque mondiale sur les indicateurs du développement mondial (1994;1997;1998;1999/2000)

Rapport d'activités de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (1998/1998;1999/2000)

TCP/RAF/0174 - Appui à la préparation d'un programme régional de sécurité alimentaire pour les pays de la CEMAC

COLLECTE D'INFORMATIONS STATISTIQUES  
Indicateurs agricoles

Pays

GABON

Indicateurs	Unités	ANNEES											
		1989/1991	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>Population et force de travail</b>													
<i>Population</i>													
Tx de croissance démographique				-65.06	2.80	2.80	2.73	2.80	-19.35	2.81	-13.12	15.96	2.3
Population rurale	1000 Ind		591	592	594	596	598	600	490	476	447.6	468	468
Population totale	1000 Ind		1946	1179	1213	1248	1283	1320	1106	1138	1006	1197	1197
Pop. rurale/Pop. totale	%		30.37	50.21	48.97	47.76	46.61	45.45	44.30	41.83	44.49	39.10	39.10
Force de travail agricole	1000 Ind		234	349	285	284	282	280	227	221	215	213	213
Force de travail totale	1000 Ind		454	522	582	595	605	505	512	528	544	544	544
Densité	Hab/km2		7.27	4.40	4.53	4.66	4.79	4.93	4.13	4.25	3.76	4.47	4.47
Force de travail agri/Pop. Totale	%		51.54	66.86	48.97	47.73	46.61	55.45	44.34	41.86	39.52	39.15	39.15
<b>Utilisation des terres</b>													
Superficie totale	1000 Ha		26767	26767	26767	26767	26767	26767	26767	26767	26767	26767	26767
Superficie des terres	1000 Ha		25767	25767	25767	25767	25767	25767	25767	25767	25767	25767	25767
Total arable + cultures permanentes	1000 Ha		457	457	460	460	460	495	495	495	495	495	495
Pâturage permanent	1000 Ha		4700	4700	4700	4700	4700	4700	4700	4700	4700	4700	4700
Forêts et terres boisées	1000 Ha		20000	19860	19850	19900	19900	19900	19900	19900	19900	19900	19900
Terres irriguées	1000 Ha	13				4	4	4	15	15	15	15	15
<b>Production agricole</b>													
Coton	1000 MT	2	2	2	2	2	3	2	2	3	3	3	
Viande bovine	1000 MT	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Viande ovine+viande caprine	1000 MT	2	2	2	2	2	3	2	2	3	3	3	
Viande porcine	1000 MT	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	
Cacao	1000 MT	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1		
Café	1000 MT	1	2	1	1	1							
<b>Production alimentaire</b>													
Tubercules et racines	1000 MT	376	427	430	379	381	416	396	408	418	426	436	436
Bananes	1000 MT	9	9	9	9	9	9	9	9	11	11	12	12
Plantains	1000 MT	249	235	240	245	245	250	250	250	270	275	280	280
Bananes et plantains	1000 MT	258	244	249	254	254	259	259	259	281	286	292	292
Céréales totales	1000 MT	23	23	25	27	28	26	22	23	32	32	32	32
Céréales secondaires	1000 MT	22	22	23	24	25	25	26	27	31	31	31	31
Riz	1000 MT	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Fruits	1000 MT	268	255	260	265	265	270	270	271	292	298	304	304
Légumes	1000 MT	30	30	31	31	31	32	33	33	34	34	35	35
Poissons	MT		20000	22000	24000	31789	31015	40437	45300	43584	53494	52882	
Index de la production agricole totale			97.6	104.7	102.5	100.8	103.3	105.8	109.3	113	115.4	117.8	117.9
Index de la production alimentaire totale			98.1	105.1	103.1	100.9	102.9	105.3	107.7	110.2	112.3	114.7	114.8
Index de production agricole totale/hête			0.050154	0.088804	0.0845	0.080769	0.080514	0.080152	0.098825	0.0993		0.0984127	
Index de production alimentaire totale/hête			0.050411	0.089143	0.085	0.080849	0.080203	0.079773	0.097378	0.09684		0.0958229	
<b>Commerce extérieur</b>													
Exportations totales	100000\$		24875	22513	23004	23012	23898	27523	31851	29910	21000		
Exportations agricoles	100000\$		1031	1347	1552	1449	1136	1560	1607	1444	1470		
Export agri/Exportations totales	%		4.14	5.98	6.75	6.30	4.75	5.67	5.05	4.83	7.00		
<b>Principales exportations agricoles</b>													
Coton	1000\$						400	13000	13000				
	%						0.35	8.33	8.09				
Cacao	1000\$		2000	1500	2450	1000	1250	1100	1300	830	780		
	%		1.94	1.11	1.58	0.69	1.10	0.71	0.81	0.57	0.53		
Café	1000\$		16	32	12	12	60	36	15	30			
	%		0.016	0.024	0.008	0.008	0.053	0.023	0.009	0.021			
Bananes	1000\$		3859	4450	4070	2840	1780	6649	1428	8441	12515		
	%		3.74	3.30	2.62	1.96	1.57	4.26	0.89	5.85	8.51		
<b>Commerce extérieur</b>													
Importations totales	100000\$		2830	10180	10550	10530	9010	9063	9695	10360	9200		
Importations agricoles	100000\$		1031	1347	1552	1449	1136	1560	1607	1444	1470		
Import agricoles/Importations totales	%		36.43	13.23	14.71	13.76	12.61	17.21	16.58	13.94	15.98		
<b>Principales importations</b>													
Riz	1000\$		7810	11000	14700	13500	8270	15847	16242	16242	16242		
	%		7.58	8.17	9.47	9.32	7.28	10.16	10.11	11.25	11.05		
Blé	1000\$		933	1400	1700	1700	850	1176	1332	1070	1050		
	%		0.90	1.04	1.10	1.17	0.75	0.75	0.83	0.74	0.71		
Sucre raffiné	1000\$		1	2	3	7	1	1	1	1	1		
	%		0.00097	0.001485	0.00193	0.004831	0.00088	0.000641	0.000622	0.000669	0.0006803		
Viande	1000\$		1791	3120	4033	3974	2790	3670	3280	3252	3493		
	%		1.74	2.32	2.60	2.74	2.46	2.35	2.04	2.25	2.38		
Poissons	1000\$		12144	12580	14618	16094	8382	8041	13596	8626	7211		
	%		11.78	9.34	9.42	11.11	7.38	5.15	8.46	5.97	4.91		
<b>Terres et intrants</b>													
Terre arable	1000 Ha		295	295	295	295	325	325	325	325			
Population totale/terre arable	Ind/Ha		6.60	4.00	4.11	4.23	3.95	4.06	3.40	3.50			
Engrais	1000 MT	1											
Engrais/terre arable	MT/Ha		0	0	0	0	0	0	0	0			
Tracteurs	Tracteurs	1460	1480	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500			
Tracteurs/terre arable	Tracteurs/Ha		5.02	5.08	5.08	5.08	4.62	4.62	4.62	4.62			

<b>DISPONIBILITE ALIMENTAIRE</b>												
Disponibilité en énergie	1000 MT		807.2	867.7	841.3	840.4	881.8	932.9	903.6	964.2	996.2	
Disponibilité en protéines	1000 MT		7.23	7.56	7.72	8.58	9.62	9.03	10.37	9.47	10.46	9.29
Disponibilité en énergie/tête	MT/Tête		0.415	0.736	0.694	0.673	0.687	0.707	0.817	0.847		
Disponibilité en protéines/tête	MT/Tête	0	0.006	0.006	0.006	0.007	0.007	0.008	0.009	0.009	0.009	
<b>Transactions internationales</b>												
Exportations de biens et services								2789	3398			
Importation de biens et services								1475	1848			
Balance comptes courants								378	100			
Total du service pour paiement de la dette												
Ratio												
<b>Indicateurs économiques</b>												
PIB total	Milliard FCFA				1480.3	1530.8	2326.7	2475.2	2880.3	3117.4	2753	2828.6
PIB agricole	Milliard FCFA					127.8	137.5	229.0	211.3	217.1	239.6	201.9
PIB total/tête	Million FCFA				1.22	1.23	1.81	1.88	2.60	2.74		2.36
PIB agricole/PIB total	%					8.35	5.91	9.25	7.34	6.96	8.70	7.14
Taux de croissance annuel du PIB	%						51.99	6.38	16.37	8.23	-11.69	2.75
Taux de croissance annuel du PIB agricole	%						7.59	66.55	-7.73	2.74	10.36	-15.73
<b>Poids import. Al./valeurs exportations des biens et services</b>												
Importations alimentaires	1000000\$		847	1097	1305	1188	946	1327	1345	1188	1223	
Exportations de biens et services	1000000\$							2789	3398			
Ratio								47.57978	39.58211			

**Les principales documentations utilisées sont:**

Annuaire FAO PRODUCTION: vol 46 - 1992; vol 47 - 1993; vol 49 - 1995; vol 50 - 1996; vol 53 - 1999  
 Annuaire FAO COMMERCE: vol 45 - 1991; vol 47 - 1993; vol 50 - 1996; vol 52 - 1998  
 Bulletin FAO de statistique vol 2 - 2000  
 Annuaire FAO statistiques des pêches: Produits (vol 75 - 1992; vol 81 - 1995; vol 87 - 1998)  
 Rapport Banque mondiale sur les indicateurs du développement mondial (1994;1997;1998;1999/2000)  
 Rapport d'activités de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (1998/1998;1999/2000)

TCP/RAF/0174 - Appui à la préparation d'un programme régional de sécurité alimentaire pour les pays de la CEMAC

COLLECTE D'INFORMATIONS STATISTIQUES  
Indicateurs agricoles

Pays

GUINEE EQUATORIALE

Indicateurs	Unités	ANNEES												
		1989/1991	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	
<b>Population et force de travail</b>														
Population Totale														
Tx de croissance démographique			2.2	2.4	2.6	2.6	2.8	2.4	2.4	2.3	2.7			
Population rurale	1000 Ind		263	268	274	280	286	292	298	301	306	313	313	
Population totale	1000 Ind		352	360	369	379	389	400	410	420	430	442	442	
Pop. rurale/Pop. totale	%		74.72	74.44	74.25	73.88	73.52	73.00	72.68	71.67	71.16	70.81	70.81	
Force de travail agricole	1000 Ind		112	114	116	118	120	123	125	126	127	127	127	
Force de travail totale	1000 Ind		149	153	156	160	164	168	172	176	180	184	184	
Densité	Hab/km2		12.5	12.8	13.2	13.5	13.9	14.3	14.6	15.0	15.3	15.8	15.8	
Force de travail agri/Pop. Totale	%		75.17	74.51	74.36	73.75	73.17	73.21	72.67	71.59	70.56	69.02	69.02	
<b>Utilisation des terres</b>														
Superficie totale	1000 Ha		2805	2805	2805	2805	2805	2805	2805	2805	2805	2805	2805	
Superficie des terres	1000 Ha		2805	2805	2805	2805	2805	2805	2805	2805	2805	2805	2805	
Total arable + cultures permanentes	1000 Ha		230	230	230	230	230	230	230	230	230	230	230	
Pâturage permanent	1000 Ha		104	104	104	104	104	104	104	104	104	104	104	
Forêts et terres boisées	1000 Ha		1295	1295	1295	1300	1830	1830	1830	1830	1830	1830	1830	
Terres irriguées	1000 Ha													
<b>Production agricole</b>														
Coton	1000 MT													
Viande bovine	1000 MT													
Viande ovine+viande caprine	1000 MT													
Viande porcine	1000 MT													
Cacao	1000 MT		6	5	6	5	5	4	3	5	4	5	5	
Café	1000 MT		7	7	7	7	7	7	7	3	3	4	4	
<b>Production alimentaire</b>														
Tubercules et racines	1000 MT		77	75	81	82	82	82	82	86	80	77	81	81
Bananes	1000 MT		15	16	17	17	17	17	17	19	18	20	20	
Platins	1000 MT													
Bananes et plantains	1000 MT		15	16	17	17	17	17	17	19	18	20	20	
Céréales	1000 MT													
Céréales secondaires	1000 MT													
Riz	1000 MT													
Fruits	1000 MT		16	16	17	17	17	17	17	19	18	20	20	
Légumes	1000 MT													
Poissons	MT		3700	3500	3500	3507	5069	2306	5040	6090	6005	7001		
Index de la production agricole totale														
Index de la production alimentaire totale														
Index de production agricole totale/lête														
Index de production alimentaire totale/lête														
<b>Commerce extérieur</b>														
Exportations totales	1000000\$		817	844	528	625	586	837	720	730	730			
Exportations agricoles	1000000\$		121	158	159	162	60	113	117	137	148			
Export agri/Exportations totales	%		14.81	18.72	30.11	25.92	10.24	13.50	16.25	18.77	20.27			
<b>Principales exportations agricoles</b>														
	1000\$													
Coton	%													
	1000\$		4278	5934	4700	4500	3937	3700	7020	4400	7100			
Cacao	%		35.36	37.56	29.56	27.78	65.62	32.74	60.00	32.12	47.97			
	1000\$		32	11	10	7	3	18	10	4				
Café	%		0.26	0.07	0.06	0.04	0.05	0.16	0.09	0.03				
	1000\$			20										
Bananes	%			0.13										
	1000\$		245					2734	2878	1135	2130			
Poissons	%		2.02	0.00	0.00	0.00	0.00	24.19	24.60	8.28	14.39			

<b>Commerce extérieur</b>												
Importations totales	100000\$		518	640	536	668	640	580	1000	1030	1030	
Importations agricoles	100000\$		121	158	159	162	60	113	117	137	149	
Import agricoles/Importations totales	%		23.36	24.69	29.66	24.25	9.38	19.48	11.70	13.30	14.47	
<b>Principales importations</b>												
	1000\$		2800	1600	1350	1650	65	20	284	284	284	
Riz	%		23.14	10.13	8.49	10.19	1.08	0.18	2.43	2.07	1.91	
	1000\$		90	750	840	980	22	110	68	220	230	
Blé	%		0.74	4.75	5.28	6.05	0.37	0.97	0.58	1.61	1.54	
	1000\$		35	52	51	40	11	82	69	130	200	
Sucre raffiné	%		0.29	0.33	0.32	0.25	0.18	0.73	0.59	0.95	1.34	
	1000\$		132	170	225	333	181	302	371	405	521	
Viande	%		1.09	1.08	1.42	2.06	3.02	2.67	3.17	2.96	3.50	
	1000\$		1713	1590	1600	1850	1970	2068	1419	2469	1265	
Poissons	%		14.16	10.06	10.06	11.42	32.83	18.30	12.13	18.02	8.49	
<b>Terres et intrants</b>												
Terre arable	1000 Ha		130	130	130	130	130	130	130	130	130	
Population totale/terre arable	Ind/Ha		2.71	2.77	2.84	2.92	2.99	3.08	3.15	3.23	3.31	
Engrais	1000 MT											
Engrais/terre arable	MT/Ha		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Tracteurs	Tracteurs	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
Tracteurs/terre arable	Tracteurs/Ha		0.77	0.77	0.77	0.77	0.77	0.77	0.77	0.77	0.77	
<b>DISPONIBILITE ALIMENTAIRE</b>												
Disponibilité en énergie	1000 MT		113.8	116.4	115.4	121.2	103.1	111.4	111.2	119.3	117.3	
Disponibilité en protéines	1000 MT		87.74	143.7	195.7	260.7	160.8	258.6	320.8	340.8	420.8	
Disponibilité en énergie/tête	MT/Tête		0.323	0.323	0.313	0.320	0.265	0.279	0.271	0.284		
Disponibilité en protéines/tête	MT/Tête	0	0.244	0.389	0.516	0.670	0.402	0.631	0.764		0.952	
<b>Transactions internationales</b>												
Exportations de biens et services												
Importation de biens et services												
Balance comptes courants												
Total du service pour paiement de la dette												
Ratio												
<b>Indicateurs économiques</b>												
PIB total	Milliard FCFA				42.4	45.8	58.4	79	134.9	304.5	281.6	496.5
PIB agricole	Milliard FCFA					20.4	20.5	30.1	42	51.9	71.4	54
PIB total/tête	Million FCFA				0.11	0.12	0.15	0.20	0.33	0.73		1.12
PIB agricole/PIB total	%					44.54	35.10	38.10	31.13	17.04	25.36	10.88
Taux de croissance annuel du PIB	%						27.51	35.27	70.76	125.72	-7.52	76.31
Taux de croissance annuel du PIB agricole	%						0.49	46.83	39.53	23.57	37.57	-24.37
37.22												
<b>Poids import. AI./valeurs exportations</b>												
<b>des biens et services</b>												
Importations alimentaires	1000000\$		80	107	110	136	38	64	77	96	108	
Exportations de biens et services	1000000\$											
Ratio												

**Les principales documentations utilisées sont:**

Annuaire FAO PRODUCTION: vol 46 - 1992; vol 47 - 1993; vol 49 - 1995; vol 50 - 1996; vol 53 - 1999  
 Annuaire FAO COMMERCE: vol 45 - 1991; vol 47 - 1993; vol 50 - 1996; vol 52 - 1998  
 Bulletin FAO de statistique vol 2 - 2000  
 Annuaire FAO statistiques des pêches: Produits (vol 75 - 1992; vol 81 - 1995; vol 87 - 1998)  
 Rapport Banque mondiale sur les indicateurs du développement mondial (1994;1997;1998;1999/2000)  
 Rapport d'activités de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (1998/1998;1999/2000)

TCP/RAF/0174 - Appui à la préparation d'un programme régional de sécurité alimentaire pour les pays de la CEMAC

COLLECTE D'INFORMATIONS STATISTIQUES  
Indicateurs agricoles

Pays

TCHAD

Indicateurs	Unités	ANNEES										
		1989/1991	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
<b>Population et force de travail</b>												
Population Totale												
Tx de croissance démographique			2.44	2.63	2.73	2.80	2.4	2.4	2.4	3.5	3.9	2.4
Population rurale	1000 Ind	4621	4710	4808	4914	5026	5139	5233	5217	5274	5676	6078
Population totale	1000 Ind	5553	5692	5846	6010	6183	6361	6515	6702	6867	7458	8049
Pop. rurale/Pop. totale	%	83.22	82.75	82.24	81.76	81.29	80.79	80.32	77.84	76.81	76.11	75.51
Force de travail agricole	1000 Ind	2246	2236	2333	2385	2436	2494	2484	2526	2533	2636	2739
Force de travail totale	1000 Ind	2699	2699	2835	2916	3000	3086	3161	3244	3327	3457	3587
Densité	Hab/km2	4.32	4.43	4.55	4.68	4.82	4.95	5.07	5.22	5.35	5.81	6.27
Force de travail agri/Pop. Totale	%	83.22	82.85	82.29	81.79	81.20	80.82	78.58	77.87	76.14	76.25	76.35
<b>Utilisation des terres</b>												
Superficie totale	1000 Ha	128400	128400	128400	128400	128400	128400	128400	128400	128400	128400	128400
Superficie des terres	1000 Ha	125920	125920	125920	125920	125920	125920	125920	125920	125920	125920	125920
Total arable + cultures permanentes	1000 Ha	3300	3205	3256	3256	3256	3256	3256	3256	3256	3256	3256
Pâturage permanent	1000 Ha	45000	45000	45000	45000	45000	45000	45000	45000	45000	45000	45000
Forêts et terres boisées	1000 Ha	12730	12650	12510	32400	32400	32400	32400	32400	32400	32400	32400
Terres irriguées	1000 Ha	16	10	10	14	14	14	20	20	20	20	20
<b>Production agricole</b>												
Coton	1000 MT		62	68	47	33	45	61	75	85	103	103
Viande bovine	1000 MT	61	63	65	67	68	68	68	68	46	46	46
Viande ovine+viande caprine	1000 MT											
Viande porcine	1000 MT											
Cacao	1000 MT											
Café	1000 MT											
<b>Production alimentaire</b>												
Tubercules et racines	1000 MT	648	643	643	643	658	528	539	539	625	626	626
Bananes	1000 MT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Platins	1000 MT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bananes et plantains	1000 MT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Céréales totales	1000 MT	677	602	747	963	963	1059	907	949	920	1353	1153
Céréales secondaires	1000 MT	578	534	842	867	707	966	826	844	963	1298	1017
Riz	1000 MT	97	66	86	108	35	91	79	87	172	121	131
Fruits	1000 MT	109	101	114	114	114	114	100	100	100	115	115
Légumes	1000 MT		74	74	74	74	74	74	74	101	101	101
Poissons	MT	70000	60000	80000	87300	80000	90000	100000	85000	84000	84000	
Index de la production agricole totale		92	111.7	108.2	93.5	112.1	116.8	127.2	135.6	159.3	155.5	155.5
Index de la production alimentaire totale		91.1	112.1	113.5	98.2	118.5	119.8	125.4	135.1	158.2	153.7	153.7
Index de production agricole totale/tête		0.016568	0.019624	0.01851	0.015557	0.01813	0.018362	0.019524	0.020233		0.02085	
Index de production alimentaire totale/tête		0.016406	0.019694	0.01941	0.016339	0.019165	0.018834	0.019248	0.020158		0.020609	
<b>Commerce extérieur</b>												
Exportations totales	1000000\$		1941	1943	1906	1477	1570	1840	2383	2366	2616	
Exportations agricoles	1000000\$		1364	1357	1289	844	1178	1451	1279	1351	1134	
Export agri/Exportations totales	%		70.27	69.84	67.63	57.14	75.03	78.86	53.67	57.10	43.35	
<b>Principales exportations agricoles</b>												
Coton	1000\$		90850	82000	95000	45000	44583	109273	91000	99000	77000	
	%		66.61	60.43	73.70	53.32	37.85	75.31	71.15	73.28	67.90	
Cacao	1000\$											
	%											
Café	1000\$											
	%											
Bananes	1000\$											
	%											
Poissons	1000\$											
	%											
<b>Commerce extérieur</b>												
Importations totales	1000000\$		3613	3457	3383	3261	1758	2838	2287	2399	2550	
Importations agricoles	1000000\$		415	405	337	314	273	530	541	492	441	
Import agri/Importations totales	%		11.49	11.72	9.96	9.63	15.53	18.68	23.66	20.51	17.29	
<b>Principales importations</b>												
Riz	1000\$		2100	2200	2300	4300	1109	4487	4487	4487	4487	
	%		5.06	5.43	6.82	13.69	4.06	8.47	8.29	9.12	10.17	
Blé	1000\$		480	11000	7300	7500	766	917	1400	1422	762	
	%		1.16	27.16	21.66	23.89	2.81	1.73	2.59	2.89	1.73	
Sucre raffiné	1000\$		3000			660	761	2586	1500	820	1400	
	%		7.23			2.10	2.79	4.88	2.77	1.67	3.17	
Viande	1000\$		18	18	8	10	35	25	25	25	25	
	%		0.043	0.044	0.024	0.032	0.128	0.047	0.046	0.051	0.057	
Poissons	1000\$						1548	940	690	1165		
	%						5.67	1.77	1.28	2.37		
<b>Terres et intrants</b>												
Terre arable	1000 Ha		3273	3200	3250	3250	3250	3420	3245	3500	3500	
Population totale/terre arable	Ind/Ha		1.70	1.78	1.80	1.85	1.90	1.86	2.01			
Engrais	1000 MT		6					16	8	17		
Engrais/terre arable	MT/Ha		0	0	0	0	0	0.005	0.002			
Tracteurs	Tracteurs		165	165	170	170	170	170	170	100		
Tracteurs/terre arable	Tracteurs/Ha		0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.03		

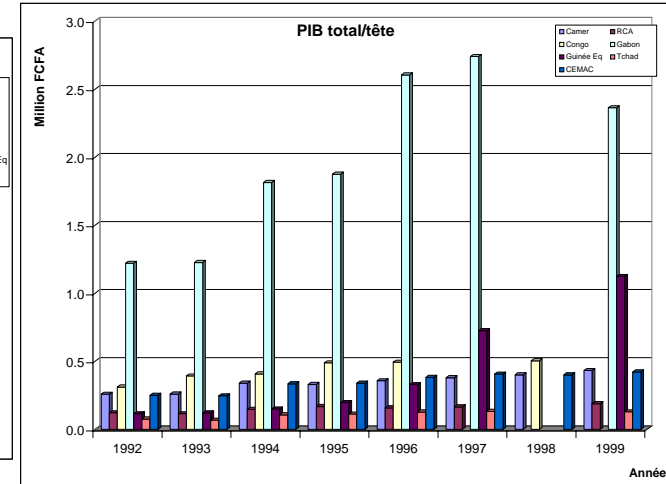
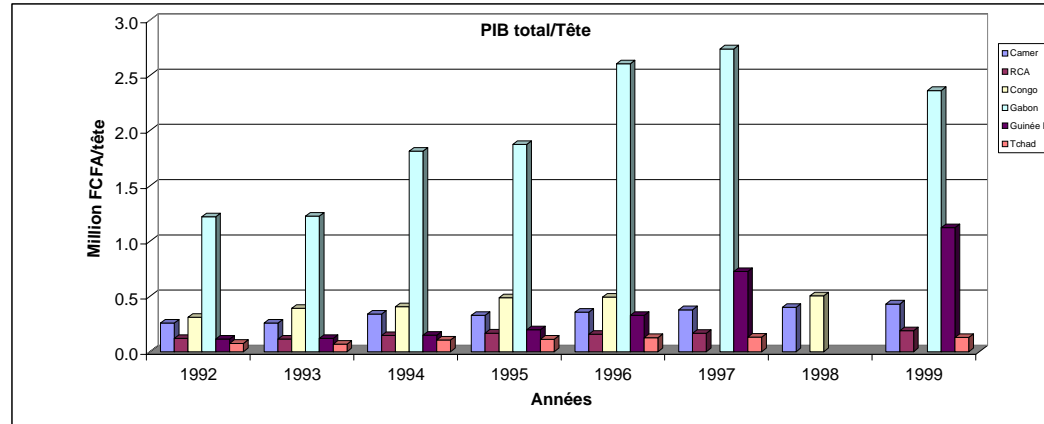
<b>DISPONIBILITE ALIMENTAIRE</b>												
Disponibilité en énergie	1000 MT		1840	2376	2580	2443	2650	3449	2427	2627	3368	
Disponibilité en protéines	1000 MT		131.6	138.8	121.8	100.6	120.9	137.8	152.8	139.3	157	
Disponibilité en énergie/tête	MT/Tête		0.33	0.42	0.44	0.41	0.43	0.54	0.37	0.39		
Disponibilité en protéines/tête	MT/Tête	0	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	
<b>Transactions internationales</b>												
Exportations de biens et services		71	271					267	308	271	326	
Importation de biens et services		79	488					525	411	563	581	
Balance comptes courants	1000000\$		-46					-38	-38		-132	
Total du service pour paiement de la dette												
Ratio												
<b>Indicateurs économiques</b>												
PIB total	Milliard FCFA			440.8	407.8	654.8	717.8	830.1	889	991.8	961.5	
PIB agricole	Milliard FCFA				156.9	136.7	243.7	252.3	308.5	332.1	383.7	351.4
PIB total/tête	Million FCFA			0.08	0.07	0.11	0.11	0.13	0.13		0.13	
PIB agricole/PIB total	%				38.47	20.88		33.95	30.39	34.70	33.48	39.91
Taux de croissance annuel du PIB	%						60.57	9.62	15.65	7.10	11.56	-3.06
Taux de croissance annuel du PIB agricole	%						-12.87	78.27	3.53	22.28	7.65	15.54
<b>Poids import. Al/valeurs exportations des biens et services</b>												
Importations alimentaires	1000000\$		270	210	190	301	194	412	418	370	323	
Exportations de biens et services	1000000\$	71	271					267	308	271	326	
Ratio			99.6					154.3	135.7	136.5	99.1	

**Les principales documentations utilisées sont:**

Annuaire FAO PRODUCTION: vol 46 - 1992; vol 47 - 1993; vol 49 - 1995; vol 50 - 1996; vol 53 - 1999  
 Annuaire FAO COMMERCE: vol 45 - 1991; vol 47 - 1993; vol 50 - 1996; vol 52 - 1998  
 Bulletin FAO de statistique vol 2 - 2000  
 Annuaire FAO statistiques des pêches: Produits (vol 75 - 1992; vol 81 - 1995; vol 87 - 1998)  
 Rapport Banque mondiale sur les indicateurs du développement mondial (1994;1997;1998;1999/2000)  
 Rapport d'activités de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (1998/1998;1999/2000)  
 Rapport Banque mondiale sur les indicateurs du développement mondial (1994;1997;1998;1999/2000)  
 Rapport d'activités de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (1998/1998;1999/2000)



PIB total/tête		1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Camer		0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4
RCA		0.12	0.11	0.15	0.17	0.16	0.17		0.19
Congo		0.31	0.39	0.41	0.49	0.49		0.50	
Gabon		1.22	1.23	1.81	1.88	2.60	2.74		2.36
Guinée Eq		0.11	0.12	0.15	0.20	0.33	0.73		1.12
Tchad		0.08	0.07	0.11	0.11	0.13	0.13		0.13
CEMAC		0.25	0.25	0.33	0.34	0.38	0.41	0.40	0.42



PIB agricole/PIB total		1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Camer		26.96	26.72	23.66	30.08	29.31	30.66	31.17	31.20	
RCA		45.37	54.76	36.34	46.52	45.32	48.23	45.10		9.88
Congo			11.33	11.24	10.32	10.42	8.99	9.14	11.10	
Gabon			8.35	5.91	9.25	7.34	6.96	8.70	7.14	
Guinée Eq			44.54	35.10	38.10	31.13	17.04	25.36	10.88	
Tchad			38.47	20.88	33.95	30.39	34.70	33.48	39.91	
CEMAC		13.56	22.47	18.86	22.92	21.69	22.33	24.71	23.71	

